

Sujet : [INTERNET] eolien

De : hugues martin <huguesmartin1996@yahoo.fr>

Date : 11/12/2018 12:34

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

je suis opposé à l'eolien car

devalorisation du paysages , des biens , des monuments classés ou non,
chute du tourisme

augmentation de la taxe foncière sur le bâti

paradoxalment le CO2 augmentera alors que nous en produisons que 0,9% mondial

alienation du terrain agricole

perturbations auditives et stroboscopiques

perturbations infra soniques qui sont prouvés chez l'homme et les animaux ,

eclatements des viscères sur chauve souris poumon et viscères abdominaux sans
traumatisme direct, perturbation du rythme cardiaque

perturbations des champs électromagnétique

limite de protection de l'Académie de médecine de 1500m non respectée par dictat

inconsidéré des députés , effectivement on peut affirmer que les députés ne

soignent pas la population

Dr hugues Martin

Sujet : [INTERNET] Enquête utilité publique

De : Pascal Lafon <msp0594@gmail.com>

Date : 11/12/2018 15:26

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je viens exprimer mon avis sur l'implantation d'un parc éolien.

Je suis féroce contre cette implantation comme toutes les autres.

Pourquoi détruire tant de choses pour si peu de retour, destruction du paysage, destruction de la faune, de la flore, destruction des sols, mise à mal du réseau de distribution d'électricité du fait des fluctuations de la production des aérogénérateurs, risque de BLACK OUT comme en Australie.

Par contre dans le domaine financier, ces aérogénérateurs sont de véritables pompes à fric, elles rapportent seulement à ceux à qui elles appartiennent, grâce aux différents avantages concédés par EDF et l'état. UNE HONTE !!!!

De plus les riverains de ces installations subissent de plein fouet, une pollution visuelle, le bruit des pales, l'effet stroboscopique, une dévalorisation de leurs biens immobiliers, et ça 24h sur 24h.

Tout ça pour satisfaire quelques opportunistes vendant du vert, mais surtout du vent !!!

Comment justifier une réalité économique avec des installations qui ne produisent que 20% du temps !!!

Je pense que tous les chefs d'entreprise seraient heureux de savoir comment procéder pour ne travailler que 20% de leur temps est être rentable !!!!

POUR TOUT CECI JE DIS NON A CE PROJET ÉOLIEN

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes Eglises d'A / Vervant

De : Alain MOIZAND <alain.moizand@orange.fr>

Date : 11/12/2018 19:21

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre les éoliennes sur les communes des Eglises d'Argenteuil et Vervant en raison de :

- Concentration de parcs et de projets éoliens dans un rayon de 10 km aux alentours de St Jean d'Angély
- Distance de projet de construction du parc éolien trop près des habitations
- Impact négatif sur la faune (outarde canepetière, oiseaux migrateurs)
- Impact négatif sur l'eau avec des constructions beaucoup trop proches de la zone de captage d'eau du château d'eau
- Sur les plans économique et touristique, dévaluation du prix de l'immobilier
- Problèmes créés par les éoliennes vis-à-vis de l'aviation (base de Cognac et de St Jean d'Angély) non pris en compte
- Personnellement, j'ai des projets de plantation de vignes et de pépinières viticoles et nous n'avons pas connaissance à ce jour des impacts d'un parc éolien sur l'hygrométrie et le brassage de l'air, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur la réussite de mon projet
- Plusieurs projets de ce type sont envisagés sur le secteur, ce qui entrainerait une dynamique économique et salariale et nous espérons en faire un phare de productivité pour promouvoir notre cognac. Or, le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac) soutient le développement de la filière viticole dans son ensemble pour avoir une image internationale de qualité et de respect pour l'environnement et le BNIC se positionne contre ces projets de parc éolien dans les régions de production cognac (Grande champagne, petite champagne, borderie, fin bois, bons bois). Je ne veux donc pas que ce projet de parc éolien empêche la réussite de mon projet professionnel.

Remarque : il est surprenant lorsque l'on consulte les avis de l'enquête publique sur le site internet de constater qu'une grande part des avis favorables est émise par des entreprises concernées par le projet, qu'elles ont un parti pris (prise illégale d'intérêt ?)

Alain Moizand

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes Les Eglises d'A / Vervant

De : audrey merlier <audrey.merlier17400@gmail.com>

Date : 11/12/2018 19:31

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis totalement contre le projet de parc éolien sur les communes des Eglises d'Argenteuil et de Vervant pour les raisons suivantes :

- Impact néfaste sur la santé par le bruit (les nuisances sonores reconnues des éoliennes), par les nuisances visuelles (effets stroboscopiques), les infrasons (reconnus dangereux pour la santé par l'académie de médecine)
- Parce que nous sommes dans une zone bâtiments de France (il est curieux que nous, habitants, n'avons pas le droit de faire de modification sur nos maisons sans l'aval des bâtiments de France et que des tours d'acier de 150 m de haut soient tolérées !)
- Par les effets gênants que les éoliennes occasionnent pour la base aérienne de Cognac et l'aérodrome de St Jean d'Angély
- Parce que les éoliennes gâchent le paysage, que cela entraîne la dévaluation de l'immobilier, parce que nous sommes une région touristique (chemin de Compostelle), parce que nous avons des monuments historiques et classés (château de Vervant, Eglise d'Aulnay de Saintonge dans le périmètre du projet de parc éolien), parce que le projet est en bordure de la zone de captage d'eau du château d'eau, parce qu'il y a une dispersion des éoliennes partout dans nos campagnes et concentrées sur notre zone
- Vous devez noter la présence de vignes et pépinières viticoles sur le secteur des Eglises d'Argenteuil avec un fort projet de développement. Or, l'INAO et la Fédération des Interprofessions ont validé le 30/05/2013 puis le 26/09/2016 que « les professionnels du bassin viticole Charentes-Cognac s'opposent d'une part, à toute consommation d'espace agricole qui viendrait entraver la possibilité de développement du vignoble et disqualifierait à long terme des terres agricoles en les rendant impropres à la viticulture, et d'autre part, à l'altération des paysages viticoles charentais et à l'image du produit ».
- Les vignes et pépinières viticoles à destination cognac sont, elles, réellement créatrices d'emploi (local), contrairement aux éoliennes : 1 ETP (équivalent temps plein) pour 2 ha de vignes.
- Un parc éolien produit des effets sur l'hygrométrie et le dérèglement climatique local par le brassage de l'air ce qui peut remettre en cause le développement de projet viticole. Or le Cognac est en plein essor par le marché porteur et par la diminution d'emploi d'intrants ce qui induit l'augmentation de surface pour palier à la demande de production croissante du cognac ;
- Parce que les éoliennes ne sont pas rentables : nous devons tous financer ces projets antiéconomiques via les taxes qui augmentent sur nos factures d'électricité
- Parce que les parcs éoliens ont un effet dévastateurs sur la faune : de façons reconnues les flux migratoires des oiseaux sont modifiés et de plus l'outarde canepetière présente dans nos deux communes est une espèce qui « bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Il est inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne. Il est donc interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader leur milieu. »
- Parce que quel écologiste ayant un peu de bon sens et d'honnêteté peut affirmer que les tonnes de béton mis dans le sol pour soutenir ces éoliennes soient une avancée dans la protection de l'environnement ?

A. Merlier

Sujet : [INTERNET] Fw: Projet éolien de Vervant et les Églises d'Argenteuil

De : Martin Turner <martin.turner@yahoo.co.uk>

Date : 12/12/2018 10:12

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je l'envoie à nouveau au cas où vous ne le receviez pas.

Sent from Yahoo Mail for iPad

Begin forwarded message:

On Monday, December 3, 2018, 4:48 pm, Martin Turner <martin.turner@yahoo.co.uk> wrote:

Monsieur,

J'ai été horrifié de découvrir le projet d'entourer Vervant et les Églises d'Argenteuil avec des éoliennes.

Peut-être les éoliennes rapportent un peu d'argent à court terme mais à long terme ce projet mal conçu va détruire les communautés, dévaloriser les propriétés et entraîner des problèmes de santé à long terme.

Il y a beaucoup de zones non peuplées à quelques kilomètres des villages, il est donc difficile de comprendre pourquoi les éoliennes doivent être construites si près des maisons.

Je vous demande donc de reconsidérer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin Turner

Sent from Yahoo Mail for iPad

Sujet : [INTERNET] 11 eoliennes
De : Jon Gmail <jonpetitpierre@gmail.com>
Date : 12/12/2018 11:01
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur.

J'ai un nom francais, mais j'habite l'Angleterre.

Je connais tres bien Les Eglises d'Argenteuil et Vervant.

Ce sont deux villages charmants

J'ai passe plusieurs vacances tres heureuses base aux Eglises d'Argenteuil avec ma famille.

11 Eoliennes detruiraient tout le charme de l'environnement.

Et ce n'est pas necessaire.

La Charente Maritime a beaucoup d'autres endroits ou il serait possible d'eriger ces eoliennes sans detruire l'environnement et la vie paisible des habitants.

Pourquoi vous avez fait ce choix?

Ce sera un desastre ecologique et social.

Jonathan Petitpierre

Sent from my iPhone

Sujet : [INTERNET] FW: Eoliennes aux Eglises d'Argenteuil
De : PatrickandCarol Moore <pbcdmoore@hotmail.com>
Date : 12/12/2018 14:58
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Apparemment c'est pas évident que vous avez reçu mon e-mail. Donc je vous l'envoie encore - veuillez me contacter pour dire que cette fois c'est arrivé. Merci.

Patrick Moore

From: PatrickandCarol Moore
Sent: 03 December 2018 17:53
To: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Subject: Eoliennes aux Eglises d'Argenteuil

Monsieur/Madame,

Je suis anglais. Jusqu'au mois de septembre 2016 nous étions résidents à 21 rue des Fontaines, Les Eglises d'Argenteuil, pendant environ 11 ans.

Vers la fin de notre séjour le village a commencé d'être menacer par les éoliennes et ça nous a fait peur de trouver impossible de vendre notre maison (ou de perdre beaucoup de valeur) - heureusement nous avons eu de la chance et nous avons vendu après 18 mois!

Maintenant c'est évident que la menace a beaucoup grandi - avec 11 éoliennes énormes qui vont encircler le vilage et qui font beaucoup d'inquietude aux résidents à cause de leur bruit, la manque de possibilté de bien dormir la nuit, la ruination de belles vues etc., l'impossibilité de vendre les maisons avec tous les problèmes financiers que ça va entrainer. En effet, si ce projet continue, ça serait la mort du joli village. Pourquoi si proches des villages? Tout autour il y a de grand terrains vides, loin des villages, où on peut construire ces grandes machines sans genant du tout la population! Il faut penser des gens et pas de l'argent!

Je vous demande d'arreter cette terrible erreur avant que c'est trop tard.

Je vous assure etc...

MOORE Patrick

Sujet : [INTERNET] Parc éolien

De : Patrice RENAUX <patrice.renaux0324@orange.fr>

Date : 12/12/2018 16:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pourquoi dénaturer nos paysages magnifiques avec des moulins à vent hauts comme la tour Montparnasse.

François de Rugy vient le mois dernier de prioriser le solaire contre l'éolien beaucoup plus rentable et moins traumatisant pour les yeux de nos concitoyens. Marre de payer pour des lobbys qui ne font que profiter de la manne providentielle et qui ne sert en rien l'écologie.

Envoyé depuis l'application Mail Orange



Sujet : [INTERNET] Eoliennes aux Eglises d'argenteuil

De : Vivien Whitmore <vivieny08@yahoo.com>

Date : 12/12/2018 16:24

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur

Mon sentiment à ce sujet est que les Eoliennes ne devraient pas être mises dans des lieux résidentiels.

Je tiens à vous signaler que je suis contre le projet d'installation de onze éoliennes à Vervant et à Les Eglises.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] projet d'eoliennes

De : Michel BERNET-ROLLANDE <michel.bernet-rollande@wanadoo.fr>

Date : 12/12/2018 17:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

"Monsieur le commissaire,

Je donne un avis **très défavorable** au projet de construction de 11 éoliennes autour des communes des Eglises d'Argenteuil et de Vervant.

En effet, je loue régulièrement un gîte dans ce village dont l'apprécie le calme et les paysages. J'aime me promener le long de la Boutonne avec ma famille. Nous passons beaucoup de temps à observer la nature et les oiseaux dont nous sommes d'ardents défenseurs. Il est évident que si ces éoliennes étaient construites, nous passerions nos vacances ailleurs, loin de ces machines qui font du bruit, qui sont une calamité pour la faune, et défigurent le paysage." veuillez croire, Monsieur le commissaire en l'assurance de ma considération distinguée.

Michel Bernet-Rollande

licencié en droit

licencié en sciences économiques

Ancien élève de l'institut d'études politiques de paris

Sujet : [INTERNET] projet éolien Vervant Les Eglises d'Argenteuil

De : Pascal GABAUD <gabaud.pascal@orange.fr>

Date : 12/12/2018 21:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur,

Cet été nous avons acheté un ancien coprs de ferme dans le village de Fragne sur la commune d'Argenteuil. Nous ne sommes pas favorable au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune et surtout à un peu plus de 500m du village de Fragne.

Nous avons le projet de réaliser plusieurs gîtes classés en lien avec gîtes de France. Il est évident que la présence d'un parc éolien à très grande proximité du village sera très négatif pour la bonne réalisation de ce projet et pourrait le compromettre.

Cordialement

M Gabaud

Sujet : [INTERNET] Installation d'éoliennes dans la région de Vervant

De : Jill Goldston <jillterry.goldston@gmail.com>

Date : 13/12/2018 11:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cher Monsieur

Concernant le projet d'installation d'éoliennes dans la région de Vervant, je joins un document qui décrit mes réflexions.

Cordialement

M. T. Goldston

— Pièces jointes : —

Proposed wind turbine installation French.docx

30 octets

Commentaires sur le projet d'installation d'éoliennes dans la région de Vervant

Tout d'abord, je dois dire que je suis tout en faveur de systèmes énergétiques durables, y compris les éoliennes et les fermes solaires, donc cela ne devrait pas être pris comme voulant installer quelque part d'autre.

Mais je crois que j'ai besoin de faire quelques observations sur les installations proposées d'éoliennes autour de la zone de Vervant.

Tout d'abord, après beaucoup de recherches, j'ai trouvé que le monde en général a déclaré que les éoliennes ne doivent pas être installées toute distance inférieure à 3 Km de locaux d'habitation. La majorité des installations proposées est à 1 Km des locaux d'habitation. Sommes-nous de supposer que le gouvernement Français soucie moins sur son peuple que le reste du monde ?

Je rappelle que personne ne, l'opérateur de turbine de vent, ni la Mairie semblent ont organisé des réunions ouvertes à tous les citoyens, d'informations afin que nous avons découvert les détails du projet par des voisins qui a frappé à la porte et prospectus distribués. Est-ce même légal en France pour lancer un tel projet énorme sans en informer la population ?

Deuxièmement, nous allons examiner l'efficacité des éoliennes. L'efficacité reconnue pour les Turbines terrestres est de 22 %, alors que les éoliennes offshore sont 41 %. Il est donc logique de base des éoliennes offshore en groupes concentrés plutôt que de nombreuses petites installations terrestres dispersées tout au cours de la France.

Il est admis que les éoliennes offshore sont théoriquement plus chers que les éoliennes terrestres, mais lorsque l'efficacité est prise en compte, c'est une autre affaire.

Par exemple, une éolienne terrestre typique pourrait être évaluée à 2.5mW. Lorsqu'un taux d'efficacité de 21 % est appliqué, il donne une puissance de 0.525Mw. Une Turbine offshore typique pourrait être évaluée à 8.5Mw, et un rendement de 41 % est appliqué, il donne une puissance de 3.485Mw. Par conséquent, une Turbine offshore peut remplacer six éoliennes sur terre.

En règle générale, les Turbines terrestres coûte 1,23 millions d'Euros/Mw installés et éoliennes offshore coûtent 2,2 millions d'Euros/Mw installés. Par conséquent, 2 six.5mW Turbines terrestres coûterait environ 18,5 millions d'euros et l'autre au large des côtes de 8.5Mw Turbine coûteraient 17,6 millions d'Euros. Par conséquent, le coût est fondamentalement la même, mais beaucoup moins de matériel est utilisé - ce qui est un avantage majeur pour le monde en général, comme l'efficacité ne doit pas seulement être mesurée en sortie de Turbine, mais aussi l'utilisation des ressources naturelles du monde.

Troisièmement, il est généralement admis que la région de Charante Maritime est un des endroits plus ensoleillés de France. Est-il donc pas judicieux d'installer l'énergie solaire sur terre, où il peut être installé sur des terres ainsi que sur les toits de local industriel ? Cela pourrait alors être complété avec l'éolien maritime en donnant le meilleur des deux mondes.

À mon avis, le modèle financier pour les énergies renouvelables devrait être examiné comme il semble que le programme actuel ne fait pas la meilleure utilisation des deniers publics et qu'il est également très inutile des richesses naturelles de l'univers.

Sujet : [INTERNET] Parc eolien
De : Jane160 <Jane160@protonmail.com>
Date : 13/12/2018 13:10
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le prefet,

Ce sont les risques sanitaires qui font que mon mail vous parvient, notamment les basses frequences ou infrasons degages par ces eoliennes industrielles

Voici un colloque qui l illustre.

Le CORTISOL une hormone qui prepare a l urgence est activee artificiellement et si le sujet est endormi, cette hormone attaque les organes n ayant plus d exutoire.

Donc les populations soumises a ce traitement sont malades a plus ou moins long terme.

Ethel

Sent from ProtonMail mobile

— Pièces jointes : —

programme_colloque_infrasons.pdf

30 octets

L'Homme et l'Animal, face aux infrasons produits par les éoliennes.

LE 16 NOVEMBRE 2018 DE 9H À 18H
AUDITORIUM DU « CENTRE SÈVRES »
35 BIS RUE DE SÈVRES, 75006 PARIS

« La santé humaine et animale est-elle affectée par les infrasons produits par les éoliennes industrielles ? »

Telle est la question à laquelle ce colloque se propose d'apporter les premiers éléments de réponse.

Ce colloque est centré autour des nuisances éventuellement provoquées par les infrasons, associées aux bruits audibles ressentis à différents degrés par les riverains des très grandes éoliennes, ou observées sur les élevages d'animaux situés à proximité des complexes éoliens.

Ainsi, ce colloque pluridisciplinaire réunira médecins (neurologues et ORL), vétérinaires, sociologues, épidémiologistes, et ingénieurs (mécaniciens et acousticiens).

L'objectif des conférences sera d'étudier les différentes manifestations des troubles, depuis la simple gêne jusqu'à la pathologie, de mieux définir et comprendre les relations de cause à effets, et les relations dose-effets sur de grandes durées.

Il s'agit également de sensibiliser les pouvoirs publics aux questions soulevées, afin qu'à l'instar de nombreux pays européens, des enquêtes épidémiologiques soient menées au niveau régional.

Il s'agit aussi d'informer et de former le public des villes, plutôt favorable au déploiement éolien mais de préserver ses campagnes ainsi que les habitants des campagnes avides de comprendre les effets observés et de distinguer les éventuelles conséquences de cette énergie verte qui se développe sur notre territoire



de sûreté !

PROGRAMME

Colloque du 16 Novembre 2018

8h30	Accueil des participants		Badges, café
9h00	Pourquoi ce colloque inédit sur la santé et les infrasons ?	Monsieur Patrick DUGAST	Ingenieur - Expert en Acoustique et Vibration. Membre de la commission AFNOR bruit de l'environnement.
9h15	Comment les éoliennes produisent-elles des bruits et les infrasons ?	Dr John YELLAND	Ingenieur Physicien, MA DPhil (Oxon) MinstP FIET MIOA
10h00	Le syndrome éolien et les troubles du sommeil : étude du cas d'une famille en Bourgogne	Docteur Jean-Paul BORSOTTI	Médecin Neurologue à Dijon
10h45	L'électrohypersensibilité : points communs avec l'hypersensibilité aux infrasons.	Dr Marie-Stella DUCHIRON	Ingenieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et Docteur ès Sciences (Sciences forestières). Expert forestier - Présidente de l'association AFM-SICEM.
11h30	Les mécanismes de l'oreille interne et les effets supposés des infrasons	Professeur Bruno FRACHET	Médecin O.R.L. à l'hôpital Rothschild
12h15	L'avis d'un expert sur les cas recensés de troubles sur des animaux.	Professeur Gilbert MOUTHON	Professeur à l'école nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort, ancien secrétaire général de la compagnie des experts agréés par la Cour de cassation.
13h00	-----	Pause Repas 1 heure	-----
14h00	Les préoccupations d'un élu au service d'une région très sollicitée par les éoliennes.	Monsieur Frédéric NIHOUS	Conseiller Régional des Hauts de France - Ancien président de Chasse Pêche et Nature et Tradition.
14h30	La VAD. Les pathologies liées aux infrasons. Examens cliniques.	Dr Marianna ALVES PEREIRA	Ingenieur de l'environnement, biophysicienne
15h15	Des effets mécaniques des infrasons et du bruit. Les organes impactés et le squelette humain.	Monsieur Yves COUASNET	Ingenieur acousticien CNAM, doctorat ENPC, Expert près des tribunaux.
16h00	Troubles physiologiques - troubles psychosomatiques.	En attente de confirmation	Neuropsychiatre
16h30	Le retour d'expérience du terrain et les bases d'une étude épidémiologique.	Docteur Henri DELOLME	Médecin spécialiste des maladies tropicales, Epidémiologiste
17h15	Entre certitudes scientifiques et fausses idées reçues, comment mieux comprendre, alerter, soigner ?	TABLE RONDE	Tous les conférenciers
18h15	La santé des riverains dans le débat : synthèse - discours de clôture	Madame la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER	Sénatrice de la Côte d'Or, Présidente du groupe d'études Forêt et filière bois au sénat
18h30	-----	Cocktail	-----
19h30	Fermeture		Fermeture

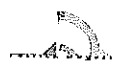
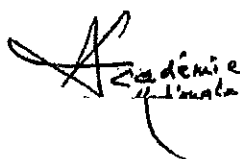
Comité scientifique :

Président : Bruno Frachet (ORL).
 Membres : Bruno Chanetz (Université Paris-Nanterre),
 Christian Hugonnet (Président fondateur de la Semaine du Son), Hervé Texier
 (Docteur d'Etat ès Sciences Physiques), Yves Couasnet, Patrick Dugast
 (experts acousticiens près de la Cour d'Appel de Paris).

Organisation : Patrick Dugast (Le Confort Acoustique)
 Frais d'inscription : 15 € / personne (conférenciers exemptés) -
 Nombre de places limité à 250.

Renseignement pratique : une restauration sur place
 sera proposée à l'heure du déjeuner (10 €).

Envoyer votre chèque à LCF ACOUSTIQUE 182 rue de Vaugirard 75015 PARIS



Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien VERVANT /LES EGLISES D'ARGENTEUIL
De : Jacques TORCHEUX <jacques.torcheux@wanadoo.fr>
Date : 13/12/2018 15:14
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous fait part de mon opposition à ce projet

- L' autorité officielle de santé publique mentionne à 2 reprises une distance minimum d' implantation à 1500m des habitations.

- La proximité d' implantation de certaines éoliennes très proche de la limite communale de POURSAY GARNAUD alors que cette commune n'est pas demandeur...

- Le fait que les commerciaux de l' entreprise qui fait avant tout des affaires lucratives proposent quelques aides aux communes bienveillantes à l' égard de leur projet d' implantation... mais avec l' argent de quelle provenance? EDF, Région que nous alimentons financièrement de cette façon indirecte.

- Halte à la prolifération exponentielle de ces éoliennes dans notre campagne de Charente Maritime que j' habite désormais depuis notre départ à la retraite, n' avons nous pas des espaces suffisamment éloignés des villages afin d' implanter plus sereinement ces éoliennes?

Je souhaite que la sagesse l' emporte , précisément pour ce dossier.

Cordialement,

Jacques TORCHEUX



Sujet : [INTERNET] Projet parc Éoliennes - Les Églises d'Argenteuil/Vervant 17400

De : Pete Berry <blueberrys62@gmail.com>

Date : 13/12/2018 17:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour messieurs,

Nous écrivons cet email pour vous donner nos pensées au sujet des 11 éoliennes proposées autour de notre village.

Nous sommes contre le projet pour les raisons suivantes:

1. La santé - les éoliennes seront beaucoup trop proche de nos maisons et nous serons encerclés. Elles peuvent provoquer maux de têtes, problèmes de sommeil, des bourdonnements dans les oreilles...
2. Puisque elles tournent si rapidement elles affectent fortement le calme de notre village, nos jardins, le paysage autour de nous. Le bruit de 11 tout autour de nous sera insupportable!
3. Elles ont un effet péjoratif pour l'environnement, la flore, le faune. Beaucoup d'animaux fuient autour d'elles. Ce sera une catastrophe pour la biodiversité de notre paysage.
4. La chute en valeur de nos maisons - jusqu'à 20% dans les villages avec des éoliennes et en plus pour les maisons qui ont une vue directe sur elles. Nous avons acheté notre maison en 2014 - aucune idée que ce projet existait bien que le maire nous a dit la semaine dernière que c'était proposé en 2013. Nous ne voudrions pas habiter au milieu d'un prison, tout encerclés de ces géants bruyantes et nous pensons que personne veut acheter une maison dans nos villages après une telle installation.

Nous voudrions vous dire que nous sommes absolument opposés de ce projet et nous vous demandons d'ajouter nos noms et nos raisons à l'enquête.

Cordialement,

Peter et Jacqueline Berry
4 Rue Vincent
17400
Vervant

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique - Parc oeliennes Vervant - Les Eglises

De : PatrickandCarol Moore <pbcdmoore@hotmail.com>

Date : 13/12/2018 19:35

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur/Madame,

Je suis anglais. Jusqu'au mois de septembre 2016 nous étions résidents à 21 rue des Fontaines, Les Eglises d'Argenteuil, pendant environ 11 ans.

Vers la fin de notre séjour le village a commencé d'être menacé par les éoliennes et ça nous a fait peur de trouver impossible de vendre notre maison (ou de perdre beaucoup de valeur) - heureusement nous avons eu de la chance et nous avons vendu après 18 mois!

Maintenant c'est évident que la menace a beaucoup grandi - avec 11 éoliennes énormes qui vont encircler le village et qui font beaucoup d'inquiétude aux résidents à cause de leur bruit, la manque de possibilité de bien dormir la nuit, la ruination de belles vues etc., l'impossibilité de vendre les maisons avec tous les problèmes financiers que ça va entraîner. En effet, si ce projet continue, ça serait la mort du joli village. Pourquoi si proches des villages? Tout autour il y a de grands terrains vides, loin des villages, où on peut construire ces grandes machines sans gêner du tout la population! Il faut penser des gens et pas de l'argent!

Je vous demande d'arrêter cette terrible erreur avant que c'est trop tard.

Je vous assure etc...

MOORE Patrick

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique - Parc éoliennes Vervant - Les Églises d'Argenteuil

De : Martin Turner <martin.turner@yahoo.co.uk>

Date : 13/12/2018 19:42

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

J'ai été horrifié de découvrir le projet d'entourer Vervant et les Églises d'Argenteuil avec des éoliennes.

Peut-être les éoliennes rapportent un peu d'argent à court terme mais à long terme ce projet mal conçu va détruire les communautés, dévaloriser les propriétés et entraîner des problèmes de santé à long terme.

Il y a beaucoup de zones non peuplées à quelques kilomètres des villages, il est donc difficile de comprendre pourquoi les éoliennes doivent être construites si près des maisons.

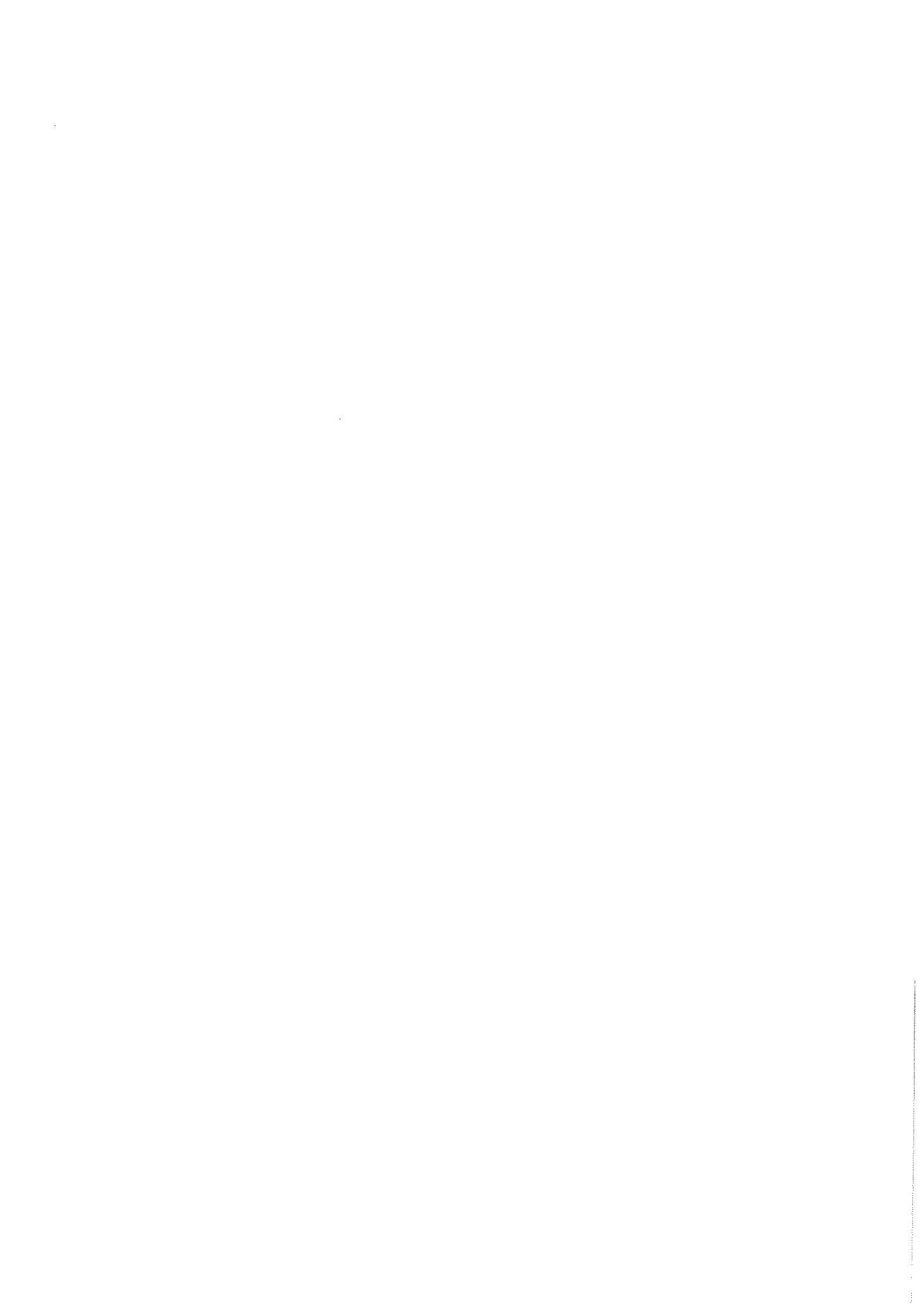
Je vous demande donc de reconsidérer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin Turner

Sent from Yahoo Mail for iPad

Sent from Yahoo Mail for iPad



Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique - Parc éoliennes Vervant - Les Eglises D'Argenteuil

De : Pete Berry <blueberrys62@gmail.com>

Date : 13/12/2018 21:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour messieurs,

Nous écrivons cet email pour vous donner nos pensées au sujet des 11 éoliennes proposées autour de notre village.

Nous sommes contre le projet à cause des raisons suivantes:

1. La santé - les éoliennes seront beaucoup trop proche de nos maisons et nous serons encerclés. Elles peuvent provoquer maux de têtes, problèmes de sommeil, des bourdonnements dans les oreilles...
2. Puisque elles tournent si rapidement elles affectent fortement le calme de notre village, nos jardins, le paysage autour de nous. Le bruit de 11 éoliennes tout autour de nous semble insupportable!
3. Elles ont un effet péjoratif pour l'environnement, la flore, le faune. Beacoup d'animaux fuient autour d'elles. Ce sera une catastrophe pour la biodiversité de notre paysage.
4. La chute en valeur de nos maisons - jusqu'à 20% dans les villages avec des éoliennes et en plus pour les maisons qui ont une vue directe sur elles. Nous avons acheté notre maison en 2014 - aucune idée que ce projet existait bien que le maire nous a dit la semaine dernière que c'était proposé en 2013. Nous ne voudrions pas habiter au milieu d'un prison, tout encerclés de ces géants bruyantes et nous pensons que personne veut acheter une maison dans nos villages après une telle installation.
5. Elles sont pas si efficaces que les éoliennes situées sur la côte ou bien dans la mer.

Nous voudrions vous dire que nous sommes absolument opposés à ce projet et nous vous demandons d'ajouter nos noms et nos raisons à l'enquête.

Cordialement,

Peter et Jacqueline Berry
4 Rue Vincent
17400
Vervant

Sujet : [INTERNET] DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN LES EGLISES D'ARGENTEUIL-VERVANT

De : Joselito GROLLET <joselito.grollet@wanadoo.fr>

Date : 13/12/2018 23:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Habitants la commune des Eglises d'Argenteuil et issu d'une famille d'agriculteurs depuis 6 générations, nous avons pris connaissance du projet éolien encerclant les communes des Eglises d'Argenteuil et de Vervant, et **nous sommes TOTALEMENT OPPOSES à l'ampleur de ce projet.**

1/ Sur les 11 éoliennes qui doivent s'implanter, deux d'entre elles sont positionnées sur une ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE !!!

En tant qu'exploitant agricole sur cette zone, nous avons été soumis à plusieurs réglementations pour protéger cette zone.

Alors pourquoi ces grands industriels auraient-ils le droit d'implanter ces machines hautes de 150 m, pour polluer ces espaces sensibles ????

2/ Depuis 14 ans, nous avons développer 1/5ème de notre exploitation en production légumineuse (luzerne) dans une plaine céréalière. Nous constatons une augmentation de petits gibiers, de rapaces (caille, perdrix, outarde, vanneau huppé, chouette effraie, grand duc...) qui se nourrissent essentiellement d'insectes et de rongeurs qui se développent dans ces prairies.

Alors pourquoi toute cette faune doit-elle fuir la zone du fait de tous ces dérangements et mettre en péril la migration des oiseaux ???

3/ 24 000 TONNES de déchets ménagers du département de la Charente-Maritime, sont incinérés depuis 1981 par l'usine d'incinération de Paillé située à 1 km du village des Eglises d'Argenteuil. Celle-ci n'est évidemment pas sans nuisance (odeurs, bruit nocturne, fumées toxiques....) depuis 37 ans d'exploitation.

Alors pourquoi dans cette zone accepterait-on encore des nuisances supplémentaires ???

4/ En Allemagne et en Grande-Bretagne, les éoliennes sont implantées à 1,5 km des habitations pour des raisons médicales.

Alors pourquoi en France les éoliennes de 150 m de haut ont-elles le droit d'être implantées à 500 m des habitations sans en informer la population des risques de santé encourus ??? Sommes-nous plus résistants ???

Alors pourquoi autant d'acharnement, de massacre de nos beaux paysages saintongeais, puisque de très nombreux parcs éoliens sont déjà implantés ?

Merci de prendre en considération et avec beaucoup d'importance l'ensemble de nos interrogations sur ce projet démesuré.

GROLLET Josélito & Sandra

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : Sébastien Poirot <sebpoirot@gmail.com>

Date : 14/12/2018 07:44

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose fermement au projet éolien pour les raisons suivantes :

- dans cette période de perte de confiance dans le fonctionnement de notre démocratie, ce projet n'a pas été démocratiquement légitimé (référendum local?)
- les nuisances locales (environnement,santé,...) n'ont pas été prises en compte
- à qui tout cela profite-t-il?

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : Marion POIROT <marion.poirot@gmail.com>

Date : 14/12/2018 09:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

je souhaite par ce mail vous faire part de mon avis défavorable concernant le projet éolien à Vervant. En effet, convaincue que l'éolien et les énergies renouvelables sont des éléments indispensables à la transition écologique, il me paraît important de ne pas braquer les populations en sélectionnant les lieux d'implantation qui présentent peu d'avantages.

Concernant le projet de Vervant, les blocages me semblent nombreux :

- la proximité du château de Vervant, partie de patrimoine historique des Charentes Maritimes
- le passage de plusieurs chemins de Compostelle
- la proximité des habitations

D'autre part, les normes acoustiques n'étant pas respectées, les éoliennes ne pourraient pas fonctionner 24h/24 ce qui réduit leur productivité.

Pourquoi alors ne pas sélectionner un lieu qui soit plus favorable ?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire,
Cordialement,

Marion Poirot

-- Marion Poirot --

www.percheesurmabranche.fr

www.instagram.com/laperchee

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique concernant le projet éolien Vervant/LEA.
De : Céline Majewski <celineperrardmajewski@orange.fr>
Date : 14/12/2018 10:08
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Vervant, le 13 décembre 2018

Objet : Avis d'enquête publique concernant le projet éolien Vervant/LEA.

Monsieur,

Habitante de Vervant depuis 2011, je m'y suis installée car c'est un territoire auquel je suis tout particulièrement attachée. D'une part parce qu'il est inscrit dans notre histoire familiale remontant à mes grands parents paternels et maternels. Et d'autre part parce qu'il offre un cadre de vie, avec la vallée de la boutonne et son environnement paisible et calme, où il y fait bon vivre.

Aujourd'hui il est question d'implanter un parc éolien composé de 11 machines gigantesques dont la plus proche est prévue à moins de 600 m des habitations.

Compte tenu :

1) Du manque d'information sur le projet éolien.

Nous n'avons appris son existence réelle que par la lettre d'information n°3 du groupe VALECO datant de septembre 2018 accompagnée d'une infographie de France Energie Eolienne nous vantant les intérêts de l'énergie éolienne. Dans cette lettre d'information n°3 apparaît une rubrique :

« Quelle démarche d'information et de concertation mise en place ? »

↳ Nous n'avons jamais reçu la lettre n°1 de septembre 2015.

↳ La création du blog.

Dans la semaine qui a suivi la réception de cette lettre d'information, mon mari et moi avons voulu en savoir davantage sur ce projet et avons donc essayé de nous connecter à l'adresse citée : en vain. La page n'était pas accessible.

↳ Le « bulletin communal » de décembre 2016 composé de 2 pages cite le projet éolien dans un texte d'à peine 10 lignes noyé dans les autres petits articles. Le projet de VALECO d'une telle ampleur ne pouvait-il pas faire l'objet d'une information plus importante ? Au moins avoir un bulletin communal alloué au projet pour informer tous les habitants non seulement de la commune mais également ceux des communes environnantes ?

↳ Quant à la permanence proposée par VALECO dans cette même lettre : le lundi 24/09/2018 de 14h à 17h, qui a bien pu s'y rendre ? Nous savons tous que la commune de Vervant est composée principalement d'individus qui ont une activité professionnelle et sont donc absents sur cette tranche horaire.

Il y a donc eu un manque cruel d'information émanant des élus et du groupe VALECO auprès des habitants des communes concernées. Et il ne s'agit là « que » de l'information.

Il est stipulé « une concertation avec les acteurs locaux et avec les riverains » : comment pouvons-nous concerter les riverains quand ceux-ci ne sont pas au courant du projet ? Il n'y a d'ailleurs jamais eu de concertation des riverains.

2) De la dégradation du cadre de vie.

- La commune de Vervant est une commune très calme de jour comme de nuit. Comment ne pas dépasser le bruit ambiant de 3dB la nuit et de 5 dB le jour, comme il est imposé par la loi française, dans un environnement aussi calme et silencieux que celui-ci ?
- De même l'implantation des éoliennes E6, E7 etc. à proximité du château de Vervant qui

comporte des jardins à la française classés me semble une aberration quant à la mise en valeur de notre patrimoine local.

- L'emplacement de mon habitation (rue à l'entrée de Vervant face à la D950) et de son orientation. La plus grande partie des ouvertures donneront sur les éoliennes. Mes fenêtres de chambre et de cuisine mais également la sortie directe de ma cour : Eoliennes E5 à 580m + E4, E3 E2 et E1. Côté jardin d'agrément avec ma terrasse et une baie vitrée : une vue aujourd'hui sur le château classé de Vervant donnera demain une vue sur l'éolienne E6. **Nous serons donc, ma famille et moi, fortement impactés visuellement par plus de la moitié du parc éolien.** Et je ne pense pas que nous serons les seuls dans cette situation.

3) De l'avenir incertain et de la décote qu'engendre l'implantation d'un parc éolien sur l'immobilier.

- Je suis fonctionnaire de l'état et peut malheureusement faire l'objet d'une mutation professionnelle.
Qu'en est-il si je veux vendre ma maison alors que je ne suis pas à 600 m de la première éolienne haute de 150 m ? Pensez-vous que quelqu'un va vouloir acheter une maison où plus de la moitié des ouvertures (plus la terrasse) donnent sur une ou plusieurs éoliennes ?

Nous connaissons tous la réponse. Si par miracle nous trouvions des acheteurs nous serions de toute façon perdants : le prix de vente de notre maison ne nous permettrait pas de retrouver le même bien avec les mêmes attraits et avantages.

4) D'une énergie présentée comme propre mais avec des conséquences écologiques à long terme.

- Je suis totalement pour les mesures écologiques: celles qui protègent réellement notre environnement, qui tentent de sauver notre planète et qui passent par les gestes, les actes et les choix de chacun d'entre nous. L'écologie c'est consommer responsable et investir sur le long terme tout en respectant l'environnement.
L'implantation de ce parc va engendrer un aménagement du territoire qui passe par l'élargissement des routes, la construction d'axes routiers et l'injection dans le sol de 350 m³ de béton par éolienne ! Est-ce que nous pouvons appeler cela une démarche écologique ? Sans parler des nuisances sonores pendant toute la durée des travaux.
- Aujourd'hui l'industrie de l'éolien est en plein essor. Si nous regardons l'implantation des parcs éoliens en date du 15 août 2018 sur le site de la DREAL, en Charente maritime : 45 parcs éoliens sont présents dont 42 sont concentrés dans le Nord-est ! La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans. Toutes ces premières éoliennes seront donc à démanteler dans la même décennie.

Qu'allons-nous faire de ces millions de tonnes de déchets générés par les éoliennes ? Quid du traitement et du recyclage des déchets ? Cela va engendrer un coût gargantuesque pour la collectivité.

- A savoir que le démantèlement ne comprend pas le retrait de ces masses de béton. La loi demande d'enlever le premier mètre de profondeur puis de recouvrir de terre.
Qu'en est-il de la faune souterraine, des mètres cubes de terre disparus à jamais et remplacés par du béton armé ?
Au regard de la concentration des parcs éoliens ici, nos villages ne seront qu'en apparence champs et ruralité, mais en réalité territoires de béton.
Que laissons-nous à nos enfants ? Un cadeau empoisonné...

5) De l'aspect multifactoriel du bruit et de la difficulté d'évaluer ses effets sur la santé (bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité-OMS).

- D'après le rapport d'expertise collective « Évaluation des impacts sanitaires extra-auditifs du bruit environnemental ANSES – Février 2013 – Edition scientifique.
« Le bruit constitue un phénomène omniprésent dans la vie quotidienne, aux sources innombrables et d'une infinie diversité. Il n'y a aucune distinction physique entre un son et un bruit. Néanmoins, la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie française définit le bruit comme un « son ou ensemble de sons qui se produisent en dehors de toute harmonie régulière ». Selon la norme Afnor NF 530-105 le bruit est défini comme « toute sensation auditive désagréable ou gênante, tout phénomène acoustique produisant cette sensation, tout son ayant

un caractère aléatoire qui n'a pas de composantes définies ». (...).

Si la surdit  est l'effet auditif le plus souvent associ  aux expositions professionnelles ou aux comportements   risque ( coute de musique amplifi e sans protection, par exemple), les autres effets sanitaires du bruit (dits « extra-auditifs »), associ s aux expositions environnementales¹ (Bruit ext rieur  mis dans l'environnement par toutes les sources sonores, incluant le bruit  mis par les moyens de transport, le trafic routier, ferroviaire ou a rien ainsi que le bruit  mis par des sites d'activit s industrielles) , sont encore assez peu pris en compte dans les  tudes d'impacts li es aux projets d'infrastructures. Ainsi, certains effets qui se manifestent   court terme sont bien document s : perturbations du sommeil ou g ne due au bruit notamment.

D'autres effets extra auditifs associ s au bruit, observ s   plus long terme, sont discut s : hypertension art rielle, risques accrus d'infarctus du myocarde notamment. Ces effets extra auditifs peuvent  tre modul s par des composantes psychosociologiques et/ou territoriales. La fa on dont le bruit est per u d pend en effet de multiples d terminants : v cu individuel,  l ments de contexte, culturels, etc. C'est pourquoi, pour un m me niveau d'exposition au bruit, les effets peuvent varier fortement d'un individu   l'autre. »

« Conclusion.

En d pit des nombreuses  tudes r alis es depuis plusieurs d cennies sur les effets sanitaires extra-auditifs associ s   l'exposition au bruit ambiant, l' valuation de ceux-ci s'av re encore aujourd'hui peu pr cise. Au-del  des difficult s li es   la caract risation de l'exposition, les lacunes de connaissance s'expliquent  galement par le caract re multifactoriel des impacts sanitaires associ s au bruit ainsi que par la complexit  des interactions des multiples d terminants concern s. En effet, outre les d terminants acoustiques, physiologiques et physiopathologiques classiques, d'autres param tres d'ordres psychologiques, sociaux et territoriaux entrent en ligne de compte et peuvent intervenir comme facteurs modificateurs des effets sanitaires du bruit. »

Aujourd'hui nous n'avons pas assez de recul sur les r elles cons quences du bruit sur l'individu. De plus, comme tout d terminant de sant , son influence sur la sant  ne peut  tre  valu e qu'  travers un contexte et une situation individuels (ressenti, histoire personnelle,  tat de sant , degr  de stress quotidien, etc.).

6) De l' tat actuel des connaissances sur l'impact sanitaire du bruit g n r  par les  oliennes ainsi que sur l'exposition aux basses fr quences et infrasons des parcs  oliens.

- L'ANSE (Agence Nationale Sant  Environnement) dans son rapport d'expertise collective de mars 2017 « Evaluation des effets sanitaires des basses fr quences sonores et infrasons dus aux parcs  oliens » reconna t dans ses conclusions le manque accru de donn es concernant ces sujets :
« Afin de compl ter les donn es issues de la litt rature scientifique sur l'exposition aux infrasons et basses fr quences sonores  mis par les parcs  oliens, l'Anses a fait r aliser des campagnes de mesures   proximit  de trois parcs  oliens par le Centre d' tudes et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilit  et l'am nagement (Cerema). Les r sultats de ces campagnes confirment que les  oliennes sont des sources d'infrasons et basses fr quences sonores. Toutefois, aucun d passement des seuils d'audibilit  dans les domaines des infrasons et basses fr quences jusqu'  50 Hz n'a  t  constat .

Par ailleurs, les effets potentiels sur la sant  des infrasons et basses fr quences produits par les  oliennes n'ont fait l'objet que de peu d' tudes scientifiques. Cependant, l'ensemble des donn es exp rimentales et  pid miologiques aujourd'hui disponibles ne met pas en  vidence d'effets sanitaires li s   l'exposition au bruit des  oliennes, autres que la g ne li e au bruit audible⁽¹⁾.

Des connaissances acquises r cemment chez l'animal montrent toutefois l'existence d'effets biologiques induits par l'exposition   des niveaux  lev s d'infrasons. Ces effets n'ont pour l'heure pas  t  d crits chez l' tre humain, en particulier pour des expositions de l'ordre de celles li es aux  oliennes et retrouv es chez les riverains (exposition longue   de faibles niveaux).   noter que le lien entre ces hypoth ses d'effets biologiques et la survenue d'un effet sanitaire n'est pas document  aujourd'hui. »

C'est pourquoi on ne peut pas, aujourd'hui, en l' tat actuel des connaissances sur le sujet assurer qu'il n'y a et ne peut pas avoir d'impacts sanitaires sur les individus. Impacts non

seulement du bruit généré par le fonctionnement propre des éoliennes et de la modulation de celui-ci par rapport aux différents vents mais également des infrasons. En santé publique le risque zéro n'existe pas.

7) De mon état de santé

- Je ne peux développer cet axe dans un avis d'enquête publique car cela restent des données confidentielles. Je ne citerai que l'hypersensibilité au bruit et les troubles du sommeil.

La présence d'un parc éolien à une telle proximité de mon habitation risque d'accentuer les difficultés et donc d'aggraver mon état de santé.

-

-

Le projet éolien Vervant/LEA est implanté sur un territoire où sont déjà fortement concentrés les parcs éoliens, de par sa position il encercle les habitations des 2 communes concernées et est trop près des habitations et des monuments historiques ce qui multiplie les risques et les conséquences.

Je donne donc un avis très défavorable au projet éolien de Vervant/ Les Eglises d'Argenteuil et demande, concernant les domaines sanitaire et environnemental de la question, l'application du principe de précaution (Principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque dans les domaines de l'environnement, de la santé ou de l'alimentation).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Céline Majewski.

Sujet : [INTERNET] "Avis défavorable au projet éolien Vervant"
De : "Christian Denechaud" <c.denechaud@yahoo.fr>
Date : 14/12/2018 10:49
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : <c.denechaud@yahoo.fr>

Monsieur le Préfet,

OUI à l'utilisation d'éoliennes pour préserver notre environnement et les nouvelles générations, mais loin des habitations question de nuisances sonores (par connaissance de cause et suivant la direction du vent le bruit est un supportable , des monuments historiques par respect de nos anciens et la beauté des lieux et des aérodromes pour éviter tout accident.

Pour ces raisons ci-dessous je m'oppose à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Vervant,

1. les 1ères éoliennes sont à peine à 500 m des jardins à la Française du château de Vervant et à 800 m du château
2. les éoliennes de 150 m sont trop près des maisons (les premières à 538 m !!)
3. le projet ne passe pas les normes acoustiques donc les éoliennes devront être arrêtées ou bridées la nuit.
4. le projet est dangereux pour les avions de l'aérodrome (juste en face de la piste)

Je pense qu'il y a des endroits plus lointains du village de Vervant ou ce projet peut être réétudié sans nuisances et sans risque.

En espérant que mon avis défavorable sera pris en considération et que le projet sera réétudier.
Je vous prie croire, Monsieur le Préfet à l'assurance de mes sentiments distingués.

PS : Ne perdons pas de vu que nous avons un Pays d'une Beauté Exceptionnel et nous devons le respecter.

Christian Denechaud

Luxury Rental Services

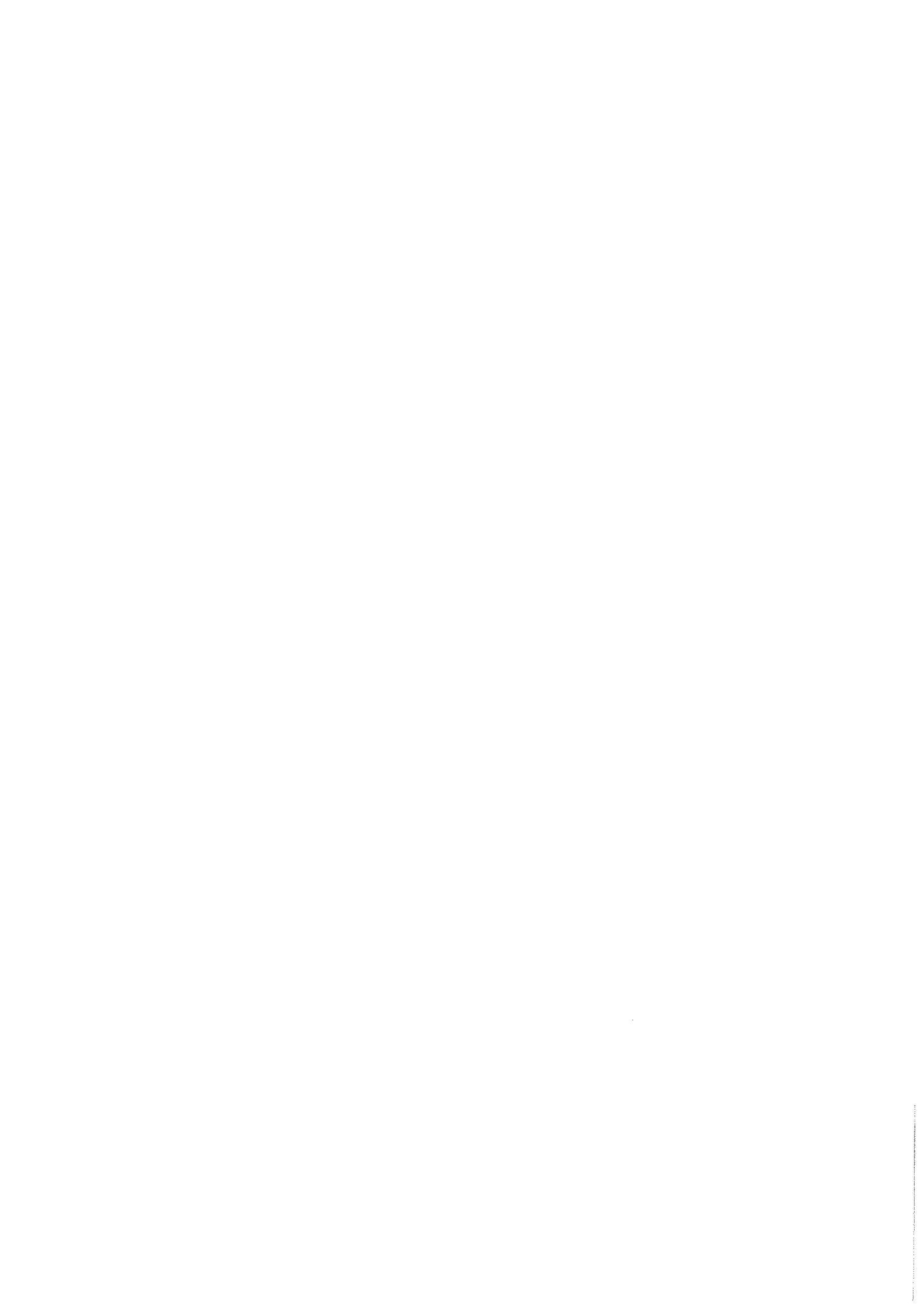
Tel:+33 (0)4.93.87.29.62

Mobile: +33 (0)6.88.36.99.17

Les Oliviers, 5e droite

1 avenue des Hellènes

06310 Beaulieu sur mer



[INTERNET] Avis défavorable au projet Éolien Vervant LÉA

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet Éolien Vervant LÉA

De : Nicole Denechaud <herve.denechaud@orange.fr>

Date : 14/12/2018 14:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Trop dangereux pour les avions de l'aérodrome.
Trop près des maisons, et surtout du Château de Vervant
En zone de captage de l'eau potable...

Envoyé de mon iPad

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Avis d'enquete publique - Parc eoliennes Vervant - Les Eglises D'Argenteuil
De : Jim and Janet Dickson <lalezardiere@outlook.com>
Date : 14/12/2018 16:23
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Cher Monsieur / Madame

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos préoccupations concernant le parc éolien proposé situé à Vervant - Les Eglises D'Argenteuil 17400.

En tant que résidents et propriétaires d'entreprises à Vervant, c'est ainsi que nous pensons que nous serons personnellement touchés par ce développement.

Tout d'abord notre maison, notre lieu sûr et notre investissement le plus important. Lorsque nous avons décidé de nous installer en France, nous avons recherché un certain type d'emplacement, calme et paisible, loin de la vie du XXI^e siècle. Nous avons investi une grande partie de nos économies dans la bonne maison. Suffisamment réaliste pour savoir que ces jours-ci, il est difficile de gagner de l'argent sur une propriété. Il est désolant pour nous et nos 4 enfants de découvrir que la valeur de notre propriété pourrait chuter de 25 à 30%.

Nous gagnons également notre vie en dirigeant une chambre d'hôte et en laissant sortir notre gîte. Le tourisme subit toujours le contrecoup de ces installations gigantesques.

Des recherches ont montré que si la faune, une des grandes joies de la vie à la campagne souffrirait de moins en moins, en particulier des oiseaux, nous avons la chance de voir des races rares telles que les Golden Oriels. , Hoopoes, Merlin, Godwit, Nightjar, Pipets & Wagtails.

La santé est aussi une préoccupation, nous avons tous les deux souffert de problèmes de santé au Royaume-Uni, notre déménagement en France a été généré par le désir de vivre notre vie de manière beaucoup plus sereine. Peu importe les richesses que la vie moderne peut apporter, elle ne remplace pas de bonnes nuits. sommeil qui pour nous n'est possible que contre les nuisances sonores et lumineuses dont la qualité sera altérée.

Nous croyons comprendre que la construction proposée de 11 eoliennes dont le plus proche doit être situé à seulement 600 mètres de la maison la plus proche est imprudente et injuste. Nous vous exhortons à reconsidérer vos projets.

Cordialement votre
Jim & Janet DICKSON
La Lézardière
1 rue du Chateau
17400 VERVANT

Dear Sir/Madam

We are writing to you to voice our concerns about the proposed Wind Turbine Farm to be situated Vervant – Les Eglises D'Argenteuil 17400.

As residents and business owners in Vervant, this is how we feel we shall be personally affected by this development.

Firstly our home, our safe place and our largest investment. When we decided to settle in France we sought out a certain type of location, quiet, peaceful far away from 21st century living. We invested a large proportion of our savings in the right house. Realistic enough to know that these days it is difficult to make

money on property, it is distressing for ourselves and our 4 children to discover that the value of our property could fall by 25-30%.

We also make our living by running a Chambre D'hote and letting out our Gite, tourism is always negatively impacted by these massive installations.

If only it was just ourselves that would be affected, research has shown that wildlife, one of the great joys of living in the countryside will suffer declining numbers, especially birds, in this area we are lucky enough to see rare breeds such as Golden Oriels, Hoopoes, Merlin, Godwit, Nightjar, Pipets & Wagtails.

Health is also a concern, both of us suffered ill health in the UK, our move to France was generated by the desire to live life in a much more serene way, whatever riches modern day life can bring it is no substitute for a good nights sleep which for us is only possible away from noise & light pollution, the quality of which will be impaired.

We understand that the proposed erection of 11 Wind Turbines the closest of which is to be sited only 600m from the nearest house is unwise and unfair. We urge you to re-consider your plans.

Yours faithfully

Jim & Janet DICKSON

La Lezardiere

1 rue du Chateau

17400 VERVANT

VTERNET] Monsieur le commissaire enquêteur

Sujet : [INTERNET] Monsieur le commissaire enquêteur

De : christiane feuilly <christiane.feuilly@sfr.fr>

Date : 14/12/2018 23:08

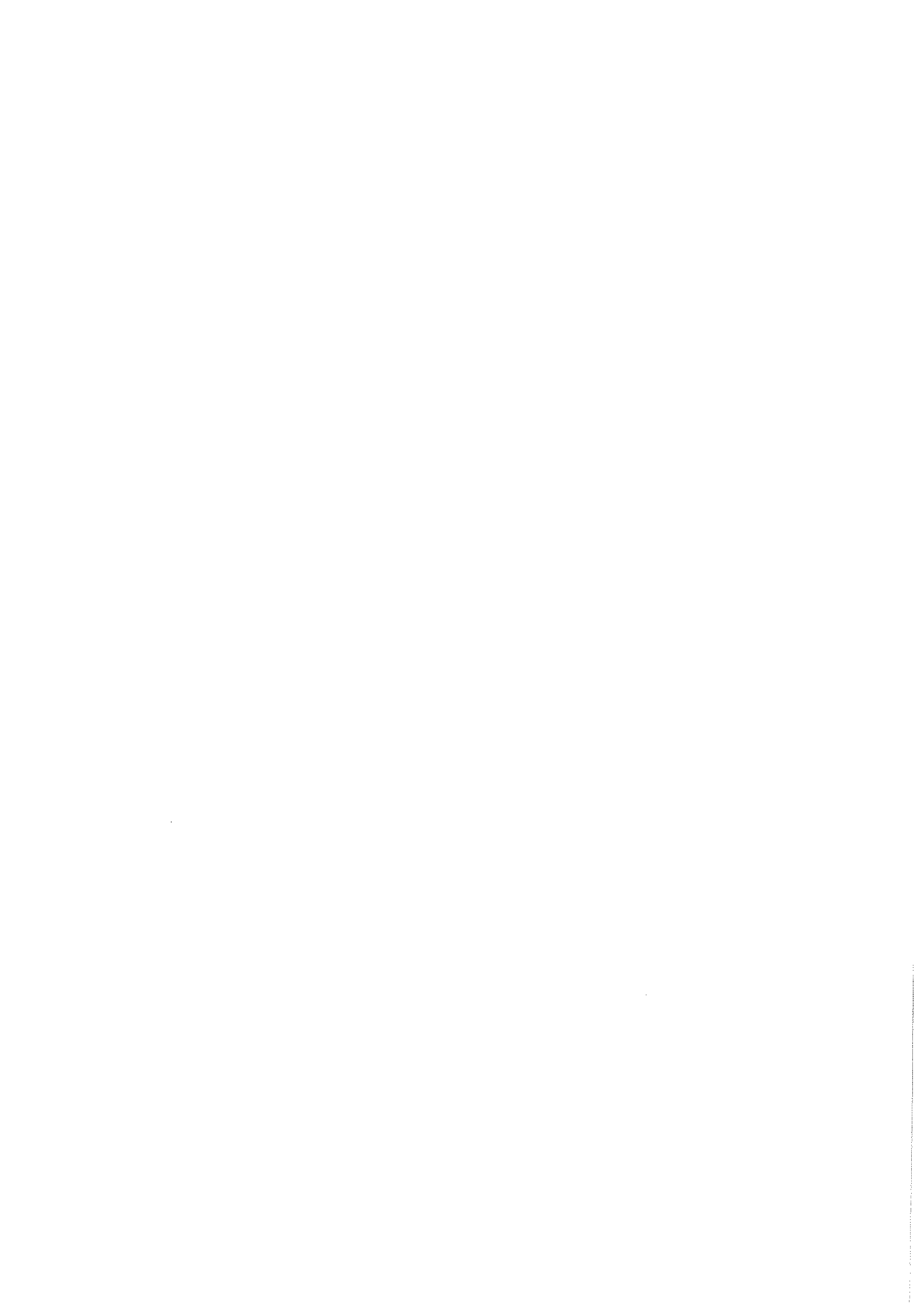
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet éolien, qui n'apportera que de l'argent aux promoteurs, de la pollution visuelle,

christiane Feuilly-Garrigue-Guyonnaud

christiane.feuilly@sfr.fr

0635455511



Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique - Park éolien Vervant - Les Eglises D'Argenteuil

De : John Welz <jcwelz98@gmail.com>

Date : 15/12/2018 10:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis un ami de deux habitants des Eglises d'Argenteuil.

Les effets stroboscopiques ainsi que le bruits des éoliennes impacteront fortement la qualité de vie de mes amis. Aussi, leur bien immobilier se trouvera dévalué.

Ainsi, je donne un avis défavorable au projet des éoliennes de Vervant et des Eglises d'Argenteuil.

John Welz

Sujet : [INTERNET] Avis projet éolien Vervant/LEA
De : "lise perrard" <mamanlison@orange.fr>
Date : 15/12/2018 12:10
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

J'ai passé une partie de mon enfance à Vervant , village où je retourne souvent pour y retrouver enfants et amis , et y faire des balades.

Ce petit village , en vallée de Boutonne à un charme particulier avec son château classé au Monument de France . Paisible, calme , gai , de jeunes couples avec enfants et retraités sont venus s'y installer .

Le projet d'implantation d'un parc éolien , dont la E5 se trouve à 580 m des premières habitations me semble inacceptable . Les autres éoliennes , l'encerclent complètement .

Nuisances visuelles et sonores vont automatiquement en découler , changer totalement l'agrément de ce village, le calme et la paix qui règnent à Vervant .

C'est pourquoi, je donne un avis défavorable au projet éolien Vervant/LEA.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération .

PERRARD Lise.



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien VERVANT- LES EGLISES D'ARGENTEUIL

De : <philipe.klein@orange.fr>

Date : 15/12/2018 18:22

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Nous venons d'être informés de la volonté d'installer un Parc Eolien à proximité de notre village.

Fort est de constater que dans le choix des sites où seront installés les éoliennes, un grand nombre de nuisances n'ont pas été prises en compte.

Tous les problèmes liés à la santé, l'implantation des éoliennes ne tient pas comptes des préconisations du Ministère de la Santé à savoir 1500m de toutes habitations : Problèmes cardiovasculaire, acouphènes, perturbation du sommeil, bruit permanent, constat des modifications comportementales, anomalies osseuses constatées chez certains animaux etc.

Destruction de la faune nocturne, chauves-souris, chouettes, (animaux protégés) par exemple.

Dévalorisation du patrimoine immobilier évalué à moins 30% dans le meilleur des cas.

Pourquoi ne pas regrouper ces éoliennes sur une seule parcelle et à 1500m de toutes habitations ?

Terrain que le promoteur pourrait acheter conservant ainsi la charge du démantèlement environ 450.000€ par éoliennes.

Dans les accords passés à ce jour le démantèlement reste à la charge de l'agriculteur qui met son terrain à disposition.

J'espère que le Maire des Eglises D'Argenteuil n'a pas émis un avis favorable et mis à disposition un de ses terrains agricoles !

Je suis totalement contre ce projet, peu écologique et nuisible pour l'environnement.

Croyez en ma plus haute considération.

M. KLEIN Philippe et Marie

Grand Fragne



Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil

De : Eric Cardone <eric.cardone@gmail.com>

Date : 16/12/2018 08:19

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur ,

En tant que personne venant régulièrement aux Eglises d'Argenteuil, j'ai appris avec effrois qu'il y a un projet de construire des éoliennes d'une hauteur totalement disproportionnées par rapport aux tailles des maisons. Ces éoliennes sont une grave nuisance à la fois visuelle et sonore qui vont défigurer de manière durable le village des Eglises d'Argenteuil.

J'ai compris que la hauteur de ces éoliennes étaient de 150m, ce qui est presque 50% plus haut de l'Arche de La Défense. Pour avoir fait l'expérience d'éoliennes dans d'autres endroits, le bruit généré par ces éoliennes est entêtant et comme on dit de manière familière finit par taper sur les nerfs entraînant des maux de tête. Cela est notamment dû au fait que ce bruit est continu, 24h/24 et ne laisse aucun répit pour dormir.

Il me paraît évident que le village va devenir beaucoup moins attractif ce qui aura un effet évident sur la valeur immobilière des biens qui le compose ainsi que sur l'économie locale si les gens fuient.

C'est pourquoi je vous prie d'annuler ce projet afin que ce village garde le charme qui le caractérise et qu'il puisse continuer à être un lieu de repos et de quiétude ce qu'il a toujours été.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric Cardone.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Eoliennes
De : Dufourg Micheline <dufourg.micheline@orange.fr>
Date : 16/12/2018 12:33
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

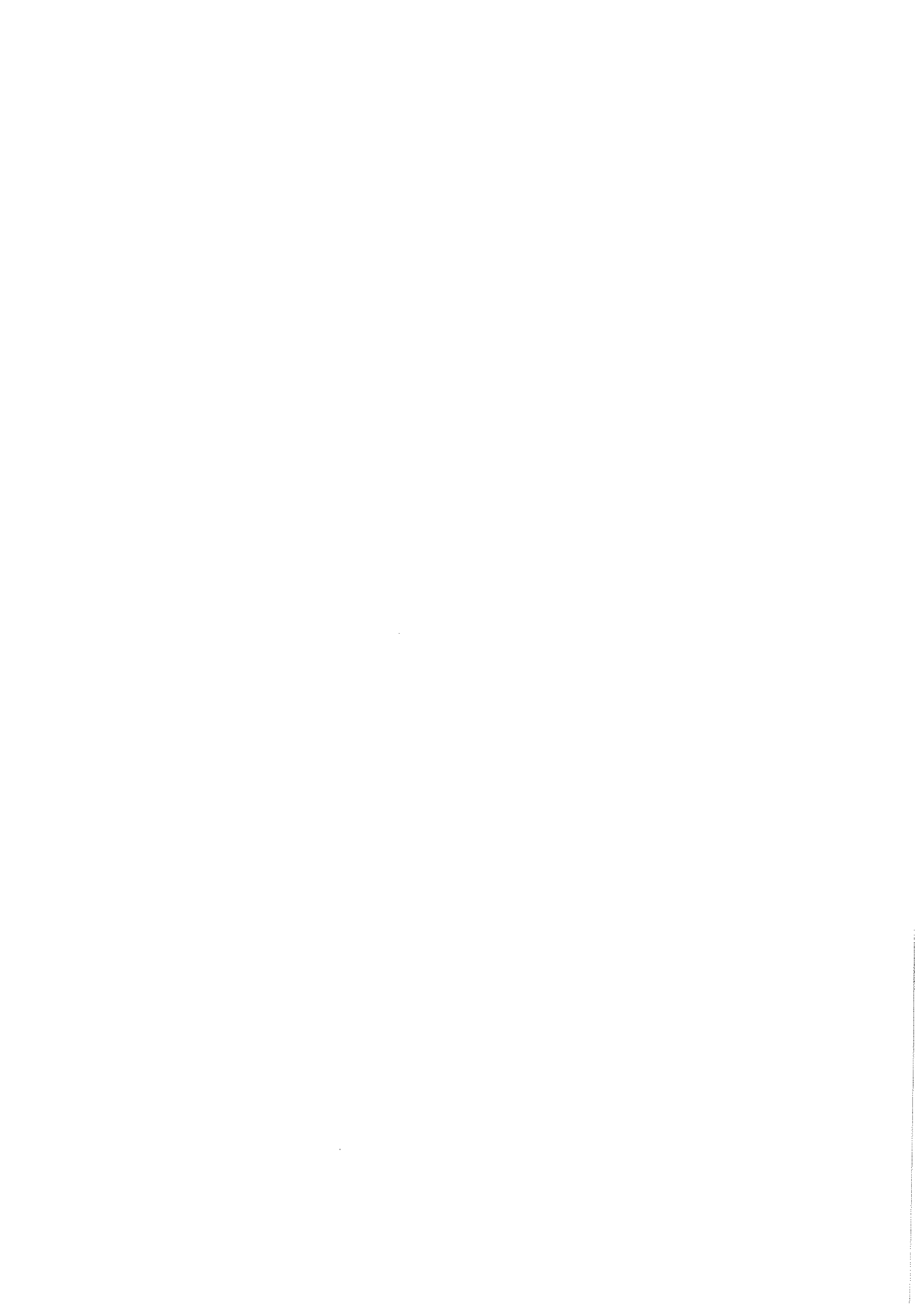
Dans le cadre de l'enquête publique pour l'implantation d'éoliennes dans mon secteur d'habitation (commune de VERVANT 17540), je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon avis très défavorable à ce projet et mon opposition à cette implantation.

En effet, elle vient modifier considérablement mon cadre de vie, d'abord au niveau visuel puisque les éoliennes prévues seront près de mon habitation et nuiront à la vue que j'ai aujourd'hui sur la campagne environnante. Ensuite, en matière de bruit et de nuisances sonores. Ces éléments vont avoir également un impact sur le prix de mon bien immobilier qui va perdre de sa valeur.

Par ailleurs, le principe de précaution n'est pas respecté et dans l'état actuel des connaissances, je m'interroge sur les conséquences sur la santé que cela peut engendrer (troubles du sommeil, maux de tête...).

Cordialement

Mme DUFOURG



Sujet : [INTERNET] Avis d'enquete publique - Parc eoliennes Vervant - Les Eglises

De : Maggie <maggiemillest@gmail.com>

Date : 16/12/2018 12:59

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Dear Sir/Madam,

I live with my husband in the pretty village of Vervant. One of the reasons we bought the property, was the beautiful and far reaching view to the horizon, from the rear of the house. This wonderful, open vista will be severely blighted by some of the eleven eoliennes which are going to surround this lovely village.

It does seem strange that eleven, unattractive structures are being allowed to surround the village, when we were told that only certain colours could be used for any outside painting on our property owing to the proximity of the chateau. So, no garish paint allowed, but OK to build eoliennes!

Eoliennes in an area, devalue property prices owing to their dominance of the landscape, causing disrupted sleep due to the noise and flashing lights.

I urge you to put profit to one side and think of the countryside.

Yours sincerely,

Maggie Millest



Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique projet éolien Vervant /LEA

De : Maitremad <maitremad@orange.fr>

Date : 16/12/2018 14:32

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

Du fait que ce projet implante des éoliennes beaucoup trop près de mon habitation à Vervant, avec toutes les nuisances que cela engendre, je donne un avis très défavorable au projet éolien de Valeco.

Cordialement.

Alain Majewski.



Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil

De : caroline Busch <carolinesbusch@gmail.com>

Date : 16/12/2018 16:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai été informée par mon frère Thomas Busch, un habitant de les Églises d'Argenteuil, du projet éolien prévu sur les communes de Vervant et de les Églises d'Argenteuil.

Par le biais de ce courrier électronique, je souhaiterais émettre mon avis défavorable à ce projet. La raison principale pour cet avis négatif est l'impact des éoliennes sur l'état de santé des habitants.

Plusieurs études ont été réalisées en France à ce sujet et toutes recensent un impact négatif sur la santé. Même un rapport des membres de l'Académie nationale de médecine reconnaît le risque d'émergence d'un « syndrome de l'éolienne » sur les riverains.

Selon un autre étude majeure réalisée aux États Unis par quatre cabinets acoustiques sur l'impact des éoliennes, le constat est encore plus alarmant: Il y aurait assez de preuves pour classer les basses fréquences et les infrasons émis par les éoliennes comme un problème grave pouvant être un danger pour la santé humaine. Ces infrasons peuvent entraîner des migraines, des pressions dans la tête, les oreilles et la poitrine. Ils peuvent être également la cause de bourdonnement d'oreille, de tachycardie ainsi que de sensation de lourdeur.

Outre ces risques de traumatisme sonores, la gêne visuelle que représentent ces éoliennes peuvent également avoir un impact psychologique sur les habitants.

Face à ces nombreux risques pour la santé des résidents de les Églises d'Argenteuil et de Vervant, je souhaiterai que le projet ne soit pas réalisé.

Cordialement

Caroline Busch

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil

De : Liz Smith <liz@entertainingtv.com>

Date : 16/12/2018 13:13

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis résidente de la commune Les Eglises d'Argenteuil pendant 25 ans et c'est avec un énorme regret que j'ai appris qu'il y a un projet de construire 11 éoliennes qui vont entourer les communes de Les Eglises d'Argenteuil et Vervant.

Ces éoliennes vont défigurer les deux communes et leur niveau sonore va forcément atteindre à la tranquillité. Les éoliennes étant 150m de hauteur et situées très proches des résidences sont disproportionnées par rapport à la taille des maisons.

Une période de consultation de 30 jours pour les résidents me semble trop courte, alors que les bénéficiaires du projet ont eu connaissance du dossier pendant des années. J'ai l'impression que les bénéficiaires n'ont pas fait d'efforts pour bien nous informer de ce projet car la clandestinité leur sert. Sans une étude faite en ce qui concerne les effets stroboscopiques sur ma maison je ne sais pas si je serais impacté par ces effets ou pas. Je crains que c'est seulement après la construction des éoliennes que nous allons vraiment savoir qui sera trop tard et je serai pris au piège sans la possibilité de vendre ma maison.

Il y a maintenant beaucoup de testaments en France, et dans le monde entier, de résidents qui habitent à une proximité aux éoliennes similaire à la mienne qui ont été impactés d'une manière négative. Le bruit continu rend impossible un sommeil tranquille et il y eu un effet évident sur la valeur immobilière.

Il faut noter aussi qu'il y a un château d'une beauté exceptionnelle à Vervant qui serait défiguré pour toujours par ces éoliennes. Ce château joue une partie importante dans le patrimoine de la France.

Je vous prie d'annuler ce projet pour que ces deux communes puissent continuer à être des lieux de charme, de repos et de quiétude.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mlle Elizabeth Smith
9 rue Vincent
17400 Les Eglises d'Argenteuil

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur Le projet eolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil

De : charlotte smith <cls14e@gmail.com>

Date : 16/12/2018 14:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'inquiète beaucoup pour mes parents qui habitent dans la commune des Eglises d'Argenteuil à cause du projet de construire 11 éoliennes. Ces éoliennes me paraissent trop proches des résidences. Mes parents n'auront pas la possibilité d'échapper au bruit continu et aux effets stroboscopiques de ces éoliennes, car leur maison deviendra invendable. Ils seront donc pris au piège.

Je vous prie d'annuler ce projet pour que les résidents dans ces deux communes, compris me parents, ne seront pas pris au piège et pour qu'il puissent continuer de vivre dans ce commune sans les graves nuisances.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mlle Charlotte Smith

Sent from my iPhone

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil
De : Jeannine Ramond <jeannine.ramond@outlook.com>
Date : 16/12/2018 20:34
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet
Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mère d'un propriétaire, je suis absolument contre l'implantation des éoliennes

Les 11 éoliennes de 150 m de haut (une demi Tour Eiffel) encerclent littéralement le village des Eglises d'Argenteuil, c'est une petite cité attaquée par un ennemi beaucoup plus puissant et un million de fois mieux armé que ses habitants.

Jusqu'à présent, les 529 habitants pouvaient profiter de très nombreux espaces verts et jardins, qu'en sera-il pour le futur ?

Les pèlerins venant d'Europe ou de plus loin, cheminant sur le chemin de St Jacques de Compostelle (de Tours à Ostaba) classé au patrimoine de l'humanité, et à la recherche, de calme et de sérénité, de beaux paysages, vont-ils s'arrêter pour goûter à la douce mélodie des pales gigantesques. Les 11 éoliennes, plus une centrale photovoltaïque ne vont pas les y encourager.

Il ne faut pas implanter ces éoliennes :

Pour la santé des habitants et surtout des enfants (petite école de 66 enfants)

Les nuisances graves sont de plusieurs ordres :

- Visuelles : La vue sur 11 éoliennes en arc de cercle s'étale sur 280 degrés, donc peu de place pour n'apercevoir que la nature.
- Effet stroboscopique (ombre qui apparaît et disparaît lorsque le soleil brille à travers les pales en rotation de la turbine)
- Auditives : Des bruits obsédants et insupportables car rythmés, et qui varient suivant les conditions climatiques, combinaison de bruits, de grattements, de sons incongrus, d'infrasons, de courant tellurique

Au Danemark, où les éoliennes ont été introduites en masse depuis 30 ans, le gouvernement a réagi à la demande publique par précaution en arrêtant l'installation de nouvelles éoliennes terrestres, notamment à cause de risques pour la santé.

L'Académie de médecine recommande, "par précaution, que soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 mégawatts situées à moins de 1.500 m des habitations". Et dans d'autres pays une distance bien supérieure : Californie -> 3 km !

Elles ne doivent pas augmenter le bruit ambiant de plus de cinq décibels durant la journée, et de plus de trois décibels durant la nuit.

Pour ne pas engendrer l'appauvrissement des propriétaires de résidences principales ou

secondaires :

Il faut prendre en compte la baisse de valeur du patrimoine immobilier, des maisons, bâtiments et terrains affectés par les bruits, infrasons, effet stroboscopique
Les touristes et éventuels futurs résidents ne prisent guère la vue des éoliennes.

Pour la protection de l'environnement : Oiseaux et chauves-souris

La mortalité par collision peut se traduire non seulement par des collisions avec les rotors mais aussi avec des tours, des nacelles, des câbles ou encore des lignes électriques. Des oiseaux ont déjà été observés entrain d'être projetés vers le sol par le tourbillon provoqué par le déplacement des rotors. La mortalité de certaines espèces peut avoir des conséquences importantes, notamment lorsqu'elle concerne des espèces ayant une durée de vie longue avec une faible production annuelle et une maturité sexuelle tardive. Il pourrait ainsi y avoir des conséquences à l'échelle locale, régionale voire internationale s'il s'agit d'espèces menacées.

Pour garder l'emploi en France et favoriser l'économie

Le tourisme est souvent un moteur de l'économie locale et assure une indispensable diversité de revenus. Quels sont parmi les urbains, ceux qui iront se détendre en face des éoliennes ?

Celles installées en France sont construites principalement (80%) à l'étranger par les Allemands Senvion, Nordex et Enercon, les Danois de Vestas.

Viennent ensuite les développeurs qui réalisent des études de potentiel éolien, repèrent les territoires les plus intéressants et les moins contraignants. Eux également qui rencontrent sur place les propriétaires de terrains et les élus.

Beaucoup de développeurs n'ont pas la capacité ni la volonté d'entretenir des parcs, avec la logistique, la maintenance et l'infrastructure nécessaires. C'est ainsi qu'aussitôt construit, un parc éolien est souvent revendu à un exploitant puis à un autre.

Les constructeurs de parcs bénéficient souvent de larges subventions du conseil général. Les contribuables, payent cela, via la CSPE (contribution au service public de l'électricité, comprise dans les factures d'électricité).

Aucun des 27 pays de l'UE n'a calculé les économies réelles de combustible et de gaz à effet de serre réalisées par les éoliennes. Ceci est d'autant plus grave que des ingénieurs indépendants ont calculé qu'au lieu des 100% d'économies annoncées, la réalité se trouvait entre 4% et moins de zéro (valeurs négatives). C'est la conséquence des variations incontrôlées de la production des éoliennes, qui obligent à compenser avec des centrales à gaz ou à charbon marchant à bas régime et variant leur production en sens contraire, consommant ainsi deux fois plus de combustible. L'Allemagne construit pour cela, en ce moment, 23 centrales à charbon, et la France des centrales à gaz.

Elles s'avèrent donc inutiles comme énergie de substitution, mais, comme elles sont censées avoir des effets écologiques, l'exploitation des éoliennes s'accompagne de l'obtention de certificats donnant des droits à polluer par ailleurs. Des holdings financières l'ont bien vu, qui sont présentes sur ce secteur.

D'autre part, des économistes ont calculé les effets des subventions et de l'augmentation du prix de l'électricité sur les autres secteurs de l'économie : selon leurs recherches, il y aurait entre 2,2 et 4,8 pertes d'emplois pour chaque emploi « vert » créé.

La réalité est que ce secteur creuse le déficit commercial et que localement un parc éolien ne crée pas un seul emploi.

Enfin, la durée de vie et le recyclage des matériaux sont également à prendre en compte, comme pour tout système de production d'énergie. La durée de vie est d'environ 20 ans, ce qui signifie qu'après cette période, il faut remplacer des pièces ou l'éolienne entière. Qui paiera l'enlèvement des éoliennes défectueuses ou insuffisamment rentables.

On pourrait aussi parler des routes et des carrefours disproportionnés mais indispensables pour faire passer les engins spéciaux acheminant les éléments gigantesques des éoliennes, afin de les livrer, de les réparer ou de les démanteler, sans compter les tranchées nécessaires aux raccordements, et la remise en état des lieux.

Sincères Salutations

Jeannine Ramond



Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET EOLIEN DE VERVANT ET LES EGLISES D'ARGENTEUIL

De : JEANWOLF <busch@jeanwolf.com>

Date : 16/12/2018 20:41

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

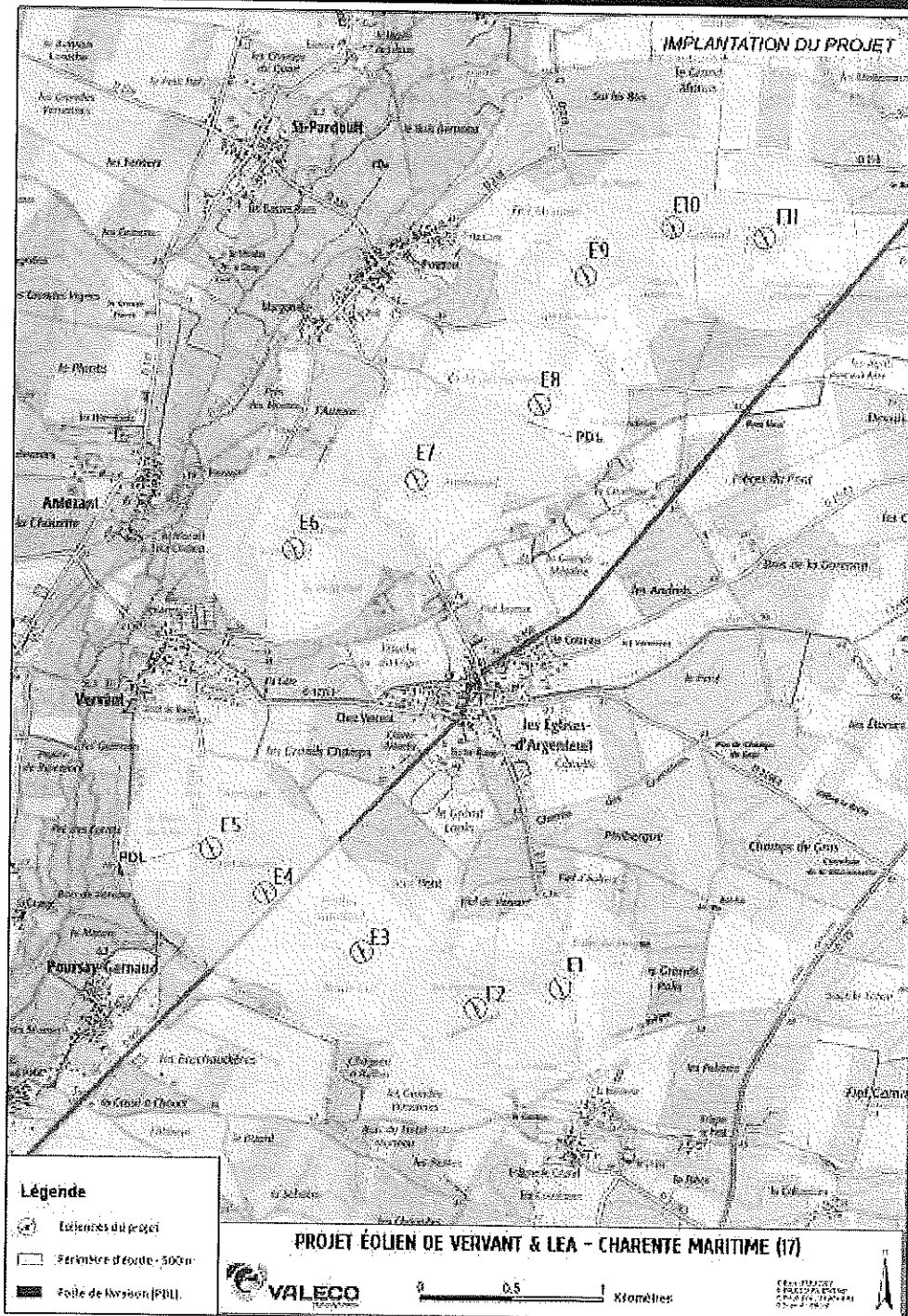
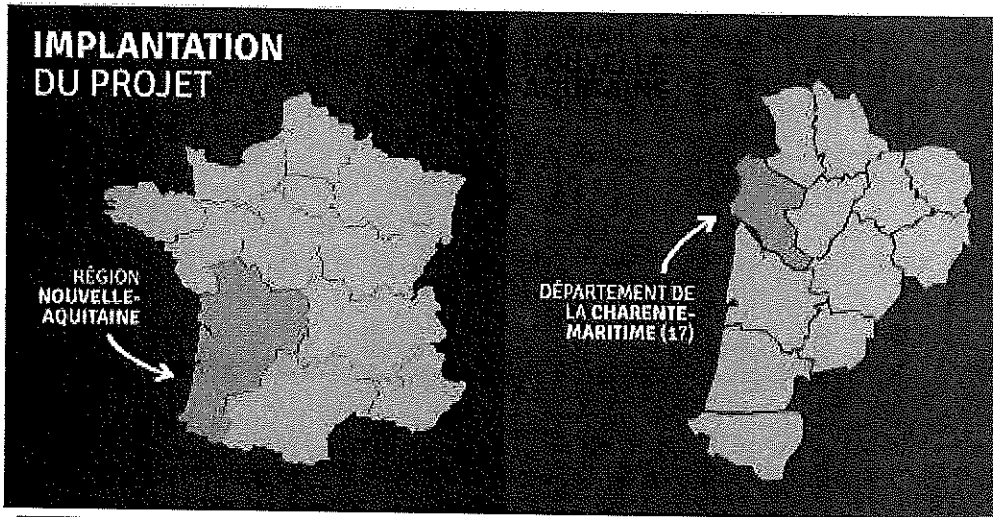
Monsieur,
Madame,

Père d'un propriétaire aux Eglises d'Argenteuil, je suis défavorable au projet de parc d'éolien Vervant – Les Eglises d'Argenteuil pour de multiples raisons:

Le projet d'installation de 11 éoliennes d'une hauteur de 150 m, qui vont entourer les habitants des-Eglises-d'Argenteuil dans une proximité de moins de 1000 mètres, est un projet irresponsable, aux conséquences démesurées.

Aujourd'hui, la commune bénéficie du calme de la campagne et de la proximité de Saint-Jean d'Angély et d'Aulnay. Elle possède un intérêt touristique grâce à son église romane partiellement inscrite Monument Historique et à sa position sur un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, classé par l'UNESCO au patrimoine mondial et par le conseil de l'Europe le premier "itinéraire culturel"

Si ce projet a lieu les habitants des-Eglises-d'Argenteuil vont être encerclés par des éoliennes d'une hauteur de la moitié de la tour d'Eiffel (voir carte).



On peut craindre pour la santé des habitants.

L'Institut Max Planck a observé que les infrasons typiques des éoliennes engendrent stress, insomnie et a mesuré des désordres objectifs : impact sur le sommeil

La plupart du temps les éoliennes fonctionnent au ralenti, ou bien les pales tournent à vide sans rien produire, ou sont à l'arrêt, ce qui nécessite de maintenir en parallèle des installations de secours d'une puissance égale à celle de l'éolien.

De plus en cas de problème, ces engins risquent de ne jamais être enlevés. Le coût d'enlèvement s'avère à environ 150 000 € par éolienne de 2 MW (le socle de béton restant enfoui).

L'autorisation d'installation est demandée par

- SARL PARC EOLIEN DE VERVANT ET LEA
 - SIRET (siège) 82532295100013 / SIREN 825 322 951
 - Forme juridique : SARL unipersonnelle
 - Date immatriculation RCS : 30-01-2017
 - Capital social : 500 €
 - Tranche d'effectif 0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)
- (source : societe.com)

Il est rappelé que le capital social de cette SARL unipersonnelle est de 500 € et la responsabilité de l'associé est limitée au montant des apports qu'il a effectués. La SARL unipersonnelle protège le patrimoine de l'associé unique. L'associé unique ne sera tenu de rembourser les dettes de l'entreprise qu'à hauteur du montant des apports qu'il a effectués.

Ces éoliennes installées sont pour la plupart d'origine européenne, mais très peu ont été fabriquées en France. Selon le palmarès des turbinières de FEE, le danois Vestas a remporté 34,3 % du marché l'an dernier, devant l'allemand Enercon (28,2 %). Les différents turbinières allemands présents sur le marché français (Senvion, Siemens Gamesa, Nordex...) ont capté au total 62 % du marché français.

L'impact sur les prix de l'immobilier est une certitude - Les pertes peuvent aller jusqu'à 30% voir plus, à condition de trouver un acquéreur !

L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Rennes du 20 septembre 2007 confirme un jugement du Tribunal de Quimper obligeant le vendeur d'une maison à restituer 30.000 € (soit 20% de la transaction) au nouveau propriétaire; le vendeur avait omis de dire à l'acheteur que le permis de construire un parc éolien avait été signé. Le jugement s'appuie sur la hauteur des éoliennes (115m) et leur proximité par rapport à l'habitation (500 m). Il justifie le montant de la somme allouée en réparation en citant les rapports des experts immobiliers qui font état d'une dépréciation du bien comprise entre 28 % et 46 %.

L'implantation d'éoliennes n'obéit qu'à une volonté idéologique antinucléaire qui profite à quelques affairistes astucieux sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité. Son développement inutile et nuisible doit être arrêté.

Cordialement

Wolfgang Busch

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil
De : Thomas Busch <tbusch@gmail.com>
Date : 16/12/2018 23:16
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

en tant qu'habitant de la commune Les Eglises d'Argenteuil, je voudrais formellement m'opposer au projet du parc éolien Vervant - Les Eglises d'Argenteuil.

Les raisons sont les suivantes:

- saturation visuelle:

L'entrée du village des Eglises d'Argenteuil par le sud via la départementale D950 sera saturée visuellement par des éoliennes imposantes des deux côtés de la route. En provenance du nord le champ visuel sera pollué par un mur de 6 éoliennes.

A partir de notre propriété les éoliennes E6-E11 vont saturer notre vue nord sur un angle de plus de 90 degrés sur le plan horizontal ainsi que les éoliennes E1-E5 sur un angle de plus de 90 degrés sur le plan horizontal.

- nuisances sonores:

Les éoliennes prévues sont trop proches des habitations et leur niveau sonore va forcément atteindre à la tranquillité des résidents des deux communes et vont avoir un impact sur le sommeil des habitants

- atteinte au paysage:

La transition énergétique ne doit pas se faire pas au détriment des habitants, des paysages et de l'environnement.

Or, ce parc éolien occasionnera un impact visuel très fort. Le gabarit des éoliennes (150 de haut) est particulièrement disproportionné par rapport à la hauteur des maisons ainsi qu'aux éléments constitutifs du paysage environnant.

A ce sujet je voudrais rappeler que la Convention Européenne du paysage est a été signée à Florence le 20 octobre 2000, et que cette convention a été intégrée en droit français par la loi n° 2005-1272 du 13 octobre 2005.

La prolifération des éoliennes et leur impact sur le paysage tombent sous le coup de l'article 5 de la convention selon lequel :

"Chaque Partie s'engage:

a) à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;

b) à définir et à mettre en oeuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et

l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6".

Cette convention européenne, qui reconnaît le paysage comme une donnée juridique protégée, s'applique directement en droit français.

Les administrations (mairies, préfectures...), qui sont donc tenues de la respecter.

- atteinte au patrimoine:

Le Château de Vervant, inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques), qui a une tour crénelée du XVI^e siècle, et un beau parc à la française, sera visuellement fortement impacté par le parc éolien.

L'intégralité des éoliennes seront visibles à partir du château. L'éolienne E6 sera particulièrement imposante étant à environ 500 m du coin nord-est des jardins du château.

Seront également impactés, les sentiers de Saint Jacques de Compostelle classés par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité, entre l'Eglise Saint-Pierre à Aulnay et l'Abbaye Royale Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean d'Angely. Certaines des éoliennes du projet, si ce n'est pas l'intégralité seront d'ailleurs visibles à partir de l'Abbaye Royale, également patrimoine de l'humanité, et seront dans un rayon de 6 km de celle-ci. Pour rappel, la réglementation de périmètres de protection autour des monuments Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO est de 6 km.

Aussi je voudrais rappeler que la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine mondial a intégré le patrimoine mondial dans le droit français.

- dépréciation immobilière:

Les éoliennes vont avoir un impact très négatif sur le patrimoine immobilier des habitants des communes de Vervant et des Eglises d'Argenteuil.

A ce sujet il existe des jurisprudences portant sur la dévaluation des biens immobiliers pour cause de voisinage de parcs éoliens:

Jugement du TGI de QUIMPER du 21 mars 2006 confirmé par la Cour d'Appel de Rennes du 20 septembre 2009: Saint-Coulitz – Finistère

La Cour condamne le vendeur d'une maison, ayant dissimulé à l'acheteur l'existence d'un projet éolien dont il était informé, à rembourser 30000€ sur un prix de vente initial de 145000€.

Jugement du TGI d'Angers du 9 avril 2009: Tigné – Maine et Loire.

Le TGI condamne le vendeur d'une maison, pour rétention volontaire d'information sur un projet de parc éolien, en baissant le prix de la maison de 20% avec un remboursement de 36000€ à l'acquéreur. En appel, la Cour d'Appel d'Angers décide le 8 juin 2010 l'annulation de la vente et 18000€ de dommages et intérêts à l'acquéreur.

Jugement du TGI de Quimper du 9 octobre 2007 confirmé par la Cour d'Appel de Rennes du 18 mars 2010: Le Trevoux - Finistère.

La Cour décide de l'annulation de la vente d'un bien immobilier, le vendeur ayant omis de signaler l'existence d'un projet éolien à l'acquéreur (vente effectuée en août 2005).

Jugement du TGI de Bressuire du 3 mai 2010: Saint Martin de Sanzay (79290).

Le TGI condamne le vendeur d'une maison, au titre du préjudice subi du fait de la dissimulation d'un projet éolien, à rembourser 49500€ sur un montant d'acquisition de 345296€, estimant que l'immeuble a perdu 15% de sa valeur.

- impact sur le tourisme local:

La présence d'éoliennes verra diminuer l'attractivité des communes de Vervant et des Eglises d'Argenteuil et aura bien évidemment un impact fort négatif sur les revenus des propriétaires de chambres d'hôtes et gîtes. Ceci sera d'autant plus vrai dans le cas où il y aura des témoignages sur des sites internet tel que TripAdvisor sur la nuisance des éoliennes et que les deux communes seront déconseillées comme lieu de vacances.

- impact sur l'attrait des communes pour les nouveaux habitants:

La pollution visuelle va représenter un frein à l'acquisition ou à la location de biens dans les deux communes ce qui à long terme pourra engendrer une désertification de ces mêmes communes.

Aussi je déplore le fait que les habitants ont eu l'information qu'un parc éolien allait s'implanter dans leur commune très tardivement, quelques jours avant le début de l'enquête publique, alors que les élus étaient déjà en contact depuis 2015 avec le promoteur du projet.

Bien cordialement

Thomas Busch

Sujet : [INTERNET] enquête publique création d'un parc éolien sur les communes de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil

De : Josiane SALMON <salmon.josiane@orange.fr>

Date : 16/12/2018 23:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de monsieur le Préfet,

A l'attention de monsieur le Commissaire enquêteur,

L'énergie éolienne est une alternative aux énergies fossiles certes et l'envisager pour préserver la planète et laisser à notre descendance une nature plus propre est une cause noble.

Cependant, le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil n'est, en soi, nullement respectueux de laisser un avenir à notre belle planète.

En effet, de ma maison, sise chemin des Bréchaudières à Poursay Garnaud, au lieu de voir comme actuellement des champs, des chevreuils, des sangliers, des perdrix, je verrai sur ma gauche deux éoliennes, puis en face de moi, une éolienne et sur ma droite deux autres éoliennes. Je vais donc connaître les nuisances visuelles par excellence.

A ce premier problème, vont s'ajouter des nuisances sonores et une très très forte perturbation des ondes herziennes et autres. Adieu, la réception de la télévision, de ma connexion internet, de mon téléphone mobile ; bonjour les maux de tête et autres dus à ces ondes et à ces sons amplifiés par la ligne à moyenne tension dont les pilons sont dans la parcelle voisine.

En outre, le projet prévoit l'implantation d'éoliennes dans des parcelles situées dans les périmètres de protection rapproché et éloigné du bassin de captage Bois de Vervant. Ce captage d'eau en vue de la consommation humaine, situé sur la commune de Poursay-Garnaud est régi par des mesures de protection concernant les activités agricoles et la non implantation d'ouvrage, de quelque nature que ce soit .

Pour conclure, j'estime que si les nuisances visuelles, auditives, environnementales ne vous semblent pas assez importantes, avec l'implantation de ce parc, ma propriété aura perdu toute valeur. Personne ne voudra venir s'installer dans une commune rurale, paisible et agréable à vivre qui du jour au lendemain, parce que les communes environnantes voulaient un parc éolien aura perdu tout son charme.

Vouloir un parc éolien sur sa commune est une chose, l'implanter tout près des habitations de la commune

voisine en est une autre.

Et pour clore le tout, quel souvenir laisserons-nous si sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle, le pèlerin recontre plus d'éoliennes que de lieux pittoresques , dénaturant les édifices classés comme l'église de Notre Dame de l'Assomption de Poursay-Garnaud.

Vous l'avez compris, je suis CONTRE ce projet d'implantation d'un parc éolien.

Josiane Salmon

POURSAY-GARNAUD

Sujet : [INTERNET] ENQUETE D'UTILITE PUBLIC CONCERNANT LE PARC EOLIEN VERVANT
EGLISES D'ARGENTEUIL

De : Jacques COCQUEREZ <jcocquerez@orange.fr>

Date : 17/12/2018 08:16

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet

Ne pouvant me rendre auprès du commissaire enquêteur, je tenais par le présent courriel à vous faire part de mon désaccord total sur l'implantation de 11 éoliennes d'une hauteur de 150 m autour des villages cités en objet. Ce désaccord est fondé sur les raisons suivantes :

- Le danger pour la pérennité de l'aérodrome de Saint-Jean d'Angély et des différents clubs qui l'utilisent. En effet, les 11 éoliennes se trouvent juste à l'est et dans l'axe de la piste qui est orientée est-ouest. Le risque d'un accident est très important et, s'il se produit effectivement, il entraînera probablement la fermeture de l'aérodrome. Alors que le projet thermal a franchi une étape importante, il est important de conserver et renforcer tout élément de notre secteur en cohérence avec une station thermale comme un aérodrome actif et sécurisé
- Le danger pour notre patrimoine historique : je ne doute pas que vous soyez sensibles à notre patrimoine en Vals de Saintonge et au potentiel touristique qui en résulte. Or nous avons à Vervant sans doute un des plus beaux châteaux des Vals de Saintonge, sinon le plus beau. L'éolienne E6 prévue dans le projet est à moins de 300 m (oui ! vous avez bien lu 300m) de la limite de propriété du château, classé monument historique depuis 1949 et dont des jardins à la Française – un véritable parc de Versailles miniature – sont également classés. Louis XIII y a séjourné en 1621 lors du siège de Saint-Jean d'Angély. Il est en parfait état et son nouveau propriétaire, d'origine Alsacienne, ancien facteur d'orgues, est à la fois chevalier de la légion d'honneur pour sa contribution au rayonnement culturel de la France et chevalier de l'ordre national du mérite pour avoir exporté 90% de sa production d'orgues et participé à l'exportation de vins Alsaciens. Il souhaite développer des chambres d'hôtes haut de gamme grâce à son réseau de clients étrangers et faire ainsi découvrir les richesses des Vals de **Saintonge et du Cognaçais**. Il prévoit également d'ouvrir les jardins à la Française au public sous forme de visites de groupe qui seront en co-visibilité avec quasiment toutes les **éoliennes** ! Encercler une telle merveille de 11 éoliennes de 150 mètres conduirait à détruire ce projet de développement, constituerait ainsi un véritable gâchis et ne serait pas cohérent avec le projet de station thermale qui soutiendra à terme le potentiel de tourisme culturel des Vals de Saintonge. Connaissant sans doute par avance son avis, le promoteur n'a même pas consulté l'ABF.
- Le danger sur le potentiel économique des Vals de Saintonge, et, par suite pour leur ville capitale qu'est Saint Jean d'Angély. En effet, plusieurs agriculteurs de nos 2 communes ont refusé les propositions du promoteur, notamment à cause de l'incompatibilité à terme des éoliennes avec la production d'eau-de-vie pour le Cognac. En effet, comme vous ne l'ignorez pas Hennessy (et d'autres maisons de Cognac vont emboîter le pas) vient d'annoncer (Sud-Ouest du 27 novembre) leur intention d'investir 1 milliard d'Euros pour atteindre le « Zéro herbicide » dans la production de Cognac d'ici 10 ans. Cela va nécessiter la replantation de dizaines de milliers d'hectares de vigne fortement créatrices d'emplois (1 emploi direct pour 2 ha de vigne) et devant respecter un cahier des charges encore plus contraignant que le bio et incompatible avec la présence d'éoliennes. Vervant et Les Eglises disposent de plusieurs centaines d'hectares de terre en AOC Cognac qui peuvent participer à cet effort. Il ne faut donc pas gâcher cette chance, tant pour nos 2 communes que pour notre territoire plus globalement.
- Ce projet est manifestement démesuré pour nos 2 petits villages et en regard d'autres projets récents comme celui de Saint-Pierre de Juillers : la plupart des éoliennes sont très proches des maisons, la première à 538 m avec une topographie très défavorable affectant de plein fouet plusieurs lotissements et une disposition géographique maximisant les nuisances. Quand on consulte d'ailleurs l'état des lieux des projets éoliens en Charente Maritime, il est au demeurant très surprenant de constater que la quasi-totalité se situent en Vals de Saintonge et aucun sur le littoral...
- Enfin, aucune concertation véritable n'a été organisée par le promoteur. Pour un projet aussi important, les principes de démocratie participative auraient dû le conduire à consulter et informer régulièrement la population. Il n'en a rien été. Sidérés, les habitants découvrent le projet et le rejettent massivement dans son état actuel.
- il est enfin à noter que le conseil municipal de Saint Jean d'Angély a émis un avis défavorable sur ce projet lors de sa séance du 13 décembre dernier.

En vous souhaitant bonne réception du présent courriel, veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée

Jacques COCQUEREZ

Habitant de la commune d'ESSOUVERT

Licence de pilote et utilisateur de l'Aérodrome de Saint Jean d'Angély

Conseiller Municipal « sans étiquette » de Saint Jean d'Angély



Sujet : [INTERNET] Avis d'enquete publique - parc eoliennes Vervant - Les Eglises D'Argenteuil

De : Jill Goldston <jillterry.goldston@gmail.com>

Date : 17/12/2018 10:05

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cher Monsieur

Concernant le projet d'installation d'eoliennes dans la region de Vervant, je joins un document qui decrit mes reflexions.

Cordialement

M. T. Goldston

— Pièces jointes : —

Proposed wind turbine installation French.docx

30 octets



Commentaires sur le projet d'installation d'éoliennes dans la région de Vervant

Tout d'abord, je dois dire que je suis tout en faveur de systèmes énergétiques durables, y compris les éoliennes et les fermes solaires, donc cela ne devrait pas être pris comme voulant installer quelque part d'autre.

Mais je crois que j'ai besoin de faire quelques observations sur les installations proposées d'éoliennes autour de la zone de Vervant.

Tout d'abord, après beaucoup de recherches, j'ai trouvé que le monde en général a déclaré que les éoliennes ne doivent pas être installées toute distance inférieure à 3 Km de locaux d'habitation. La majorité des installations proposées est à 1 Km des locaux d'habitation. Sommes-nous de supposer que le gouvernement Français soucie moins sur son peuple que le reste du monde ?

Je rappelle que personne ne, l'opérateur de turbine de vent, ni la Mairie semblent ont organisé des réunions ouvertes à tous les citoyens, d'informations afin que nous avons découvert les détails du projet par des voisins qui a frappé à la porte et prospectus distribués. Est-ce même légal en France pour lancer un tel projet énorme sans en informer la population ?

Deuxièmement, nous allons examiner l'efficacité des éoliennes. L'efficacité reconnue pour les Turbines terrestres est de 22 %, alors que les éoliennes offshore sont 41 %. Il est donc logique de base des éoliennes offshore en groupes concentrés plutôt que de nombreuses petites installations terrestres dispersées tout au cours de la France.

Il est admis que les éoliennes offshore sont théoriquement plus chers que les éoliennes terrestres, mais lorsque l'efficacité est prise en compte, c'est une autre affaire.

Par exemple, une éolienne terrestre typique pourrait être évaluée à 2.5mW. Lorsqu'un taux d'efficacité de 21 % est appliqué, il donne une puissance de 0.525Mw. Une Turbine offshore typique pourrait être évaluée à 8.5Mw, et un rendement de 41 % est appliqué, il donne une puissance de 3.485Mw. Par conséquent, une Turbine offshore peut remplacer six éoliennes sur terre.

En règle générale, les Turbines terrestres coûte 1,23 millions d'Euros/Mw installés et éoliennes offshore coûtent 2,2 millions d'Euros/Mw installés. Par conséquent, 2 six.5mW Turbines terrestres coûterait environ 18,5 millions d'euros et l'autre au large des côtes de 8.5Mw Turbine coûteraient 17,6 millions d'Euros. Par conséquent, le coût est fondamentalement la même, mais beaucoup moins de matériel est utilisé - ce qui est un avantage majeur pour le monde en général, comme l'efficacité ne doit pas seulement être mesurée en sortie de Turbine, mais aussi l'utilisation des ressources naturelles du monde.

Troisièmement, il est généralement admis que la région de Charante Maritime est un des endroits plus ensoleillés de France. Est-il donc pas judicieux d'installer l'énergie solaire sur terre, où il peut être installé sur des terres ainsi que sur les toits de local industriel ? Cela pourrait alors être complété avec l'éolien maritime en donnant le meilleur des deux mondes.

À mon avis, le modèle financier pour les énergies renouvelables devrait être examiné comme il semble que le programme actuel ne fait pas la meilleure utilisation des deniers publics et qu'il est également très inutile des richesses naturelles de l'univers.

Sujet : [INTERNET] avis concernant le projet éolien des Eglises d'Argenteuil

De : Alain SCHELLENBERGER <alain.sch17@hotmail.com>

Date : 17/12/2018 10:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Commissaire Enquêteur du projet éolien des Eglises d'Argenteuil, Vervant,

Je m'adresse à vous concernant le projet éolien en objet.

Habitant le Pays Vals de Saintonge sous le vent d'un site éolien (Saint Pierre de Juillers) je vous indique qu'en effet la vie des riverains autour de ces machines industrielles, comme l'indique des centaines de personnes partout en France a changé.

Je me considère comme victime de ces machines, ronronnantes, tournantes, sifflantes certains jours. Inutile de vous dire que nos couchers de soleil sont hachurés par les ailes, l'effet stroboscopique est une réalité, portant jusqu'à plusieurs kms, vers et dans nos habitations. Onze machines qui viennent s'ajouter à celles des environs, effet de saturation pour les habitants de Vals de Saintonge, exaspération légitime des riverains, irréalisme de nos élus n'y voyant qu'un effet d'aubaine financier.

Exploitant un gîte à Cherbonnières, rencontrant et discutant avec mes locataires, tant Français qu'étrangers, je vous assure Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur qu'aujourd'hui déjà, toutes ces personnes sont étonnées et trouvent dommageable pour nos paysages, nos monuments toutes ces éoliennes visibles. Toutes ces personnes partent avec dans leurs appareils photos l'ignoble vue des éoliennes en arrière plan des deux tours de l'abbaye royale de Saint Jean d'Angély. Toutes s'étonnent et s'enquière de celui qui a laissé faire une telle chose. Que dire, face à une réelle question, face à un tel massacre de notre patrimoine.

Notre communauté de communes, le Pays Vals de Saintonge détient la palme d'or des projets. C'est à se demander si nos élus se rendent compte de la perte d'attractivité de notre territoire dans un futur proche. Pourtant pour notre SCOT, tous les élus, comme un seul homme avaient décidé "une modérations de sites éoliens sur le territoire". De documents administratifs pourtant opposables à la réalité constatée sur le terrain c'est tout son contraire que l'on observe. Pourquoi, toujours et encore toujours l'argent facile, récolté par une CDC exsangue qui pense que la manne d'euro facilement trouvé compensera un déficit d'imagination flagrant.

Les projets éoliens nous envahissent, voulant nous encercler, nous pénaliser, en échappant à tout contrôle, même à vous Monsieur le Préfet. Même en cas de refus de signer un permis de construire, vous vous trouvez assigné en justice. Et la justice généralement vous donne tord, et vous contraint au final de le signer. Les choses sont ainsi, et nos députés qui font les lois s'émeuvent rarement des effets pervers de celles-ci. Aujourd'hui il est question d'un triplement d'éoliennes sur notre territoire national.

Nos décideurs, ces élus drapés dans le gilet vert de la transition écologique semblent oublier le coût de la facture finale, d'orientations hasardeuses en rien salvatrices pour notre climat. Nombres d'économistes, de spécialistes en énergies tirent pourtant la sonnette d'alarme sur ce coût irraisonné.

Gabegie financière d'un leurre écologique, l'éolienne petit à petit fait son trou, solidement enraciné dans ses 1000m3 de béton, et déséquilibre insidieusement de dizaines de milliard d'euro de déséquilibre de notre balance de paiement.

Je m'oppose donc au projet éolien des Eglises d'Argenteuil / Vervant, et vous remercie d'ajouter mon commentaire au registre ouvert au public.

ALAIN SCHELLENBERGER, Le Clos Saint Martin 17470 CHERBONNIERES alain.sch17@hotmail .com

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Les Eglises

De : Jean-Christophe Bouteiller <jcbouteiller@yahoo.dk>

Date : 17/12/2018 13:29

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

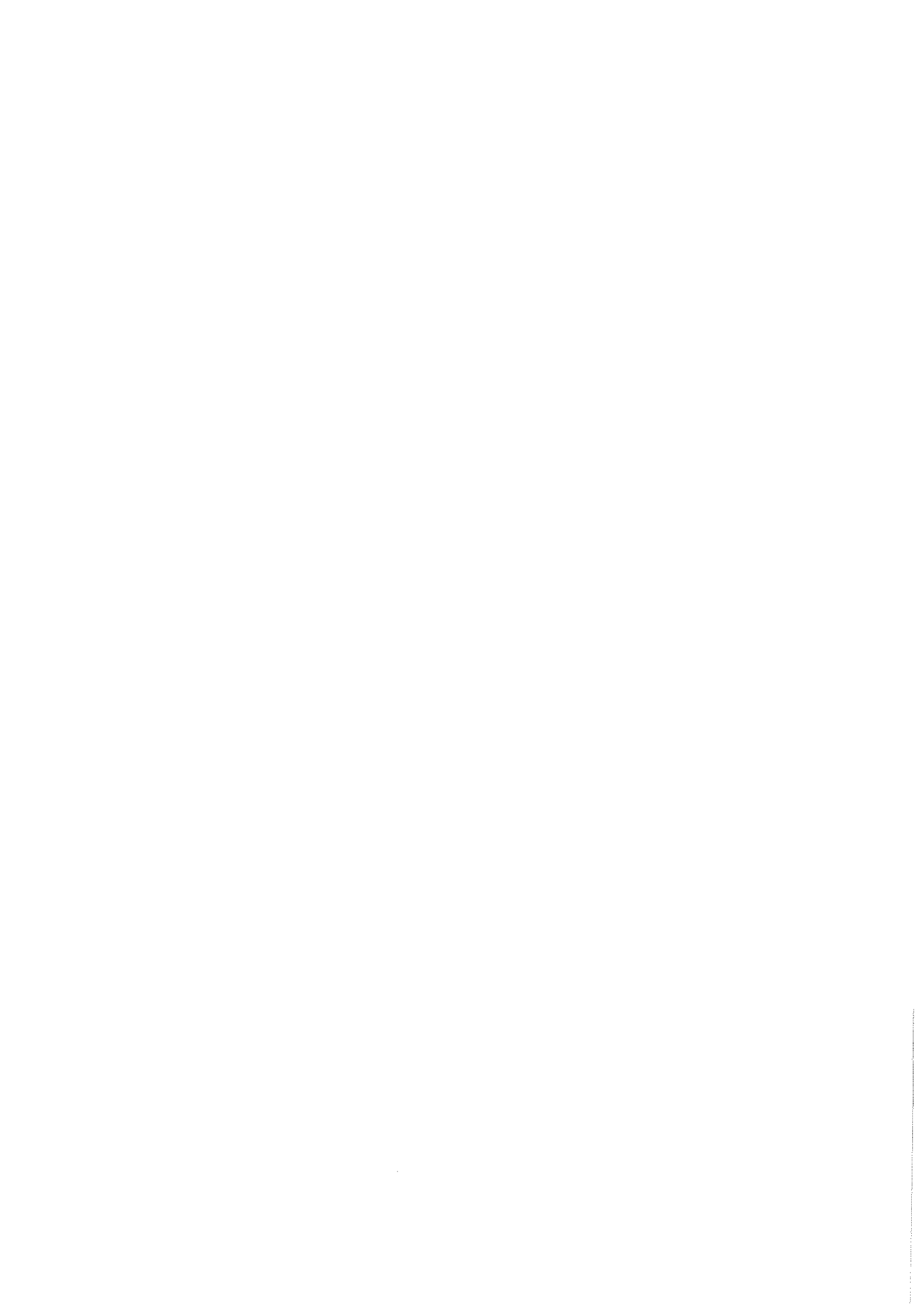
Madame, Monsieur,

Je suis un visiteur fréquent du village Les Eglises et je viens d'apprendre la construction prévue de 11 éoliennes gigantesques dans le village. Je suis un partisan des énergies renouvelables et je suis très sensible aux projets éoliens, qui sont d'ailleurs très présents dans le pays où je réside, le Danemark.

Néanmoins le projet pour Les Eglises prévoit de mettre des éoliennes de 150 mètres de haut à 500 mètres des habitations et j'ai du mal à comprendre pourquoi, dans une région de vaste campagne, des éoliennes si hautes devraient être placées si près des habitations. J'espère que vous pourrez influencer sur les plans et faire modifier le projet pour en faire un succès à la fois pour l'environnement et la communauté locale.

Cordialement

Jean-Christophe Bouteiller



Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil

De : Jean-Christophe Bouteiller <jcbouteiller@yahoo.dk>

Date : 17/12/2018 13:31

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je suis un visiteur fréquent du village Les Eglises et je viens d'apprendre la construction prévue de 11 éoliennes gigantesques dans le village. Je suis un partisan des énergies renouvelables et je suis très sensible aux projets éoliens, qui sont d'ailleurs très présents dans le pays où je réside, le Danemark.

Néanmoins le projet pour Les Eglises prévoit de mettre des éoliennes de 150 mètres de haut à 500 mètres des habitations et j'ai du mal à comprendre pourquoi, dans une région de vaste campagne, des éoliennes si hautes devraient être placées si près des habitations. J'espère que vous pourrez influencer sur les plans et faire modifier le projet pour en faire un succès à la fois pour l'environnement et la communauté locale.

Cordialement

Jean-Christophe Bouteiller

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique - Park éolien Vervant - Les Eglises D'Argenteuil

De : Nigel Payton-Miles <n.paytonmiles@googlemail.com>

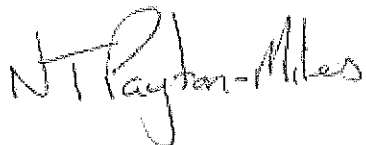
Date : 17/12/2018 17:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

À toutes les personnes concernées

Ma femme et moi voudrions émettre une objection concernant l'emplacement des éoliens près des Eglises D'Argenteuil.

Ayant possédé un bien immobilier et travaillé dans ce region par intermittence depuis 16 ans, l'emplacement des éoliens est vraiment mal pensé et pourrait être mieux placé dans un zone rurale.

A handwritten signature in black ink that reads "N T Payton-Miles". The signature is written in a cursive style with a large initial 'N'.

N T Payton-Miles

Sujet : [INTERNET] SPIE - Parc éolien de Vervant et des Eglises d'Argenteuil

De : TOURON Sylvain <s.touron@spie.com>

Date : 17/12/2018 18:26

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

La société SPIE qui développe une partie de son activité grâce à ce type de projets souhaite transmettre un avis favorable sur cette enquête publique.

Ce projet est significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour notre activité, je souhaite donc qu'il se réalise.

Nous travaillons depuis longtemps avec la société VALECO sur différents projets et nous savons qu'ils mettront tout en œuvre pour le réaliser dans les meilleures conditions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations

Cordialement

Sylvain TOURON

Responsable pôle Eolien

Département Production d'Énergie

Tel : +33 (0)5 61 36 74 59

Mob : + 33 (0)6 89 77 29 26

Fax : +33 (0)5.61.36.75.56

s.touron@spie.com

SPIE Industrie & Tertiaire - division Industrie

Direction d'activités Industrie Sud

70 Chemin de Payssat - CS 34056

31029 Toulouse cedex 4

www.spie.com

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération. SPIE et ses filiales déclinent toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié, édité ou diffusé sans autorisation. This message and any attachments (the "message") are confidential and intended solely for the addressees. Any unauthorised alteration, printing, use or dissemination is prohibited. E-mails are susceptible to alteration. SPIE nor any of its subsidiaries or affiliates shall be liable for the message if altered, changed, falsified, printed or disseminated without authorisation.



Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Vervant et Les Églises d'Argenteuil

De : guillaumevat@yahoo.fr

Date : 17/12/2018 19:09

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je suis Guillaume Vat, un ami d'un habitant de la commune de Les Églises d'Argenteuil. Il m'a fait par récemment du projet éolien prévu sur sa commune ainsi que sur celle de Vervant.

Je souhaiterais émettre un avis défavorable à ce projet et ce pour les raisons suivantes:

1) L'impact sur le paysage:

Les éoliennes sont des appareils de grande dimension (plus de 150m en hauteur) et de grande envergure (avec des pales de 70m et plus). Implantées à environ 500m des premières habitations, les éoliennes représenteront une réelle pollution visuelle pour les riverains.

2) La saturation visuelle de l'environnement:

À ce jour le département de la Charente-Maritime compte déjà 12 parcs. 8 autres parcs éoliens sont actuellement en construction. De plus 15 autres parcs éoliens sont en cours d'instruction.

À moins de 2,35 km de les Églises d'Argenteuil, la construction d'une ferme éolienne à Antezant-la-Chapelle et Saint Pardoult a été validée. Par conséquent, un parc supplémentaire dans la commune de Vervant et de les Églises d'Argenteuil engendrera définitivement une saturation visuelle de l'environnement.

Aussi par ce fait, les deux communes vont perdre en attractivité pour des potentiels futurs habitants ainsi que pour les touristes cherchant de la tranquillité.

3) L'impact des parcs éoliens sur la valeur du bien immobilier:

Les parcs éoliens ont tendance à faire baisser les prix de l'immobilier, car les habitants des communes concernées subissent des nuisances sonores et visuelles. Une dépréciation significative de la valeur des biens sur la commune de Vervant et de les Églises d'Argenteuil est donc à craindre. Une désertification des deux communes serait à prévoir.

C'est pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus et pour toutes les conséquences négatives liées à l'installation d'un parc d'éoliennes dans la commune de Vervant et de les Églises d'Argenteuil que je m'oppose au projet éolien.

Cordialement

Guillaume Vat

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique- Parc éoliennes Vervant - Les Eglises D'Argenteuil

De : Mary Magee <robmag@wanadoo.fr>

Date : 17/12/2018 20:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite formuler une objection contra la construction préétablie de onze éoliennes autour de nos villages, Les Eglises D' Argenteuil et Vervant.

Il y a suffisamment des études montrant qu'il peut exister des problèmes de santé dans le fait de vivre à proximité immédiate des champs électriques générés par les turbines. Ainsi, Je souhaite faire objection pour les motifs suivants : troubles de sommeil possible par cause des irradiations des champs électromagnétiques, maux des têtes, vertiges etc. Il y a aussi pollution sonore possible. L'impact visual de ces onze éoliennes sur le paysage serait catastrophique dans une espace aussi réduit. Finalement,l'effet sur les valeurs des propriétés dans la zone sera affecté négativement.

Bien Cordialement,

Mary Magee.

21, Rue des Fontaines

17400

Les Eglises D'Argenteuil.

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : jmarais <jmarais@neuf.fr>

Date : 17/12/2018 20:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je m'oppose vivement à ce projet d'éolienne pour les raisons suivantes:

- trop près des habitations
- peut être dangereux du fait de l'aérodrome qui se situe dans les environs
- par ailleurs, cela a été fait sans demander l'avis des principaux intéressés, à savoir les habitants de Vervant, qui sont tous scandalisés lorsqu'ils apprennent la mise en oeuvre de ce projet.

Cordialement,

Mme Marais



Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique- Parc éoliennes Vervant - Les Eglises D'Argenteuil

De : Mary Magee <robmag@wanadoo.fr>

Date : 17/12/2018 20:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite formuler une objection contra la construction préétablie de onze éoliennes autour de nos villages, Les Eglises D' Argenteuil et Vervant.

Il y a suffisamment des études montrant qu'il peut exister des problèmes de santé dans le fait de vivre à proximité immédiate des champs électriques générés par les turbines. Ainsi, Je souhaite faire objection pour les motifs suivants : troubles de sommeil possible par cause des irradiations des champs électromagnétiques, maux des têtes, vertiges etc. Il y a aussi pollution sonore possible. L'impact visual de ces onze éoliennes sur le paysage serait catastrophique dans une espace aussi réduit. Finalement, l'effet sur les valeurs des propriétés dans la zone sera affecté négativement.

Bien Cordialement,

William Roberts,

21, Rue des Fontaines

17400

Les Eglises D'Argenteuil.



Sujet : [INTERNET] Contestation parc éolien Vervant -Les églises d'argenteuil
De : Helene 17 <h.brodeau@gmail.com>
Date : 17/12/2018 21:55
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

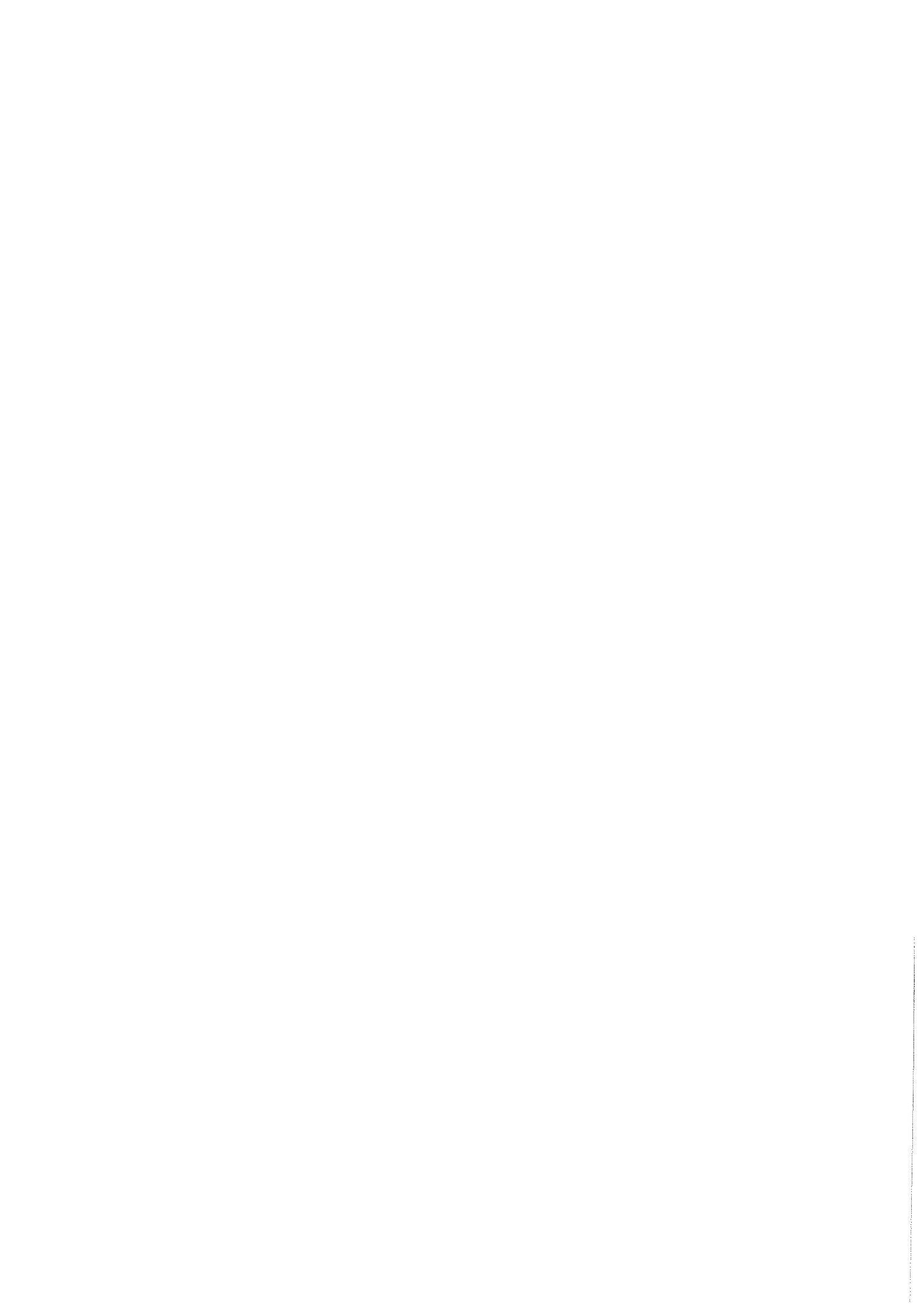
Madame, Monsieur,

Suite à une enquête publique sur l'implantation d'un parc éolien sur le secteur de Vervant - Les églises d'argenteuil je vous fais parvenir par ce mail les raisons de ma contestation sur ce projet.

- 1/ Non respect de la distance des habitations préconisée par la faculté de médecine
- 2/ Gêne sonore, cause des troubles de l'audition, vertiges, malaises cardiaques
- 3/ Constructions près des sites classés monuments historiques
- 4/ Région définie pour la sauvegarde d'espèces protégées (outarde canepetière) et gêne pour les migrateurs
- 5/ Gêne pour les avions qui vont atterrir sur le terrain de saint jean d'angély
- 6/ Gêne pour la télévision, le téléphone, et perte de 30% de la valeur des maisons dans la zone
- 7/ Classé "fin bois" dans la région délimitée du cognac. Secteur prévu pour nouvelle production de cognac sous éolienne.
- 8/ Sous-sol truffé de galeries souterraines et de monuments non exploités

Je vous remercie de l'attention que vous y porterez.

Bien cordialement,
Louis BRODEAU



Sujet : [INTERNET] Avis à l'enquête publique sur les éoliennes

De : Trichet Florence <florencetrichet62@gmail.com>

Date : 17/12/2018 22:12

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

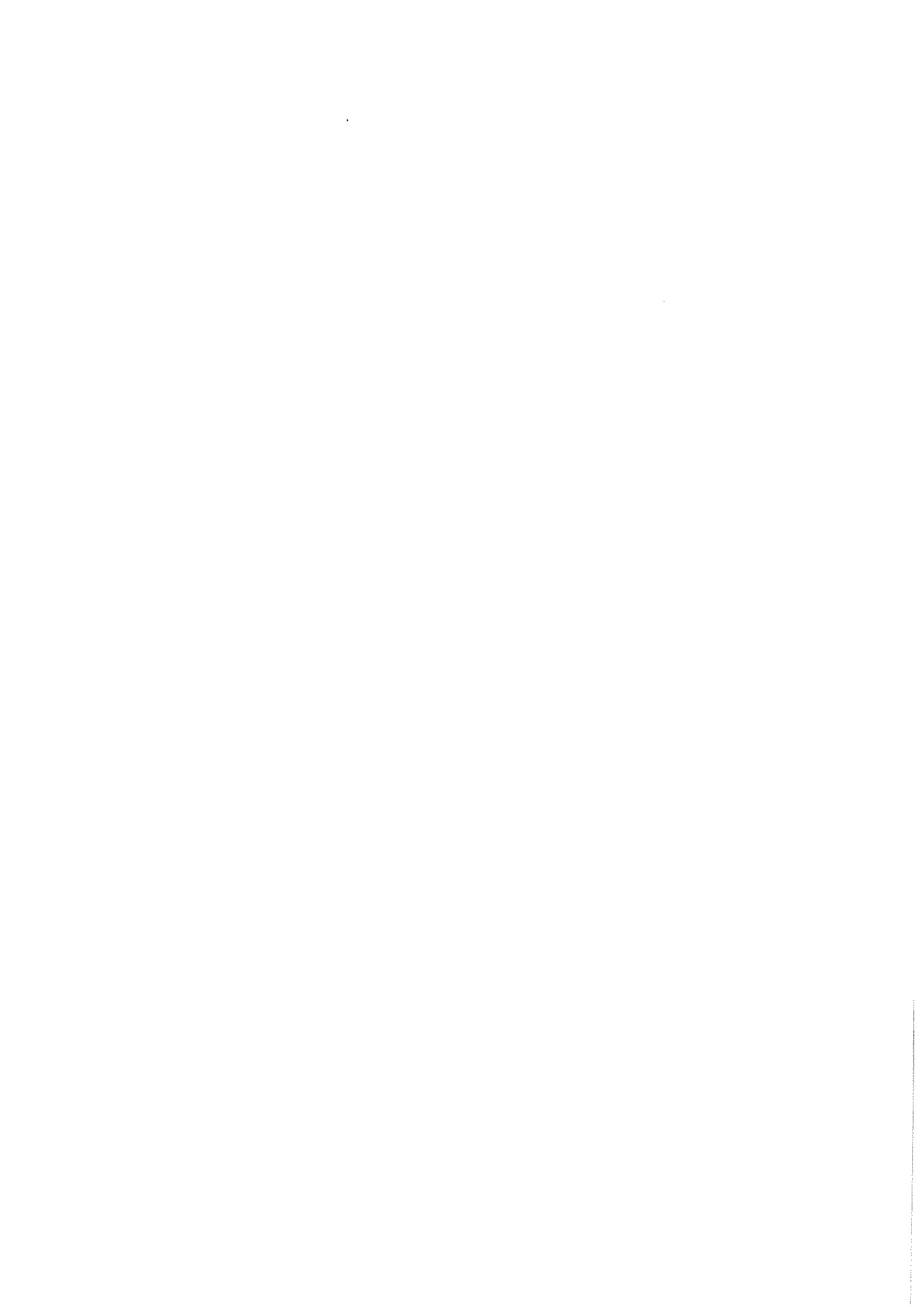
Madame, Monsieur, suite à mon entretien avec M. le Commissaire enquêteur, je viens vous signifier mon avis défavorable au projet éolien sur les communes de Vervant et des Églises d'Argenteuil.

Mes objections sont les suivantes :

- les éoliennes sont beaucoup trop proches des habitations et nous ne connaissons pas encore les risques sanitaires à moyen terme ;
- problèmes de nuisance sonore évidents ;
- problèmes de nuisance visuelle par le manque d'harmonie avec le paysage et le mobilier rural ;
- risques impactant sur la faune, notamment en ce qui concerne les oiseaux et les mammifères sauvages ;
- risques de mauvaise réception des réseaux de télécommunication (GSM, GPRS) et la réception hertzienne.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme Trichet



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Vervant LEA

De : Vincent Poirot <vincent.poirot@gmail.com>

Date : 17/12/2018 22:38

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'ai appris le projet éolien en cours d'élaboration sur la commune de Vervant et souhaite vous faire part de mon avis extrêmement défavorable.

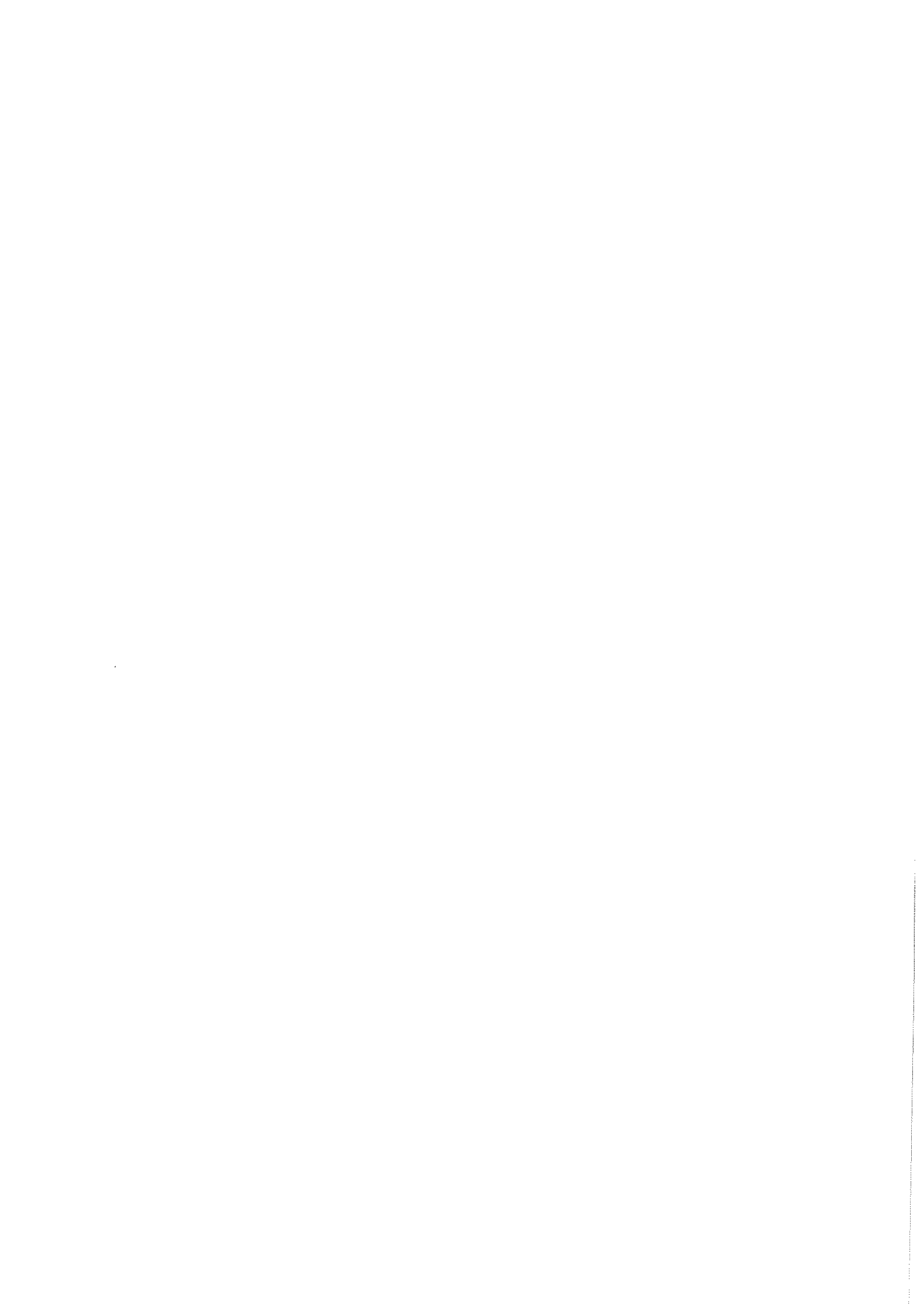
Le projet tel que présenté actuellement ne semble pas avoir été pensé en harmonie avec les habitations alentours, et présente de nombreux points de blocage :

- Proximité trop importante des habitations (la plus proche, de 150m de haut est à 583m!)
- Les normes acoustiques ne sont pas respectées, les éoliennes devront être bridées la nuit, ce qui nuira à l'efficacité énergétique de ce projet éolien
- Les éoliennes saccagent les chemins de Compostelle passant par Vervant

Les lieux d'implantation permettant d'éviter ces désagrément sont nombreux, il me semble qu'une meilleure préparation semble nécessaire pour éviter ces points de blocage.

Cordialement,

Vincent Poirot



Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien sur les communes de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil
De : PAGENEAU ALINE <pageneau.aline@yahoo.fr>
Date : 17/12/2018 23:05
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Famille Pageneau Laurent, Aline et leurs enfants
6 impasse de l'ouche
17400 Poursay-Garnaud

Le 17 décembre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien de ce jour à la mairie de Vervant, je vous fais part de mon sentiment face à l'arrivée des éoliennes, au nombre de cinq, derrière notre propriété.

- Pollution visuelle, avec perte de 30% de la valeur de notre bien, pour enrichir des actionnaires. Les éoliennes seront à 600 m de chez nous, sachant que des médecins-chercheurs préconisent 1500 m des premières habitations !

- Pollution auditive, les éoliennes sont bruyantes et les infrasons peuvent occasionner sur les humains comme sur les animaux du stress, de l'anxiété voire des troubles cardio-vasculaires.

- Pollution du patrimoine, la vallée de la boutonne a pour patrimoine les peupliers qui nous entourent, qui sont la mémoire de ce canton. Patrimoine architectural, Poursay-Garnaud a une superbe église dont le portail est classé. Quand nous petits habitants voulont effectuer des travaux sur nos habitations et bien nous devons respecter ce patrimoine mais visiblement Valeco n'a pas les mêmes obligations ...
On ne voit pas d'éolienne sur l'île de Ré ou d'Oléron ou sur la côte atlantique voire même à Saintes, leur patrimoine a t'il plus de valeur que le nôtre les culs terreux du nord charentais-maritime ...

Ma famille et moi sommes de bons petits citoyens qui respectons la nature, l'environnement, nous trions nos déchets, nous payons des impôts, des taxes, pour tout cela nous aimerions un peu de respect de notre environnement et de notre santé.

Ma famille et moi ne sommes pas d'accord de voir notre patrimoine saccagé par des monstres de fer uniquement pour enrichir les propriétaires terriens, les communes et surtout les communautés des communes, argent dont nous petits villages ne profiteront jamais

Pour conclure, nous soussignons, Famille PAGENEAU, habitants de Poursay-Garnaud, NE PAS ETRE D'ACCORD AVEC LE PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE VERVANT ET LES EGLISES D'ARGENTEUIL.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations dévouées.

Famille PAGENEAU Laurent, Aline, Mélanie, Vincent et Claire
Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android



Sujet : [INTERNET] Fwd: Avis très défavorable au projet éolien LEA

De : Cigale Poirot <cigale.pb@gmail.com>

Date : 17/12/2018 23:16

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

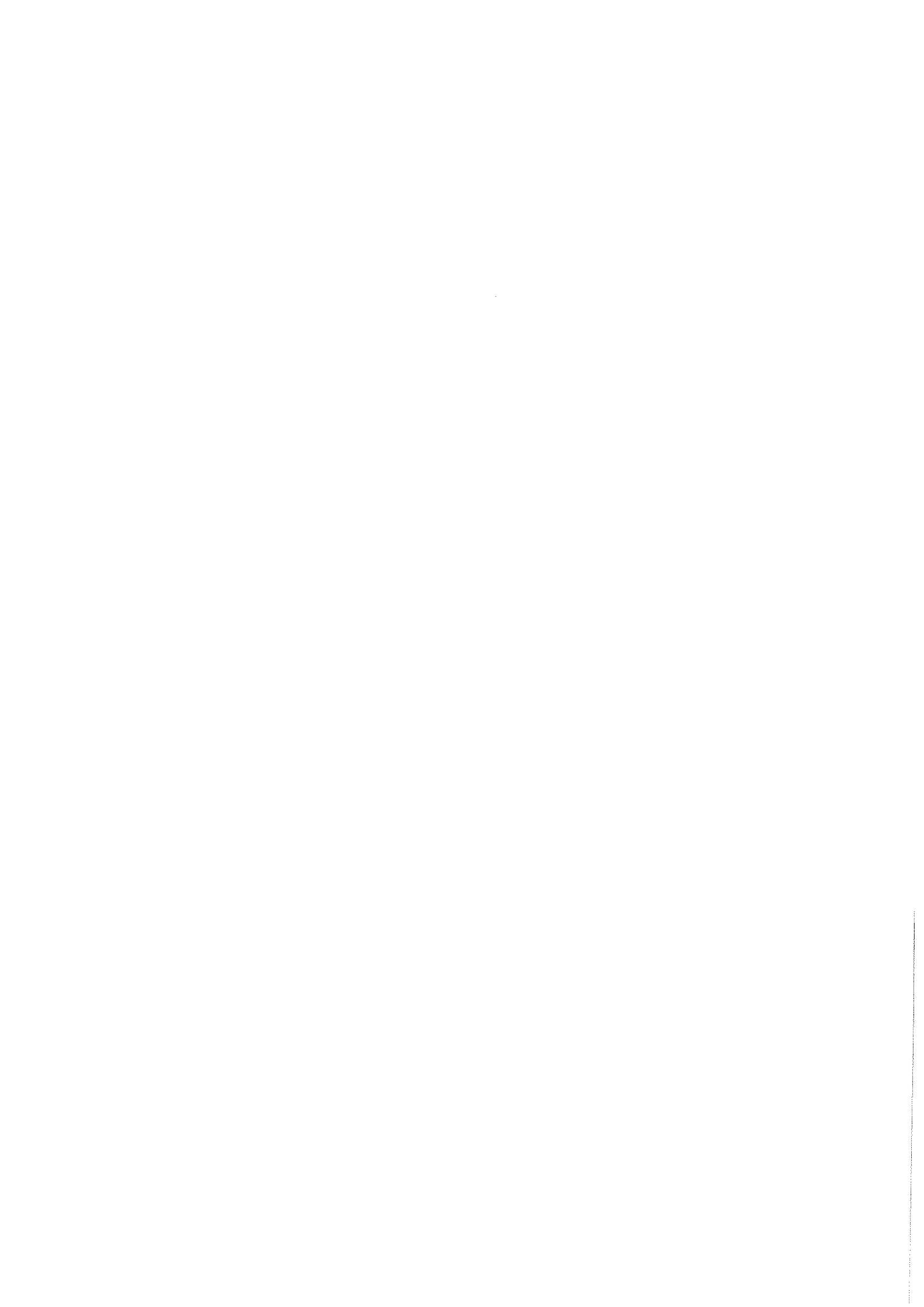
Monsieur le Préfet , je sollicite de votre bienveillance de vous pencher sur mes raisons de ne pas accepter que ce projet éolien voie le jour :

- 1) ce projet est dangereux pour l'aérodrome de St Jean d'Angély
- 2) les premières éoliennes sont trop hautes et en même temps trop près des maisons (+ou-500m) (entre autres , carrément devant mes fenêtres !)
- 3) le château de Vervant , aux Jardins à La Française , nouvellement racheté , appelé à une fréquentation et des animations de qualité qui ne pourront que rehausser le prestige de notre région , aurait ces éoliennes trop près également (800m)
- 4) les éoliennes saccagent les chemins de Compostelle qui traversent nos deux villages

Pour toutes ces raisons , et bien d'autres qu'on ne peut éluder ni énumérer ici (nuisances sonores , absence de moyens de services en cas de panne ou de catastrophes naturelles ... méconnaissance des suites de fin de vie de ces machines ...) Nous vous demandons , avec insistance , Monsieur le Préfet , de bien vouloir signifier un **AVIS TRÈS DÉFAVORABLE** à ce projet et de mettre tout votre pouvoir à empêcher sa réalisation

Requête adressée ce jour 17 décembre 2018 , à la Prefecture de La Rochelle '

Mme Marie Béhaxétéguy



Sujet : [INTERNET] avis négatif concernant le projet éolien des Eglises d'Argenteuil et Vervant

De : Pierre VERZAT <pvzt@sfr.fr>

Date : 18/12/2018 00:18

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Commissaire Enquêteur du projet éolien des Eglises d'Argenteuil et Vervant,
Je m'adresse à vous concernant le projet éolien en objet.

Natif de Saint-Jean d'Angély, je possède une maison aux Eglises d'Argenteuil je suis donc directement concerné par ce projet auquel je m'oppose pour les raisons suivantes :

- **il est démesuré** : encercler le village par 11 masts de 150 m serait unique en Charente-Maritime et nous garantie d'être gêné visuellement et auditivement à 360°
- **il est surnuméraire**: 160 MW sont déjà installé en nord Saintonge et le dossier rapporte que les projets en cours conduisant à l'installation de 38 éoliennes à moins de 10 km de notre village et 142 dans un rayon de 20 km . TROP C'EST TROP.
- **il est dangereux pour la santé** : le bruit, dont le rapport indique qu'il sera une gêne réelle , surtout la nuit , va troubler notre sommeil de façon pathologique
- **il se fait au mépris des habitants** : aucune réunion d'information publique, un site internet indigent et introuvable sur Google, aucune considération pour la culture du Cognac . Le rapport ignore que nous sommes classés en Fin Bois! et juge que, ne représentant que 0,02% du vignoble, nous sommes négligeables. Alors que le domaine de Cognac a besoin de s'étendre à grande vitesse et que les Fins Bois représentent un atout considérable pour notre département.
- **il est mené par un groupe peu fiable**, sans assise financière sérieuse dont les filiales sont au Mexique et au Vietnam , deux pays connus pour leur grande rigueur éthique.
- **il présente des risques d'irrégularité** à la lecture de documents signés par des élus qui ont assisté à, ou mené, des délibérations alors qu'ils pourraient avoir un intérêt personnel dans le projet. Cela mériterait une vérification.
- **les coûts de démantèlement sont largement sous-estimés** et ne sont pas correctement consignés dans les mains d'un garant.
- **il menace une espèce protégée** emblématique de la Saintonge, l'outarde canepetière. Celle là même qui avait été la cause de l'abandon d'un premier projet lancé en 2010 par la société THEOLIA.
- **il tuera définitivement le tourisme** en haute Saintonge et notamment le nouveau projet autour du château de Vervant (ISMH 1949) qui aura une éolienne à 800 m sans qu'aucune étude d'impact n'ait été menée sauf un mauvais photomontage pris depuis la rue à travers la grille.

Ce n'est pas une question d'être pour ou contre l'éolien, c'est juste une question de bon sens : 11 éoliennes aux Eglises c'est trop de machines , trop près, trop risqué, trop nuisible, trop dangereux pour l'économie locale, trop méprisant pour les habitants, trop inacceptable.

Pour toutes ces raisons, je manifeste mon opposition déterminée à ce projet.

Monsieur le Préfet, si vous autorisez un tel projet, allez jusqu'au bout, débaptisez notre village pour l'appeler
« Les Eoliennes d'Argenteuil »

Respectueusement

Pierre Verzat



Sujet : [INTERNET] avis négatif concernant le projet éolien des Eglises d'Argenteuil et Vervan
De : C VERZAT <pc.verzat@wanadoo.fr>
Date : 18/12/2018 00:35
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Christine Verzat

5 rue du Lavoir – 17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL

M. Bernard ALEXANDRE

Commissaire enquêteur

Mairie Les Eglises d'Argenteuil

7 rue de Saintonge

17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL

Les Eglises d'Argenteuil, le 18/12/2018

Objet : enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter le parc Éolien LEA-Vervant (AP du 22/10/2018)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête en objet, et en temps qu'habitant de longue date des Eglises d'Argenteuil nous tenons à vous faire part de nos observations.

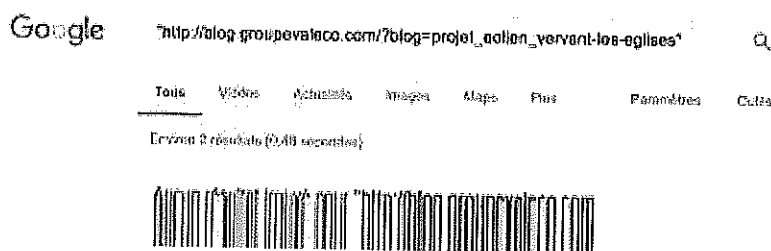
1. Sur le déficit général d'information sur ce projet

Lors du lancement du projet en 2015 la société VALECO a fait distribuer un flyer dans les boites aux lettre ("flyer

N°1 du 2/09/2015) qui annonçait la mise en place d'un blog internet permettant de suivre l'avancement du projet. Le message suivant sur le blog date du 9 décembre 2016, le suivant du 4 mai 2017. Il y aura eu en tout 7 "posts" d'un paragraphe en 3 ans avec en tout et pour tout une carte, le flyer N°1 et le flyer N°3 (il n'y a jamais eu de flyer N°2!). Qui plus est, ce blog est introuvable sur Google (cf ci-dessous). La seule façon de se connecter et de garder en mémoire l'adresse indiquée sur le flyer N°1.

=

— clip_image002.jpg —

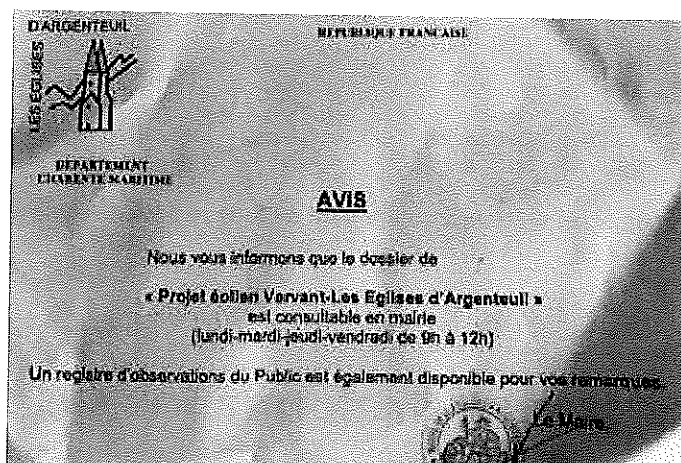


Par ailleurs, il n'y a jamais eu de réunion publique organisée par VALECO (le Maire des Eglises d'Argenteuil, interrogé sur ce sujet cet été a répondu qu'il n'en organiserait pas car "il avait trop d'opposants dans ces réunions"). Lorsque des habitants ont voulu organiser eux-mêmes cette réunion le 26/11/2018 il s'est opposé à la mise à disposition de la salle des fêtes du village.

Le seul élément à disposition était le volumineux dossier technique de 1600 pages consultable sur place (voir avis signé de sa main)...

=

— clip_image004.jpg —



...et dans son bureau! Compte tenu de la masse d'information technique à dépouiller il était impossible de le faire avec si peu de créneaux et aucun moyen de reprographie. On peut s'étonner que le groupe VALECO ait soigneusement évité de mettre les documents à disposition sur son blog alors que, curieusement, c'est devenu possible juste à la publication de l'arrêté préfectoral le 22/10/2018 laissant aux habitants 60 jours pour lire 1600 pages de tableaux de chiffres, de rapports scientifiques dont chacun demande une vérification détaillée. Tout était fait pour empêcher les opposants de trouver des arguments. C'est le premier signe du mépris de VALECO pour les habitants, nous en rapporterons bien d'autres après.

Sur la non pertinence des secteurs V1 V2 et V3

Pour mener l'étude d'impact sur l'environnement, VALECO a missionné le bureau d'études Les Snats afin de réaliser le volet Milieu Naturel de l'étude d'impact. Pour ce faire, Les-Snats a procédé à un découpage de la zone d'études en 3 secteurs, appelés V1, V2 et V3.

Page 116 du dossier technique,

« Ce projet éolien a été initialement conçu sur trois secteurs adjacents (notés V1, V2 et V3 sur la carte suivante), correspondant à trois projets susceptibles d'être conduits séparément ».

Nulle part, on ne trouve dans le compte-rendu de justification du nombre de secteur, ni de leurs limites. On pourrait imaginer beaucoup d'autres découpages.

Or, l'étude révèle la présence d'outardes canepetières toutes regroupées dans le secteur V2, ce qui conduit le promoteur à renoncer à implanter des éoliennes dans ce secteur mais pas ailleurs. Si ce secteur 2 avait été plus grand ou même regroupé à V1 par exemple, la zone d'implantation potentielle aurait été considérablement réduite. Je demande donc des éclaircissements sur la manière dont les secteurs ont été définis.

2. Sur la qualité de l'étude des vents

La rose des vents recueillie par météo France indique que le régime des vents des communes Vervant LEA est Nord-Est ou Ouest/SO. Elle est citée p 68 de l'Etude d'Impact mais elle se fonde:

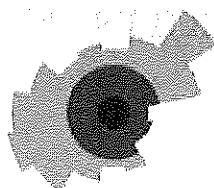
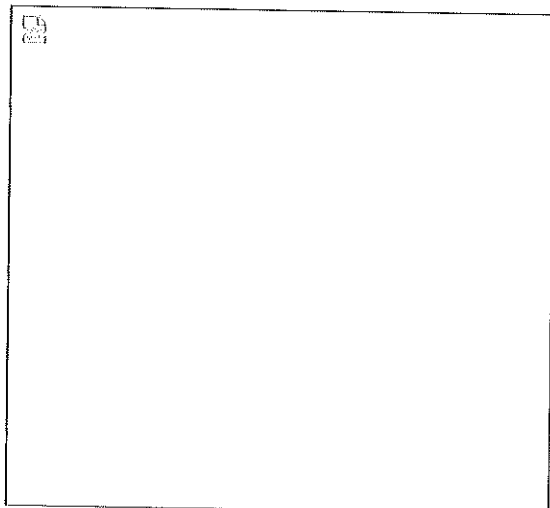
Pour les vents moyens : Sur des observations à Nuillé sur Boutonne qui est au fond de la vallée de la Boutonne donc avec un régime particulier

Pour le nombre de jours avec rafales: sur des observations à.....Niort à 44 km de là!

On ne trouve pas de trace de la mesure réelle des vents réalisée avec le mat de mesure qui est pourtant resté plus d'un an en place. A peine en retrouve t'on peut-être une synthèse graphique avec cette "rose des vents à long terme" recensée dans l'étude acoustique p 21.

=

— clip_image007.jpg —



Station: 45.9733, -0.4304

Rose des vents à long terme (Vortex)

On ne sait donc même pas si la ressource éolienne justifie la construction du parc.

On note au passage, que lors de la campagne de mesure acoustique la rose des vents obtenue n'est absolument pas représentative du régime habituel. Elle indique des vents le plus souvent Sud-Est, moins souvent Nord-Est, et très rarement Ouest ou Sud Ouest.

Comment alors faire confiance à l'étude ? Celle-ci est probablement à reprendre.

3. Sur la qualité des photomontages

L'étude d'impact repose sur des photomontages clairement trompeurs :

- ils ont été réalisés au mois d'octobre, période de l'année où les arbres ont encore des feuilles. Dans plusieurs des photomontages, les éoliennes sont cachées par les feuilles des arbres. Qu'en sera-t-il l'hiver ?

- Le photomontage qui conduit à conclure que l'impact du projet éolien de Vervant et Les Eglises-d'Argenteuil sur l'Eglise d'Aulnay (classée au patrimoine mondial de l'humanité) sera « très faible à négligeable » est **mensonger** (vue 17). La photographie n'a pas été prise du parvis comme c'est écrit dans le rapport, mais de la route D121 qui longe l'enceinte du cimetière et de l'église.

<https://www.google.fr/maps/search/glise+aulnay+de+saintonge/@46.0233007,-0.3562714,55m/data=!3m1!1e3>

On voit sur la photo sur la gauche l'angle extérieur et non intérieur du cimetière.

Sur la vue présentée, les éoliennes E1 à E5 sont habilement cachées par un arbre avec des feuilles, les éoliennes E6 à E8 sont clairement visibles sur le photomontage. Ce subterfuge a permis au promoteur de cacher les éoliennes E10 et E11 qui se **situent pourtant dans la zone tampon de l'Unesco (moins de 6 km du site classé)**.

- Alors qu'il est manifeste que les habitants de Pouzou verront les éoliennes à partir du village, la photo ayant servi au photomontage (vue 25) est habilement prise d'un point qui permet de placer l'éolienne E8 juste derrière un pylône. Les autres éoliennes sont cachées par des arbres avec des feuilles. Cette photo partielle permet à l'auteur de l'étude d'impact sur le paysage de conclure que l'impact sur Pouzou sera faible. La ficelle est grosse ! Une vue vers le sud aurait été intéressante. Il est ainsi permis de douter de la partialité de tous les photomontages de l'étude !

- Le photomontage de Vervant (vue 26) est orienté vers le NE. Les éoliennes E6 à E11 sont à peine dissimulées par un arbre à feuillu. Aucune vue en direction du sud, ni de l'intérieur du parc du château. La covisibilité du château et de ses jardins avec les éoliennes est pourtant incontestable. Par ailleurs, une grande partie des habitants de Vervant verront très nettement les éoliennes E1 à E5 situées pour les dernières à moins de 800 mètres des habitations sans aucun obstacle paysager.

- le photomontage des Eglises d'Argenteuil (vue 27) est orienté vers le Nord du point le plus enclavé du village. Le bourg devant être encerclé par les éoliennes il serait nécessaire de réaliser des photomontages dans toutes les directions et pas seulement une seule.

4. Sur le bruit généré et le plan de bridage des machines

L'étude acoustique révèle que dans de nombreux cas de figures, les niveaux maximums seront dépassés . Il est alors indiqué qu'il faudra procéder à un "bridage" des machines (page 98) on précise d'ailleurs que " plus le bridage est important, plus la perte de production est grande". On peut s'inquiéter de la façon dont ces bridages seront mis au point, et vérifiés régulièrement. La tentation du producteur sera grande de les éviter en comptant sur la lassitude des riverains.

En tout état de cause dire que les éoliennes sont rentables parce qu'elles captent toute la puissance du vent mais comme que comme elle font du bruit on va les rendre moins efficaces ne donne pas une image de maîtrise des paramètres économiques du dossier.

5. Sur le danger représenté par ces machines

Le rapport est léger et plein d'erreurs de base qui prouvent qu'aucun spécialiste de la sûreté de fonctionnement n'a travaillé sur le sujet. Cette étude, qui normalement devrait être sous-traitée à un bureau d'études spécialisé lorsqu'il s'agit d'une ICPE a visiblement été bâclée en interne chez VALECO.

Il est dit en particulier p 50: les éoliennes installées pour le site de Vervant & LEA seront des machines de dernière technologie limitant ainsi le risque d'incident. **Contre-sens**: si ces machines sont récentes, il n'y a aucun retour

d'expérience, aucune étude statistique, ce ne sont donc pas des technologies éprouvées mais de nouvelles solutions à la robustesse non démontrée.

Par ailleurs, p 52 " Il n'existe actuellement aucune base de données officielle recensant l'accidentologie dans la filière éolienne." Du coup l'étude se réfère à un recensement s'appuyant en partie sur des sites anti-éoliens (!) et arrive à conclure " Il apparaît dans ce recensement que les aérogénérateurs accidentés sont principalement des modèles anciens ne bénéficiant généralement pas des dernières avancées technologiques." La belle surprise, les nouveaux sont encore trop récents pour avoir déjà une défaillance. Encore une erreur de débutant qui tombe dans tous les biais méthodologiques.

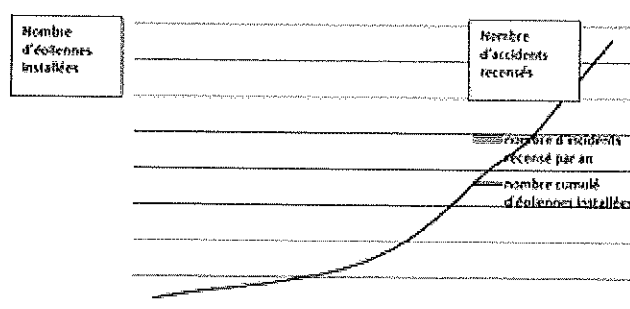
On note que les pages 53 à 54 comportent **6 graphiques qui sont sans légende et sont donc inutilisables**. On se demande si quelqu'un a relu ce rapport!

Du coup, les graphiques mettant en évidence les événements accidentels et leurs causes depuis 2000 sont incompréhensibles. Les axes ne sont ni nommés ni gradués, et il est impossible de comprendre de quoi il s'agit. Le mépris du lecteur et/ou la volonté de masquer de l'information est manifeste. Il en est de même pour le graphique de la page 55 : pas d'axe des ordonnées. Comment savoir de combien d'accidents on parle ?

Ces erreurs et à-peu-près dans le rapport sont inexcusables compte tenu de l'importance de l'enjeu des accidents pour les riverains des éoliennes.

=

— clip_image009.jpg —



Exemple de graphique incompréhensible

On notera enfin p 73 que le risque d'effondrement bien que classé en gravité "importante" pour le mat E4 (qui peut tuer jusqu'à 9 personnes) est écarté d'un revers de main par la mention " De manière générale, le respect des prescriptions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation permet de s'assurer que les éoliennes font l'objet de mesures réduisant significativement la probabilité d'effondrement." Quand on sait que cet arrêté se contente de demander la mise à la terre des installations, le respect des normes générales de construction et l'existence de voie carrossable pour l'accès des secours on comprend combien VALECO fait peu de cas des habitants de nos villages.

6. Sur la santé financière de VALECO

La société demandeuse est une SARL " PARC EOLIEN DE VERVANT & LEA " au capital de 500 euros qui est, pour

l'instant, détenue par le groupe VALECO. On ne sait même pas à ce stade si elle ne sera pas vendue avant la construction du parc. Elle ne dispose en propre d'aucun moyen technique ou financier pour opérer ce parc. Tout repose sur la croyance que le groupe VALECO va y veiller!

Par ailleurs, apparaît sur toutes les couvertures des documents fournis les mentions :

- "Holding GAY" : qui semble être une société ayant réalisé un chiffre d'affaires 1,6 M€ en 2017 et qui n'est décrite nulle part dans le dossier

- "Caisse des Dépôts Développement Territorial" : cette institution nationale dont le nom inspire la confiance est mentionnée de façon trompeuse car VALECO ne fait pas partie du groupe Caisse des Dépôts et celle-ci n'apporte absolument aucune garantie financière ou technique au projet.

=

— clip_image011.jpg —



PARC EOLIEN de NERVANT & IEA
089, rue Maurice Bélaucq, 44 13102 - 84200 MONTREUIL-sur-MER France
Tel: 04 67 43 11 00 - Fax: 04 67 43 11 01 - www.parceolien.com
Métro: 483 477 0 - Mail: info@parceolien.com - N°A Département 200 0 14

Le groupe VALECO va lui-même sous-traiter les opérations à la société VALECO O&M qui occupait en 2017 14 personnes pour un chiffre d'affaire de 2,3 M€. Cela paraît bien modeste et peu rassurant quant à sa pérennité.

La seule garantie financière est celle fixée par la Loi correspondant à une provision de 50 000 euros par mat pour le démantèlement. Ce montant, fixé en 2011 "après négociation avec l'industrie éolienne" est largement sous-estimé. Tous les devis trouvés parlent de 400 000 à 600 000 euros par mat. Qui peut prétendre que la revente des matériaux va rapporter la différence soit 350 000 euros ? Le barème ci-dessous du prix de la ferraille et des moteurs de récupération montre bien qu'il y a un facteur 100 d'écart. (Pour mémoire, les pâles sont en matériaux composites difficilement recyclable surtout après 25 ans de services et il faudra mettre en décharge)

=

— clip_image013.jpg —

FERRAILLE	
Acier	de 90 € à 140 €
Alu	de 80 € à 90 €
METEAUX NON FERREUX	
Cuivre	de 3,5 € à 4 € / kilo
Alu	de 0,70 € à 1,20 € / kilo
Zinc	de 0,80 € à 1,30 € / kilo
inox	0,50 € / kilo
Aluminium	de 0,45 € à 0,70 € / kilo
Latex	de 2,20 € à 2,50 € / kilo
Plastique	sur demande
Bois	sur demande
Amidon	sur demande
Carbone en Turquoise	sur demande
METEAUX FERREUX	
Moteurs ferreux	150 € / tonne
Moteurs électriques	de 120 € à 250 € / tonne

Par ailleurs, même cette garantie de 50 000 euros n'est absolument pas certaine. Il ne s'agit nullement de fonds déposés entre les mains d'un garant mais d'une succession de "lettre d'intention"

VALECO a l'intention de "subvenir aux obligations de sa filiale"

La SARL Parc éolien de Vervant & LEA a l'intention de mettre en place une garantie auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Le Crédit Agricole du Languedoc affirme juste bien connaître le Groupe VALECO et promet de mettre en place une garantie financière "sous réserve d'un accord de son comité des engagements" en d'autres termes il s'agit d'une simple garantie bancaire qui disparaîtra dès la première difficulté financière du Groupe VALECO.

Pourquoi VALECO n'a-t-il pas souscrit une vraie assurance? (cf <https://www.garantie-financiere-et-caution.com/demantelement-eoliennes/>) ou bien proposé de consigner les sommes chez son actionnaire préféré la Caisse des Dépôts qui offre ce service? (cf <https://consignations.caissedesdepots.fr/entreprise/choisir-la-consignation-comme-garantie/exploitant-deoliennes-consignez-votre-garantie-financiere>) .

La vérité est que VALECO n'a probablement pas un euro vaillant pour financer tout cela!

La meilleure preuve en est la déclaration récente de leur avocat à la presse " Pour le plaignant, la faute en incombe aux opposants au projet, qui usent «d'un abus de droit de propriété». Une situation qui, selon Me Alixia Eskinazi, a dangereusement fragilisé la santé financière de l'entreprise. «Mon client est au bord du dépôt de bilan. Et si d'ici Noël, les éoliennes ne sont pas montées, ce sont 150 salariés qui vont se retrouver à Pole Emploi». (La Dépêche 20/10/2017)

=

— clip_image015.jpg

Publié le 2016/01/17 à 08:54. Mis à jour le 2016/02/17 à 08:22.

Au droit de propriété, Valeco oppose un abus de droit de propriété

Énergie - Éoliennes de bourlège



Si les éoliennes du parc de la Boulaye ne brassent pas encore de vent, le tourbillon judiciaire n'a pas bien tenu. Hier, un nouvel épisode de cette longue saga s'est joué devant le tribunal de grande instance de Cascaesense. Valeco, la société porteur du projet, assignait 5 propriétaires pour abus de droit de propriété. Une notion juridique suffisamment singulière pour que Sophie Motet, la présidente du TGI, décide de siéger en formation collégiale. Connaissant sur le bout des doigts le dossier, la magistrata résume la situation : «Le noyau du problème, explique-t-elle, réside dans la circulation des poids lourds acheminant les pièces d'éoliennes sur la RD 52». Cette route départementale, trop étroite par endroits, a donc nécessité de mettre en œuvre deux itinéraires alternatifs de la chaussée, devant passer dans le domaine public et le champ privé. Malgré cela, les éoliennes ne passent toujours pas. Pour le plaignant, la faute incombait aux opposants au projet, qui ont «un abus de droit de propriété». Une réponse qui, selon Me Aurie Eschbacher, a dangereusement forgé la santé financière de l'entreprise. «Mon client est au bord du dépôt de bilan. Et si d'ici Noël, les éoliennes ne sont pas montées, ce sont 150 salariés qui vont se retrouver à Pôle Emploi». Valeco reproche aux opposants, même s'ils ne trouvent légitimement en leurs terres, d'avoir monté des dépenses empêchant le passage des sociétés

Il y a un grand danger à laisser un tel groupe engager ce projet qui risque fort de ne pas être mené à son terme.

7. Sur les points d'écoute des chiroptères.

Plusieurs espèces ayant un intérêt patrimonial fort à très fort ont été repérées sur Vervant-Les Eglises d'Argenteuil : barbastelle d'Europe, petit et grand rhinolophe, grand murin et murin à oreilles échancrées, minioptère de Schreibers. La vie de ces chiroptères est menacée par tout changement dans leur environnement, et on sait que les éoliennes sont particulièrement létales, car elles provoquent un éclatement de leurs poumons par dépressurisation au passage de la pale.

Lors de la campagne d'écoute, toute la zone d'étude n'a pas été couverte, loin s'en faut. Sur V1 et V3, seulement 12 points d'écoute ont été mis en place. Cela paraît très insuffisant !

- Certaines espèces repérées sur le site comme par exemple le petit ou le grand rhinolophe possèdent un sonar de très courte portée (quelques mètres). Il faut des points d'écoute très rapprochés pour disposer d'une estimation incontestable de la population et de sa répartition.
- l'enregistrement en altitude n'a été réalisé qu'à partir d'un seul point, le mât de mesure, entre sept 2016 et sept 2017, avec une panne de l'enregistreur le plus haut placé entre mars et juillet 2017, période de forte activité des chiroptères. Comment faire confiance aux résultats obtenus ?
- Aucune mesure n'a été effectuée aux lieux précis où les futures éoliennes devraient être implantées, ni au sol, ni en hauteur. Comment alors connaître l'impact du parc éolien sur les routes de vol et les terrains de chasse des chiroptères ? Il est clair que les chiroptères fréquentent l'ensemble du territoire des deux communes, et pas seulement la vallée de la Boutonne et les bosquets environnants. En effet, malgré la panne de l'un des enregistreurs, les données prises à partir du mât de mesure installé en plein champ à 1000m de la vallée de la Boutonne montrent que toutes les espèces de chiroptères présentes sur l'ensemble des sites se sont approchées du mât, y compris les espèces les plus menacées.

Une étude plus approfondie avec l'utilisation de ballons-sondes positionnés à l'endroit exact où seraient implantées les éoliennes paraît indispensable afin de réaliser des enregistrements en altitude et au ras du sol et de compléter les défaillances des enregistrements ayant eu lieu.

Enfin, E1 E2 E4 E6 E7 E10 se situent à moins de 200 mètres des lisières de bois ou bosquets fréquentés par les chiroptères. VALECO propose de ne brider que E1 E2 E6 E7. Le plan de bridage proposé sera-t-il suffisant ? Le

comptage des cadavres une fois par semaine semble bien naïf quand on sait qu'ils disparaissent le plus souvent dans la nuit, ramassé par des prédateurs.

Et qu'en sera-t-il de E4 situé à 110 mètres d'une haie et E10 situé à 160 mètres d'une haie ? Qu'advient-il de la faune vivante à proximité de ces éoliennes ?

8. Sur la retenue d'eau

L'éolienne E7 se trouverait collée à une retenue d'eau. Pour évaluer l'impact de l'éolienne sur l'avifaune, VALECO reprend des données recueillies à Nuillé sur Boutonne en 2016. Pourquoi ne pas avoir utilisé les données du point d'écoute 3V02, situé juste à côté d'un bassin très semblable (voir la photo des Snats page 48). Le lieu est décrit comme « favorable » à la chasse. En effet, des pipistrelles de Kuhn, des murins de Daubenton, des murins de Natterer, des barbastelles d'Europe (intérêt patrimonial fort à très fort) y ont été repérés par les dispositifs d'écoute. La construction de E7 est-elle justifiable dans de telles conditions ?

9. Sur l'impact cumulé des projets éoliens sur l'avifaune et l'effet barrière.

Dans sa réponse à une critique de la MRAE sur l'effet cumulé des projets éoliens, VALECO répond « Bien que difficile à évaluer en l'état actuel des connaissances, la « contribution » du futur parc de Vervant – Les Eglises-d'Argenteuil à l'impact cumulé sur l'avifaune à l'échelle microrégionale paraît négligeable, les futures implantations ne recoupant pas d'axes de migrations ou de déplacements connus »

et VALECO promet de faire passer un écologue pour vérifier que tout se passe bien pour l'avifaune...

La légèreté avec laquelle Valéco répond aux questions soulevées par la MRAE est à l'image de l'ensemble du dossier : pointilleux sur la forme, vide voire mensonger sur le fond. La carte (figure 270 reproduite ci-dessous) illustrant l'effet barrière produit par l'accumulation de projet est sans appel. On y observe au centre la disposition en double éventail des éoliennes prévues aux Eglises-Vervant. Cette disposition provoque un encombrement gênant pour les espèces migratoires bien supérieur à celui de tous les autres parcs éoliens environnants, tous très resserrés sur eux-mêmes.

VALECO a beau tracer des belles courbes nous faisant imaginer que les oiseaux, de nuit comme de jour, sauront se repérer dans ce gymkhana parsemé d'embûches, il est clair que beaucoup d'oiseaux, de passereaux en particulier, ne verront pas les éoliennes, seront fauchés par les pales des éoliennes et mourront.

=

— clip_image017.jpg —

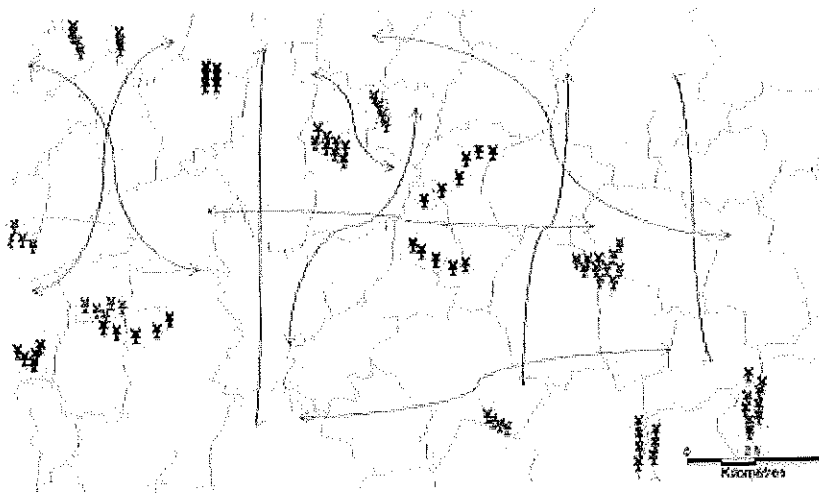


Figure 270: Représentation schématique de différents axes de vol entre projets éoliens voisins.

10. Sur la proposition de compensation du programme éolien pour les nuisances provoquées sur les outardes canepetières:

Dans l'étude du milieu naturel page 30, il est écrit « En dehors du projet d'Antezant-la-Chapelle, Nature Environnement 17 (NE17, 2014) mentionne, dans son compte rendu annuel de 2014, une étude éolienne en cours sur 4 communes proches du site d'étude : Antezant, Saint-Pardoult, Les Eglises-d'Argenteuil et Varaize. Dans ce même compte rendu, il est indiqué que le projet éolien sur Les Eglises-d'Argenteuil (promu à l'époque par la société THEOLIA) a été abandonné du fait d'une sensibilité avifaunistique élevée, lié notamment à la présence de l'Outarde canepetière. »

En effet, l'Outarde canepetière bénéficie d'une **protection totale** sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981. On comprend alors que VALECO compte tenu des déconvenues de son prédécesseur (le promoteur éolien Théolia en l'occurrence), ait concentré tous ses efforts sur cette question sensible. Le mot « outarde » apparaît 274 fois dans l'ensemble des rapports, contre seulement 52 fois pour le mot « riverain » ou 106 pour le mot « humain » et ses dérivés ! Par malheur pour le promoteur, des mâles chanteurs sont repérés sur le territoire de la commune. Un malheur n'arrivant jamais seul, la LPO à qui une étude complémentaire est confiée repère des femelles dispersées sur l'ensemble de la commune. La conclusion de la ligue de Protection des oiseaux concernant les outardes canepetières est **sans appel**.

« Ces données complémentaires confirment très clairement que l'espèce fréquente la zone d'étude et que l'espèce fréquente très clairement et régulièrement des zones de futures implantations. L'ensemble du projet est totalement intégré dans le domaine vital de l'espèce, notamment en période de reproduction (et durant les deux années de suivis de l'oiseau) mais aussi hors période de reproduction.

Les trajets ne sont pas indiqués sur cette carte et la LPO ne dispose pas de ces informations. Cependant, en regardant les positions en vol (points blancs), on peut donc en déduire que le futur parc est directement concerné par de très nombreuses trajectoires de déplacement. La future ligne 6-11 se situe aussi en grande partie dans l'axe de déplacement entre les deux zones du domaine vital de cet oiseau, située au Nord de la zone d'étude (secteur Charente-Maritime & secteur ZPS Niort-Sud-Est) ».

En réponse VALECO propose une mesure agro-environnementale dérisoire et inefficace en faveur de cette espèce

sous la forme de la plantation de 12ha de luzerne en un lieu qui n'est d'ailleurs absolument pas précisé dans le rapport. Nous aimerions avoir des éléments précis sur ce point.

Ces 12 ha nous paraissent totalement dérisoires au regard des enjeux de protection de cette espèce menacée d'extinction. La commune des Eglises compte actuellement 120 ha de luzernières. L'implantation des 11 éoliennes conduirait donc les outardes qui nichent actuellement à proximité à se réfugier hypothétiquement sur un territoire 10 fois moindre et se trouvant en un lieu encore inconnu. Pour VALECO, les outardes n'ont qu'à bien se tenir, et nicher là où on leur dit de nicher, et en rang serré !

Enfin, les calculs purement statiques de VALECO ne tiennent pas compte de la dynamique de la population d'outardes qui est positive. Les témoignages d'agriculteurs concordent dans le sens d'une augmentation du nombre d'oiseaux au cours du temps, dynamique qu'il serait criminel de stopper.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir répondre à nos observations et de donner un avis défavorable à ce projet, tout en sensibilisant le Préfet quant aux éléments sus-évoqués.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christine Verzat

=

— Pièces jointes : _____

Christine Verzat V2.pdf	30 octets
clip_image002.jpg	11,4 Ko
clip_image004.jpg	19,6 Ko
clip_image007.jpg	8,7 Ko
clip_image009.jpg	11,1 Ko
clip_image011.jpg	6,8 Ko
clip_image013.jpg	25,3 Ko
clip_image015.jpg	39,4 Ko
clip_image017.jpg	31,2 Ko

Christine Verzat
5 rue du Lavoir – 17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL

M. Bernard ALEXANDRE
Commissaire enquêteur
Mairie Les Eglises d'Argenteuil
7 rue de Saintonge
17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL

Les Eglises d'Argenteuil, le 18/12/2018

Objet : enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter le parc Éolien LEA-Vervant (AP du 22/10/2018)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête en objet, et en tant qu'habitant de longue date des Eglises d'Argenteuil nous tenons à vous faire part de nos observations.

1. Sur le déficit général d'information sur ce projet

Lors du lancement du projet en 2015 la société VALECO a fait distribuer un flyer dans les boîtes aux lettres ("flyer N°1 du 2/09/2015) qui annonçait la mise en place d'un blog internet permettant de suivre l'avancement du projet. Le message suivant sur le blog date du 9 décembre 2016, le suivant du 4 mai 2017. Il y aura eu en tout 7 "posts" d'un paragraphe en 3 ans avec en tout et pour tout une carte, le flyer N°1 et le flyer N°3 (il n'y a jamais eu de flyer N°2!). Qui plus est, ce blog est introuvable sur Google (cf ci-dessous). La seule façon de se connecter et de garder en mémoire l'adresse indiquée sur le flyer N°1.

Google

"http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_vervant-les-eglises"



Tous

Vidéos

Actualités

Images

Maps

Plus

Paramètres

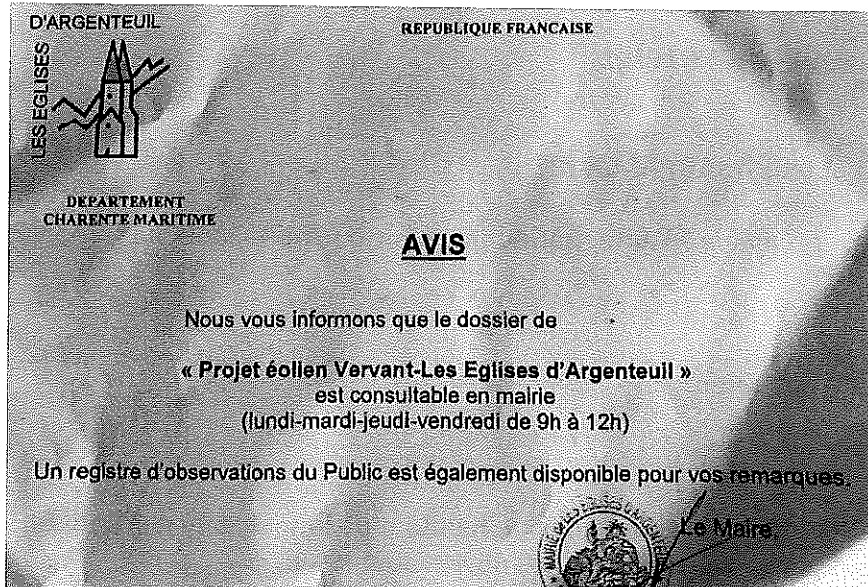
Outils

Environ 2 résultats (0,48 secondes)

Aucun résultat trouvé pour "http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_vervant-les-eglises"

Par ailleurs, il n'y a jamais eu de réunion publique organisée par VALECO (le Maire des Eglises d'Argenteuil, interrogé sur ce sujet cet été a répondu qu'il n'en organiserait pas car "il avait trop d'opposants dans ces réunions"). Lorsque des habitants ont voulu organiser eux-mêmes cette réunion le 26/11/2018 il s'est opposé à la mise à disposition de la salle des fêtes du village.

Le seul élément à disposition était le volumineux dossier technique de 1600 pages consultable sur place (voir avis signé de sa main)...



...et dans son bureau! Compte tenu de la masse d'information technique à dépouiller il était impossible de le faire avec si peu de créneaux et aucun moyen de reprographie. On peut s'étonner que le groupe VALECO ait soigneusement évité de mettre les documents à disposition sur son blog alors que, curieusement, c'est devenu possible juste à la publication de l'arrêté préfectoral le 22/10/2018 laissant aux habitants 60 jours pour lire 1600 pages de tableaux de chiffres, de rapports scientifiques dont chacun demande une vérification détaillée. Tout était fait pour empêcher les opposants de trouver des arguments. C'est le premier signe du mépris de VALECO pour les habitants, nous en rapporterons bien d'autres après.

Sur la non pertinence des secteurs V1 V2 et V3

Pour mener l'étude d'impact sur l'environnement, VALECO a missionné le bureau d'études Les Snats afin de réaliser le volet Milieu Naturel de l'étude d'impact. Pour ce faire, Les-Snats a procédé à un découpage de la zone d'études en 3 secteurs, appelés V1, V2 et V3.

Page 116 du dossier technique,

« Ce projet éolien a été initialement conçu sur trois secteurs adjacents (notés V1, V2 et V3 sur la carte suivante), correspondant à trois projets susceptibles d'être conduits séparément ».

Nulle part, on ne trouve dans le compte-rendu de justification du nombre de secteur, ni de leurs limites. On pourrait imaginer beaucoup d'autres découpages.

Or, l'étude révèle la présence d'outardes canepetières toutes regroupées dans le secteur V2, ce qui conduit le promoteur à renoncer à implanter des éoliennes dans ce secteur mais pas ailleurs. Si ce secteur 2 avait été plus grand ou même regroupé à V1 par exemple, la zone d'implantation potentielle aurait été considérablement réduite. Je demande donc des éclaircissements sur la manière dont les secteurs ont été définis.

2. Sur la qualité de l'étude des vents

La rose des vents recueillie par météo France indique que le régime des vents des communes Vervant LEA est Nord-Est ou Ouest/SO. Elle est citée p 68 de l'Etude d'Impact mais elle se fonde:

1. Pour les vents moyens : Sur des observations à Nuailly sur Boutonne qui est au fond de la vallée de la Boutonne donc avec un régime particulier
2. Pour le nombre de jours avec rafales: sur des observations à.....Niort à 44 km de là!

On ne trouve pas de trace de la mesure réelle des vents réalisée avec le mat de mesure qui

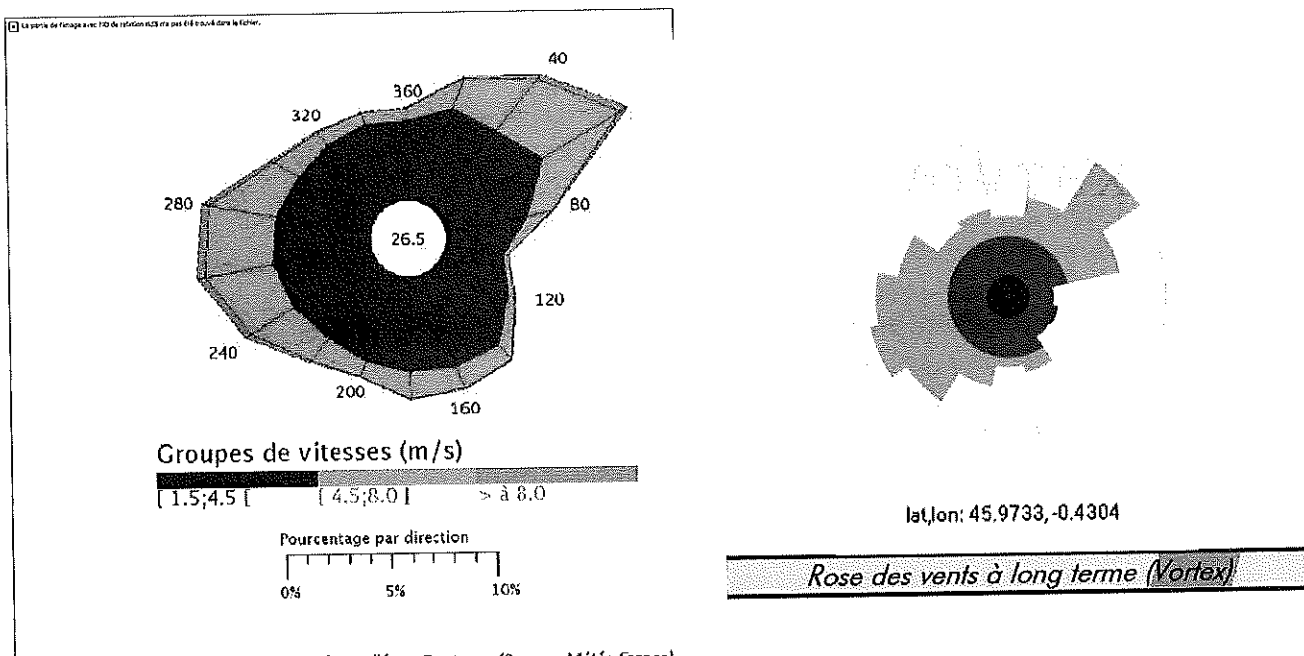


Figure 21: Rose des vents à Nuailly-sur-Boutonne (Source : Météo France)

est pourtant resté plus d'un an en place. A peine en retrouve t'on peut-être une synthèse graphique avec cette "rose des vents à long terme" recensée dans l'étude acoustique p 21.

On ne sait donc même pas si la ressource éolienne justifie la construction du parc.

On note au passage, que lors de la campagne de mesure acoustique la rose des vents obtenue n'est absolument pas représentative du régime habituel. Elle indique des vents le plus souvent Sud-Est, moins souvent Nord-Est, et très rarement Ouest ou Sud Ouest.

Comment alors faire confiance à l'étude ? Celle-ci est probablement à reprendre.

3. Sur la qualité des photomontages

L'étude d'impact repose sur des photomontages clairement trompeurs :

- ils ont été réalisés au mois d'octobre, période de l'année où les arbres ont encore des feuilles. Dans plusieurs des photomontages, les éoliennes sont cachées par les feuilles des arbres. Qu'en sera-t-il l'hiver ?

- Le photomontage qui conduit à conclure que l'impact du projet éolien de Vervant et Les Eglises-d'Argenteuil sur l'Eglise d'Aulnay (classée au patrimoine mondial de l'humanité) sera « très faible à négligeable » est **mensonger** (vue 17). La photographie n'a pas été prise du parvis comme c'est écrit dans le rapport, mais de la route D121 qui longe l'enceinte du cimetière et de l'église.

<https://www.google.fr/maps/search/glise+aulnay+de+saintonge/@46.0233007,-0.3562714,55m/data=!3m1!1e3>

On voit sur la photo sur la gauche l'angle **extérieur** et non intérieur du cimetière.

Sur la vue présentée, les éoliennes E1 à E5 sont habilement cachées par un arbre avec des feuilles, les éoliennes E6 à E8 sont clairement visibles sur le photomontage. Ce subterfuge a permis au promoteur de cacher les éoliennes E10 et E11 qui se **situent pourtant dans la zone tampon de l'Unesco (moins de 6 km du site classé)**.

- Alors qu'il est manifeste que les habitants de Pouzou verront les éoliennes à partir du village, la photo ayant servi au photomontage (vue 25) est habilement prise d'un point qui permet de placer l'éolienne E8 juste derrière un pylône. Les autres éoliennes sont cachées par des arbres avec des feuilles. Cette photo partielle permet à l'auteur de l'étude d'impact sur le paysage de conclure que l'impact sur Pouzou sera faible. La ficelle est grosse ! Une vue vers le sud aurait été intéressante. Il est ainsi permis de douter de la partialité de tous les photomontages de l'étude !

- Le photomontage de Vervant (vue 26) est orienté vers le NE. Les éoliennes E6 à E11 sont à peine dissimulées par un arbre à feuillu. Aucune vue en direction du sud, ni de l'intérieur du parc du château. La covisibilité du château et de ses jardins avec les éoliennes est pourtant incontestable. Par ailleurs, une grande partie des habitants de Vervant verront très nettement les éoliennes E1 à E5 situées pour les dernières à moins de 800 mètres des habitations sans aucun obstacle paysager.

- le photomontage des Eglises d'Argenteuil (vue 27) est orienté vers le Nord du point le plus enclavé du village. Le bourg devant être encerclé par les éoliennes il serait nécessaire de réaliser des photomontages dans toutes les directions et pas seulement une seule.

4. Sur le bruit généré et le plan de bridage des machines

L'étude acoustique révèle que dans de nombreux cas de figures, les niveaux maximums seront dépassés. Il est alors indiqué qu'il faudra procéder à un "bridage" des machines (page 98) on précise d'ailleurs que " plus le bridage est important, plus la perte de production est grande". On peut s'inquiéter de la façon dont ces bridages seront mis au point, et vérifiés régulièrement. La tentation du producteur sera grande de les éviter en comptant sur la lassitude des riverains.

En tout état de cause dire que les éoliennes sont rentables parce qu'elles captent toute la puissance du vent mais comme que comme elle font du bruit on va les rendre moins efficaces ne donne pas une image de maîtrise des paramètres économiques du dossier.

5. Sur le danger représenté par ces machines

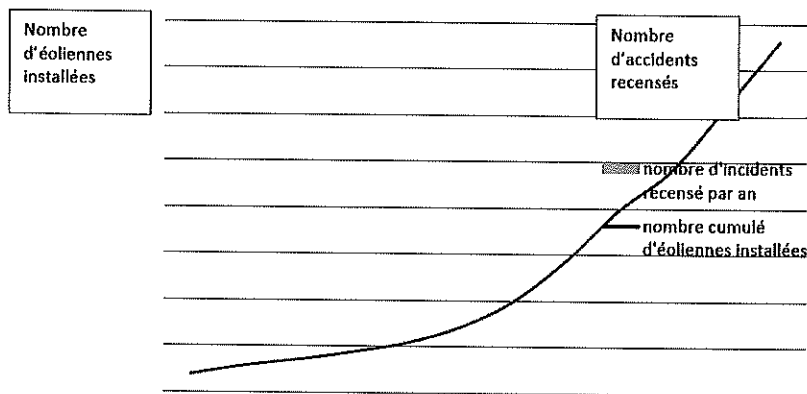
Le rapport est léger et plein d'erreurs de base qui prouvent qu'aucun spécialiste de la sûreté de fonctionnement n'a travaillé sur le sujet. Cette étude, qui normalement devrait être sous-traitée à un bureau d'études spécialisé lorsqu'il s'agit d'une ICPE a visiblement été bâclée en interne chez VALECO.

Il est dit en particulier p 50: les éoliennes installées pour le site de Vervant & LEA seront des machines de dernière technologie limitant ainsi le risque d'incident. **Contre-sens:** si ces machines sont récentes, il n'y a aucun retour d'expérience, aucune étude statistique, ce ne sont donc pas des technologies éprouvées mais de nouvelles solutions à la robustesse non démontrée.

Par ailleurs , p 52 " Il n'existe actuellement aucune base de données officielle recensant l'accidentologie dans la filière éolienne." Du coup l'étude se réfère à un recensement s'appuyant en partie sur des sites anti-éoliens (!) et arrive à conclure " Il apparaît dans ce recensement que les aérogénérateurs accidentés sont principalement des modèles anciens ne bénéficiant généralement pas des dernières avancées technologiques." La belle surprise, les nouveaux sont encore trop récents pour avoir déjà une défaillance. Encore une erreur de débutant qui tombe dans tous les biais méthodologiques.

On note que les pages 53 à 54 comportent **6 graphiques qui sont sans légende et sont donc inutilisables**. On se demande si quelqu'un a relu ce rapport!

Du coup, les graphiques mettant en évidence les événements accidentels et leurs causes depuis 2000 sont incompréhensibles. Les axes ne sont ni nommés ni gradués, et il est impossible de comprendre de quoi il s'agit. Le mépris du lecteur et/ou la volonté de masquer de l'information est manifeste. Il en est de même pour le graphique de la page 55 : pas d'axe des ordonnées. Comment savoir de combien d'accidents on parle ? Ces erreurs et à-peu-près dans le rapport sont inexcusables compte tenu de l'importance de l'enjeu des accidents pour les riverains des éoliennes.



Exemple de graphique incompréhensible

On notera enfin p 73 que le risque d'effondrement bien que classé en gravité "importante" pour le mat E4 (qui peut tuer jusqu'à 9 personnes) est écarté d'un revers de main par la mention " De manière générale, le respect des prescriptions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation permet de s'assurer que les éoliennes font l'objet de mesures réduisant significativement la probabilité d'effondrement.". Quand on sait que cet arrêté se contente de demander la mise à la terre des installations, le respect des normes générales de construction et l'existence de voie carrossable pour l'accès des secours on comprend combien VALECO fait peu de cas des habitants de nos villages.

6. Sur la santé financière de VALECO

La société demandeuse est une SARL " PARC EOLIEN DE VERVANT & LEA" au capital de 500 euros qui est, pour l'instant, détenue par le groupe VALECO. On ne sait même pas à ce stade si elle ne sera pas vendue avant la construction du parc. Elle ne dispose en propre d'aucun moyen technique ou financier pour opérer ce parc. Tout repose sur la croyance que le groupe VALECO va y veiller!

Par ailleurs, apparaît sur toutes les couvertures des documents fournis les mentions :

- "Holding GAY" : qui semble être une société ayant réalisé un chiffre d'affaires 1,6 M€ en 2017 et qui n'est décrite nulle part dans le dossier
- "Caisse des Dépôts Développement Territorial" : cette institution nationale dont le nom inspire la confiance est mentionnée de façon trompeuse car VALECO ne fait pas partie du groupe Caisse des Dépôts et celle-ci n'apporte absolument aucune garantie financière ou technique au projet.



PARC EOLIEN de VERVANT & LEA
 188, rue Maurice Bèjart, CS 57392 - 34184 MONTPELLIER cedex 4 - France
 Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
 SAS au capital de 8 485 422 € - Siret n° 421 377 946 000 23 - RCS Montpellier 1999 B 28

Le groupe VALECO va lui-même sous-traiter les opérations à la société VALECO O&M qui occupait en 2017 14 personnes pour un chiffre d'affaire de 2,3 M€. Cela paraît bien modeste et peu rassurant quant à sa pérennité.

La seule garantie financière est celle fixée par la Loi correspondant à une provision de 50 000 euros par mat pour le démantèlement. Ce montant, fixé en 2011 "après négociation avec l'industrie éolienne" est largement sous-estimé. Tous les devis trouvés parlent de 400 000 à 600 000 euros par mat. Qui peut prétendre que la revente des matériaux va rapporter la différence soit 350 000 euros ? Le barème ci-dessous du prix de la ferraille et des moteurs de récupération montre bien qu'il y a un facteur 100 d'écart. (Pour mémoire, les pâles sont en matériaux composites difficilement recyclable surtout après 25 ans de services et il faudra mettre en décharge)

FERRAILLE	
Fer	de 90 € à 140 €
Platin	de 80 € à 90 €
METAUX NON FERREUX	
Cuivre	de 3.5 € à 4 € / kilo
Plomb	de 0.70 € à 1.20 € / kilo
Zinc	de 0.80 € à 1.30 € / kilo
Inox	0.50 € / kilo
Aluminium	de 0.40 € à 0.70 € / kilo
Laiton	de 2.20 € à 2.50 € / kilo
Tilane	sur demande
Bronze	sur demande
Almétec	sur demande
Carbure de Tungstène	sur demande
METAUX FERREUX	
Moteurs ferreux	150 € / tonne
Moteurs électriques	de 120 € à 250 € / tonne

Par ailleurs, même cette garantie de 50 000 euros n'est absolument pas certaine. Il ne s'agit nullement de fonds déposés entre les mains d'un garant mais d'une succession de "lettre d'intention"

- VALECO a l'intention de "subvenir aux obligations de sa filiale"
- La SARL Parc éolien de Vervant & LEA a l'intention de mettre en place une garantie auprès du Crédit Agricole du Languedoc.
- Le Crédit Agricole du Languedoc affirme juste bien connaître le Groupe VALECO et promet de mettre en place une garantie financière "sous réserve d'un accord de son comité des engagements" en d'autres termes il s'agit d'une simple garantie bancaire qui disparaîtra dès la première difficulté financière du Groupe VALECO.

Pourquoi VALECO n'a-t-il pas souscrit une vraie assurance? (cf <https://www.garantie-financiere-et-caution.com/demantelement-eoliennes/>) ou bien proposé de consigner les sommes chez son actionnaire préféré la Caisse des Dépôts qui offre ce service? (cf <https://consignations.caissedesdepots.fr/entreprise/choisir-la-consignation-comme-garantie/exploitant-deoliennes-consignez-votre-garantie-financiere>).

La vérité est que VALECO n'a probablement pas un euro vaillant pour financer tout cela!

La meilleure preuve en est la déclaration récente de leur avocat à la presse " Pour le plaignant, la faute en incombe aux opposants au projet, qui usent «d'un abus de droit de propriété». Une situation qui, selon Me Alixia Eskinazi, a dangereusement fragilisé la santé financière de l'entreprise. «Mon client est au bord du dépôt de bilan. Et si d'ici Noël, les éoliennes ne sont pas montées, ce sont 150 salariés qui vont se retrouver à Pole Emploi».(La Dépêche 20/10/2017)

Publié le 20/10/2017 à 03:51, Mis à jour le 20/10/2017 à 08:32

Au droit de propriété, Valeco oppose un abus de droit de propriété

Énergie - Éoliennes de bouriège



Si les éoliennes du parc de la Bruyère ne brassent pas encore de vent, le tourbillon judiciaire est lui bien réel. Hier, un nouvel épisode de cette longue saga s'est joué devant le tribunal de grande instance de Carcassonne. Valeco, la société portant le projet, assignait 5 propriétaires pour abus de droit de propriété. Une notion juridique suffisamment singulière pour que Sophie Mollat, la présidente du TGI, décide de siéger en formation collégiale. Connaissant sur le bout des doigts le dossier, la magistrate résume la situation. «Le nœud du problème, explique-t-elle, réside dans la circulation des poids lourds acheminant les pièces d'éoliennes sur la RD 52». Cette route départementale, trop étroite par endroits, a donc nécessité de mettre en œuvre deux arrêtés d'alignement de la chaussée, devant sceller dans le marbre la chose publique et la chose privée. Malgré cela, les éoliennes ne passent toujours pas. Pour le plaignant, la faute en incombe aux opposants au projet, qui usent «d'un abus de droit de propriété». Une situation qui, selon Me Alixia Eskinazi, a dangereusement fragilisé la santé financière de l'entreprise. «Mon client est au bord du dépôt de bilan. Et si d'ici Noël, les éoliennes ne sont pas montées, ce sont 150 salariés qui vont se retrouver à Pole Emploi». Valeco reproche aux opposants, même s'ils se trouvent légitimement sur leurs terrains, d'avoir monté des dispositifs empêchant le passage des convois

Il y a un grand danger à laisser un tel groupe engager ce projet qui risque fort de ne pas être mené à son terme.

7. Sur les points d'écoute des chiroptères.

Plusieurs espèces ayant un intérêt patrimonial fort à très fort ont été repérées sur Vervant-Les Eglises d'Argenteuil : barbastelle d'Europe, petit et grand rhinolophe, grand murin et murin à oreilles échancrées, minioptère de Schreibers. La vie de ces chiroptères est menacée par tout changement dans leur environnement, et on sait que les éoliennes sont particulièrement létales, car elles provoquent un éclatement de leurs poumons par dépressurisation au passage de la pale.

Lors de la campagne d'écoute, toute la zone d'étude n'a pas été couverte, loin s'en faut. Sur V1 et V3, seulement 12 points d'écoute ont été mis en place. Cela paraît très insuffisant !

- Certaines espèces repérées sur le site comme par exemple le petit ou le grand rhinolophe possèdent un sonar de très courte portée (quelques mètres). Il faut des points d'écoute très rapprochés pour disposer d'une estimation incontestable de la population et de sa répartition.

- l'enregistrement en altitude n'a été réalisé qu'à partir d'un seul point, le mât de mesure, entre sept 2016 et sept 2017, avec **une panne de l'enregistreur le plus haut placé entre mars et juillet 2017, période de forte activité des chiroptères**. Comment faire confiance aux résultats obtenus ?

- Aucune mesure n'a été effectuée aux lieux précis où les futures éoliennes devraient être implantées, ni au sol, ni en hauteur. Comment alors connaître l'impact du parc éolien sur les routes de vol et les terrains de chasse des chiroptères ? Il est clair que les chiroptères fréquentent l'ensemble du territoire des deux communes, et pas seulement la vallée de la Boutonne et les bosquets environnants. En effet, malgré la panne de l'un des enregistreurs, les données prises à partir du mât de mesure **installé en plein champ à 1000m de la vallée de la Boutonne** montrent que **toutes les espèces de chiroptères présentes sur l'ensemble des sites se sont approchées du mât, y compris les espèces les plus menacées.**

Une étude plus approfondie avec l'utilisation de ballons-sondes positionnés à l'endroit exact où seraient implantées les éoliennes paraît indispensable afin de réaliser des enregistrements en altitude et au ras du sol et de compléter les défaillances des enregistrements ayant eu lieu.

Enfin, E1 E2 E4 E6 E7 E10 se situent à moins de 200 mètres des lisières de bois ou bosquets fréquentés par les chiroptères. VALECO propose de ne brider que E1 E2 E6 E7. Le plan de bridage proposé sera-t-il suffisant ? Le comptage des cadavres une fois par semaine semble bien naïf quand on sait qu'ils disparaissent le plus souvent dans la nuit, ramassés par des prédateurs.

Et qu'en sera-t-il de E4 situé à 110 mètres d'une haie et E10 situé à 160 mètres d'une haie ? Qu'advient-il de la faune vivante à proximité de ces éoliennes ?

8. Sur la retenue d'eau

L'éolienne E7 se trouverait collée à une retenue d'eau. Pour évaluer l'impact de l'éolienne sur l'avifaune, VALECO reprend des données recueillies à Nuiallé sur Boutonne en 2016. Pourquoi ne pas avoir utilisé les données du point d'écoute 3V02, situé juste à côté d'un bassin très semblable (voir la photo des Snats page 48). Le lieu est décrit comme « favorable » à la chasse. En effet, des pipistrelles de Kuhn, des murins de Daubenton, des murins de Natterer, des barbastelles d'Europe (intérêt patrimonial fort à très fort) y ont été repérés par les dispositifs d'écoute. La construction de E7 est-elle justifiable dans de telles conditions ?

9. Sur l'impact cumulé des projets éoliens sur l'avifaune et l'effet barrière.

Dans sa réponse à une critique de la MRAE sur l'effet cumulé des projets éoliens, VALECO répond « Bien que difficile à évaluer en l'état actuel des connaissances, la « contribution » du futur parc de Vervant – Les Eglises-d'Argenteuil à l'impact cumulé sur l'avifaune à l'échelle microrégionale paraît négligeable, les futures implantations ne recoupant pas d'axes de migrations ou de déplacements connus » et VALECO promet de faire passer un écologue pour vérifier que tout se passe bien pour l'avifaune...

La légèreté avec laquelle Valéco répond aux questions soulevées par la MRAE est à l'image de l'ensemble du dossier : pointilleux sur la forme, voire mensonger sur le fond. La carte (figure 270 reproduite ci-dessous) illustrant l'effet barrière produit par l'accumulation de projet est sans appel. On y observe au centre la disposition en double éventail des éoliennes prévues aux Eglises-Vervant. Cette disposition provoque un

encombrement gênant pour les espèces migratoires bien supérieur à celui de tous les autres parcs éoliens environnants, tous très resserrés sur eux-mêmes.

VALECO a beau tracer des belles courbes nous faisant imaginer que les oiseaux, de nuit comme de jour, sauront se repérer dans ce gymkhana parsemé d'embuches, il est clair que beaucoup d'oiseaux, de passereaux en particulier, ne verront pas les éoliennes, seront fauchés par les pales des éoliennes et mourront.

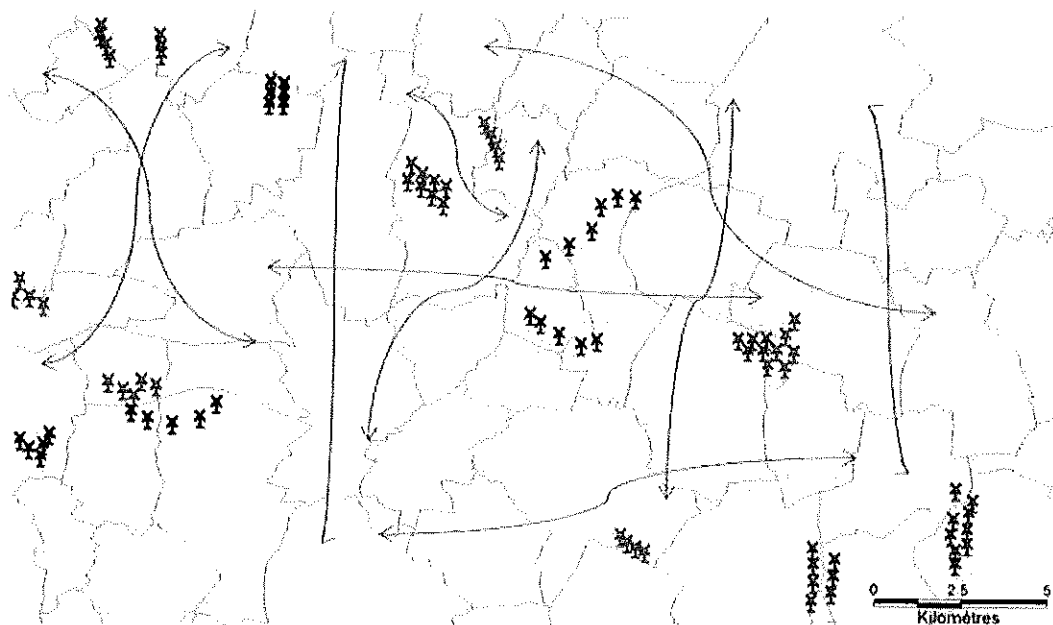


Figure 270: Représentation schématique de différents axes de vol entre projets éoliens voisins.

10. Sur la proposition de compensation du programme éolien pour les nuisances provoquées sur les outardes canepetières:

Dans l'étude du milieu naturel page 30, il est écrit « En dehors du projet d'Antezant-la-Chapelle, Nature Environnement 17 (NE17, 2014) mentionne, dans son compte rendu annuel de 2014, une étude éolienne en cours sur 4 communes proches du site d'étude : Antezant, Saint-Pardoult, Les Eglises-d'Argenteuil et Varaize. Dans ce même compte rendu, il est indiqué que le projet éolien sur Les Eglises-d'Argenteuil (promu à l'époque par la société THEOLIA) a été abandonné du fait d'une sensibilité avifaunistique élevée, lié notamment à la présence de l'Outarde canepetière."

En effet, l'Outarde canepetière bénéficie d'une **protection totale** sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981. On comprend alors que VALECO compte tenu des déconvenues de son prédécesseur (le promoteur éolien Théolia en l'occurrence), ait concentré tous ses efforts sur cette question sensible. Le mot « outarde » apparaît 274 fois dans l'ensemble des rapports, contre seulement 52 fois pour le mot « riverain » ou 106 pour le mot « humain » et ses dérivés ! Par malheur pour le promoteur, des mâles chanteurs sont repérés sur le territoire de la commune. Un malheur n'arrivant jamais seul, la LPO à qui une étude complémentaire est confiée repère des femelles dispersées sur l'ensemble de la

commune. La conclusion de la ligue de Protection des oiseaux concernant les outardes canepetières est **sans appel**.

« Ces données complémentaires confirment très clairement que l'espèce fréquente la zone d'étude et que l'espèce fréquente très clairement et régulièrement des zones de futures implantations. L'ensemble du projet est totalement intégré dans le domaine vital de l'espèce, notamment en période de reproduction (et durant les deux années de suivis de l'oiseau) mais aussi hors période de reproduction.

Les trajets ne sont pas indiqués sur cette carte et la LPO ne dispose pas de ces informations. Cependant, en regardant les positions en vol (points blancs), on peut donc en déduire que le futur parc est directement concerné par de très nombreuses trajectoires de déplacement.

La future ligne 6-11 se situe aussi en grande partie dans l'axe de déplacement entre les deux zones du domaine vital de cet oiseau, située au Nord de la zone d'étude (secteur Charente-Maritime & secteur ZPS Niort-Sud-Est) ».

En réponse VALECO propose une mesure agro-environnementale dérisoire et inefficace en faveur de cette espèce sous la forme de la plantation de 12ha de luzerne en un lieu qui n'est d'ailleurs absolument pas précisé dans le rapport. Nous aimerions avoir des éléments précis sur ce point.

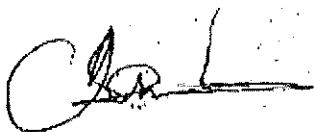
Ces 12 ha nous paraissent totalement dérisoires au regard des enjeux de protection de cette espèce menacée d'extinction. La commune des Eglises compte actuellement 120 ha de luzernières. L'implantation des 11 éoliennes conduirait donc les outardes qui nichent actuellement à proximité à se réfugier hypothétiquement sur un territoire 10 fois moindre et se trouvant en un lieu encore inconnu. Pour VALECO, les outardes n'ont qu'à bien se tenir, et nicher là où on leur dit de nicher, et en rang serré !

Enfin, les calculs purement statiques de VALECO ne tiennent pas compte de la dynamique de la population d'outardes qui est positive. Les témoignages d'agriculteurs concordent dans le sens d'une augmentation du nombre d'oiseaux au cours du temps, dynamique qu'il serait criminel de stopper.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir répondre à nos observations et de donner un avis défavorable à ce projet, tout en sensibilisant le Préfet quant aux éléments sus-évoqués.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christine Verzat



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable sur le projet éolien LES ÉGLISES D'ARGENTEUIL / VERVANT

De : Buisson Dany <buissondany@orange.fr>

Date : 18/12/2018 01:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il est navrant de constater que la majorité de nos élus sont prêt à vendre notre qualité de vie contre 11 machines géantes qui ont:

* des risques sur la santé humaine reconnus liers non seulement au bruit, mais également aux infrasons (stress, insomnies, anxiété, migraines, acouphenes....)

l'academie de médecine recommande à ce titre une distance minimum de 1500 mètres entre les habitations et les éoliennes. De nombreux habitants peuvent aujourd'hui témoigner de toute ces nuisances.

* Un champ visuel composée de 11 machines géantes provoquant une saturation paysagère et un encerclement de notre espace de vie

(un projet est également en cours sur ANTEZANT/ST PARDOULT).

* Une dévalorisation immobilière significative reconnue aujourd'hui par les tribunaux.

* un impact négatif sur les populations d'oiseaux protégés au niveau européen (rapaces notamment) et autre chauve-souris nécessitant là encore, un bridage des machines.

De plus, nos élus ont minimisés l'information à la demande du promoteur (VALECO) qui conseil fortement a nos élus de rester discret sur le projet éolien afin de pouvoir avancer rapidement sans obstacle.

Pourtant un projet de cet ampleur devrait être divulgué très largement de par la grandeur (150 mètre), le nombres(11) et la distance (-de 600 mètre des maisons d'habitations).

A ce sujet, pour informer légalement et correctement le voisinage (habitant de FRAGNE, POUZOU, VERVANT, LES EGLISES D'ARGENTEUIL) des habitants se sont mobilisés pour distribuer des tracts en faisant du porte à porte, les informant d'une réunion publique (mis en place par nos soins) qui a eu lieu le 26 novembre 2018 à la salle des fetes de VERVANT (payante bien sur 140 euros) je remercie d'ailleurs les personnes présente qui ont participé à la collecte en fin de réunion pour payer cette salle.

Cela dit je remercie monsieur ANDRE maire de VERVANT pour nous avoir permis (le jour j) cette location car pour le maire DES EGLISES D'ARGENTEUIL monsieur POUPART, ce dernier a refusé totalement l'accès de ses locaux.

En bref, nous avons fait le travail de nos élus (en payant notre place et sans salaire)!!!! honte a eux!!!!

Conclusion, ne laissons pas nos élus se faire aveugler par "L'APPAT DU GAIN" et les belles paroles du promoteur dont l'objectif n'est que de bénéficier des retours sur investissement juteux, sous un quelconque prétexte écologique, au détriment de l'espace de vie des populations rurales!!!!!!

NOTRE CADRE DE VIE N'A PAS DE PRIX!!!!!!!!!!!!

cordialement

Sujet : [INTERNET] EP "SARL PE DE VERVANT et LEA" / VALECO pour M. ALEXANDRE, CE.
De : Michel Desplanches <michel.desplanches@gmail.com>
Date : 18/12/2018 08:41
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Le 18 décembre 2018.

Madame ou Monsieur le chef de service,

Vous trouverez en pièces jointes ma contribution à cette EP, et deux documents d'appui. Le tout est à transmettre à Monsieur Bernard ALEXANDRE, Commissaire-Enquêteur en charge du dossier.

Avec mes salutations distinguées.

M. DESPLANCHES



depreciation-immo-couv-annexes-def.pdf

— Pièces jointes : —

EP VERVANT 17.odt	30 octets
Chiroptères et éoliennes, données scientifiques 2017.pdf	30 octets

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Villeurbanne, le 17 décembre 2018.

A

Monsieur Bernard ALEXANDRE, Commissaire-Enquêteur,
EP « SARL PE de VERVANT et LEA » / VALECO,
à VERVANT (Charente-Maritime)

Objet : Contribution citoyenne à l'enquête publique dont vous êtes chargé.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Bien que non-résident de votre département, je suis fondé à donner mon point de vue sur ce projet de « centrale industrielle éolienne » (11 machines de 150 mètres de haut, donc nécessairement visibles de très loin), comme simple citoyen définitivement agacé par la dénaturation des paysages et sites de ce pays, par la hausse induite du prix du Kwh due au développement des EnR intermittentes (via la CSPE), tout cela sans aucun effet sur les émissions électriques de CO² qui ne cessent d'augmenter depuis 5 ans ! C'est donc bien là une question qui concerne tous les citoyens, même ceux qui comme moi, ne seront pas affectés par les nuisances consécutives à ce parc éolien, s'il était construit, ma démarche étant aussi légitimée par le « Rapport sur les subventions aux énergies renouvelables » de la Cour des Comptes, publié en mars 2018. Je vais donc essayer de vous convaincre de l'inutilité de ce projet, et de sa nocivité, à travers des arguments généraux et particuliers...

– **1. UN PLAN D'AFFAIRES QUI QUESTIONNE :**

Le demandeur identifié est la « SARL Parc Eolien de Vervant et Lea », qui est une filiale du groupe VALECO de Montpellier (Hérault), possession majoritaire de la famille GAY et minoritaire de la « Caisse des Dépôts et Consignations », organisme para-public. La SARL demandeuse a été immatriculée au Greffe du Registre du Commerce en date du 30 janvier 2017 (cf. le « Kbis » fourni) avec un capital social de 500 euros.

Le plan d'affaires adjoint à la description de la demande table sur une production escomptée de 55 500 à 68 750 Mwh / an, basé sur un productible P50 de 2 500 heures / an de fonctionnement équivalent pleine puissance, ce qui correspondrait à un taux de charge moyen de 28,5%, ce qui est très supérieur à la moyenne française de 22 %. Il me semble donc que ces chiffres sont surévalués, d'autant que ce nord des Charentes n'est pas réputé pour être très venté. Mais laissons cela à la responsabilité de VALECO et des banques qui financeront, c'est leur problème... Plus surprenant, c'est le prix de rachat de l'électricité produite, qui est affiché à 76 euros / Mwh, référence 2016 : il me semble qu'au vu de la date d'immatriculation de la SARL (30 janvier 2017), cette dernière ne peut pas bénéficier d'un contrat de rachat garanti d'EDF, ces derniers étant limités au dépôt d'une demande avant le 31/12/2016. Ce projet devra donc émerger au complément de rémunération, lequel passe, pour tout parc éolien de 7 machines et plus, par un appel d'offres auprès de la CRE : or le premier appel d'offres de février 2018 a été clos au niveau moyen de 64,50 euros /Mwh, et il est improbable de tableer sur un prix plus élevé, le plafond des soumissions étant à 72 euros au maximum... Vous avouerez-donc, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, que cela nécessite quelques éclaircissements de la part de VALECO.

J'ai aussi relevé l'affirmation que grâce à ce parc, VALECO permettrait de limiter les émissions de CO² de 50 000 à 61 000 tonnes : cela représenterait 890 grammes de CO² par Kwh, alors même que le parc électrique français n'émet en moyenne que 50 grammes/Kwh (moyenne sur 5 années calculée par RTE). Que VALECO ne nous dise pas que c'est établi sur une substitution totale charbon / éolien, il n'y a pour ainsi dire plus d'utilisation du charbon dans la production électrique en France. Au contraire, vous pourrez noter que durant les 5 dernières années, la puissance installée éolienne a triplé, et pourtant les émissions électriques de CO² ont doublé. (chiffres, base RTE).

– **2. DES NUISANCES NOMBREUSES ET PREJUDICIALES AUX RIVERAINS :**

La première et la plus grave de toutes les nuisances est d'abord celle, visuelle, que les riverains auront à supporter, car ces éoliennes de haute taille seront implantées dans un paysage de plaine agricole faiblement vallonné et boisé, et à modeste distance de hameaux ou de villages : je pense en particulier à celui des EGLISES d'ARGENTEUIL qui sera littéralement encerclé d'éoliennes, 6 au nord et 5 au sud, sans compter les parcs déjà construits à proximité, ou autorisés. Le Président du département, Monsieur Dominique BUSSEREAU, ne s'indigne-t-il pas de cet état de fait, en réclamant un moratoire éolien ; le Président BUSSEREAU n'a pourtant rien d'un extrémiste dangereux !

La seconde, qui peut être grave aussi, est la nuisance sonore. J'avoue ne pas avoir eu le temps de me plonger dans l'étude acoustique comme je le fais habituellement, j'ai cependant bien noté les remarques de la MRAE à son sujet. Elle met en avant la nécessité d'un bridage des éoliennes, quel que soit le type de machine installé : cela signifie que les simulations ont mis en évidence des dépassements d'émergences, vraisemblablement surtout nocturnes. La MRAE retient la nécessité de revoir ces émergences dès l'éventuelle mise en service, mais j'ai lu aussi dans la réponse de VALECO à la MRAE un engagement de prise en compte de fortes émergences, même si le bruit ambiant ne dépassait pas les 35 dBA légaux : cet engagement devra se transformer en réserve de votre part pour pouvoir faire l'objet d'une confirmation dans un éventuel arrêté préfectoral d'autorisation. En effet ces fortes émergences nocturnes dans des ambiances sonores habituellement calmes sont des gênes considérables pour les riverains, la limite de 35 dBA propre aux éoliennes étant une exception dans les seuils appliqués en termes de santé publique (30 dBA partout ailleurs, recommandés aussi par l'OMS)

Il faudrait parler aussi des nuisances lumineuses dues aux flashes des signalétiques de sécurité aérienne, aux effets des ombres portées, etc...

J'ai aussi relevé dans l'avis de la MRAE une interrogation à propos « des nombreux ouvrages souterrains » que le demandeur identifie comme des forages ou puits à usage agricole (irrigation), mais reconnaît aussi l'existence de trois sources dont l'usage n'est pas avéré : il convient dès lors que les propriétaires des terrains où elles se trouvent soient interrogés, car il pourrait s'agir de sources d'utilisation non-déclarée, mais affectées à la consommation humaine ou animale, ce qui reste totalement légal pour un utilisateur unique. Leur protection au même titre qu'une source déclarée est néanmoins indispensable, car les éoliennes contiennent des centaines de litres d'huiles synthétiques et de monoéthylène-glycol (antigel) classé « Xn », donc toxique... Cette protection nécessaire, comme celle des périmètres de protection jouxtant d'aire immédiate au Sud (Bois de Vervant F2), pourrait se faire par imperméabilisation des fondations au moyen d'un géotextile imperméable, posé sous le contrôle d'un hydrogéologue...

Tout cela ne peut qu'avoir un effet désastreux sur la valeur des biens immobiliers des riverains, certes difficiles à prouver concrètement, mais bien réels, quoiqu'en arguent les promoteurs éoliens dans leurs contres démonstrations fumeuses. Pour vous aider à y voir plus clair sur ce sujet, je vous joins une étude de la FED, très récente, en pièce jointe...

– **3. UNE ETUDE DU MILIEU NATUREL BIEN FAITE (TROP), MAIS BLAISEE DANS SES CONCLUSIONS :**

Dire qu'en apparence le cabinet « Les Snats » a bien travaillé est une réalité, le dossier fourni est étoffé, les études faites sérieuses, les documents d'illustration très efficaces, et les photographies nombreuses et magnifiques. Oui, mais cela a un revers, c'est un dossier très long et détaillé, trop long pour le profane qui ne s'y retrouvera pas, mais surtout où on a de la peine à aller à l'essentiel, même pour les habitués des enquêtes publiques parmi lesquels je me place.

Je me suis surtout intéressé à la faune volante, laissant les autres domaines, faune terrestre, insectes et botanique à plus spécialisé que moi.

Sur cette faune volante, rien à dire sur les inventaires effectués, « Les Snats » y ont mis les moyens et répondu aux exigences connues de la LPO, ou d'EUROBATS et la SFPEM : on peut tout au plus regretter une panne de microphone qui a neutralisé un peu plus de 5 mois de détection à 100 mètres de hauteur des chiroptères, alors que c'était un point important.

Que faut-il en retenir ?

+ Pour les oiseaux, avec 96 espèces recensées, dont un nombre important d'espèces protégées, il est certain que le projet éolien peut avoir un impact très sérieux pour un certain nombre d'oiseaux qui seront soit dérangés dans leur milieu de vie, soit menacés de mortalité par les pales de ces aérogénérateurs à grande envergure (110 à 117 mètres de diamètre, selon modèle). Les points les plus cruciaux concernent des rapaces (Busards variés, Autour des Palombes), l'Oedicnème criard, la Pie grièche écorcheur et bien entendu l'emblématique Outarde canepetière dont il a été beaucoup question. Des mesures sont proposées, elles n'emportent pas mon adhésion, sauf à y adjoindre un système de

détection et asservissement des éoliennes de type DTBirds ou SafeWind.

+ S'agissant des chiroptères, il y aura bien plus à dire : les dénombrements effectués ont été sérieux, nonobstant le dysfonctionnement du micro d'altitude, il y a eu un effort pour définir les zones d'implantation éolienne à éviter, en respectant en apparence les recommandations d'EUROBATS et de la SFPEM à propos de la distance de 200 mètres. Mais, et c'est là que les problèmes commencent à se poser, on ne sait pas comment ces distances ont été mesurées : EUROBATS prescrit 200 mètres mesurés de bout des pales à canopée, et aucune précision de cette sorte n'apparaît au dossier, ce qui est d'autant plus important que l'on pourra avoir des pales descendant à 33 mètres à leur point bas. Le rapport « Milieu naturel » fournit des tableaux de distances éoliennes / boisements / haies (XXXVI page 188, XXXVII page 194), mais ces derniers sont éventuellement à rectifier en fonction de la définition distance d'EUROBATS pour être ou non validés. De toutes manières, il en ressort que plusieurs des éoliennes ne respectent pas cette distance minimale, c'est le cas de E1, 2, 4 et 7. Dans les inventaires, a été mis en évidence la présence de 17 espèces à partir de plus de 11 000 contacts auxquels ils convient d'ajouter les contacts au niveau du mât d'altitude, presque 6 000 amoindris par le dysfonctionnement. Plusieurs espèces de haut vol ont été identifiées, lesquels pourront être victimes de collisions avec ces pales de grande envergure, ou par le phénomène de barotraumatisme : cela concerne les Pipistrelles (communes ou de Kuhl) les Noctules de Leisler (en transit), les Sérotines communes, et ce n'est pas limitatif. Le rapport fournit un tableau de « Préconisation des suivis » (XLVI page 209) qui intègre certaines mesures, mais pas de mesures de réduction à proprement parler : ce n'est que dans sa réponse à la MRAE que le demandeur évoque des mesures conditionnelles de bridage sur les seules 4 machines concernées (à étendre éventuellement à d'autres machines si des rectifications sont faites au tableau des distances), mais à des conditions que je considère beaucoup trop limitatives. Je proposerai pour ma part, si ce parc devait être construit, de les « durcir » : du 15 mars au 15 octobre, mais d'une heure pleine avant le coucher du soleil à une heure pleine avant son lever, pour toutes températures > à 8°C et vitesses de vents < 8 m/sec, en l'absence de précipitations. Je recommande aussi d'intégrer les recommandations figurants aux travaux récents du Professeur Kévin BARRE (2017) que je vous envoie en pièce jointe.

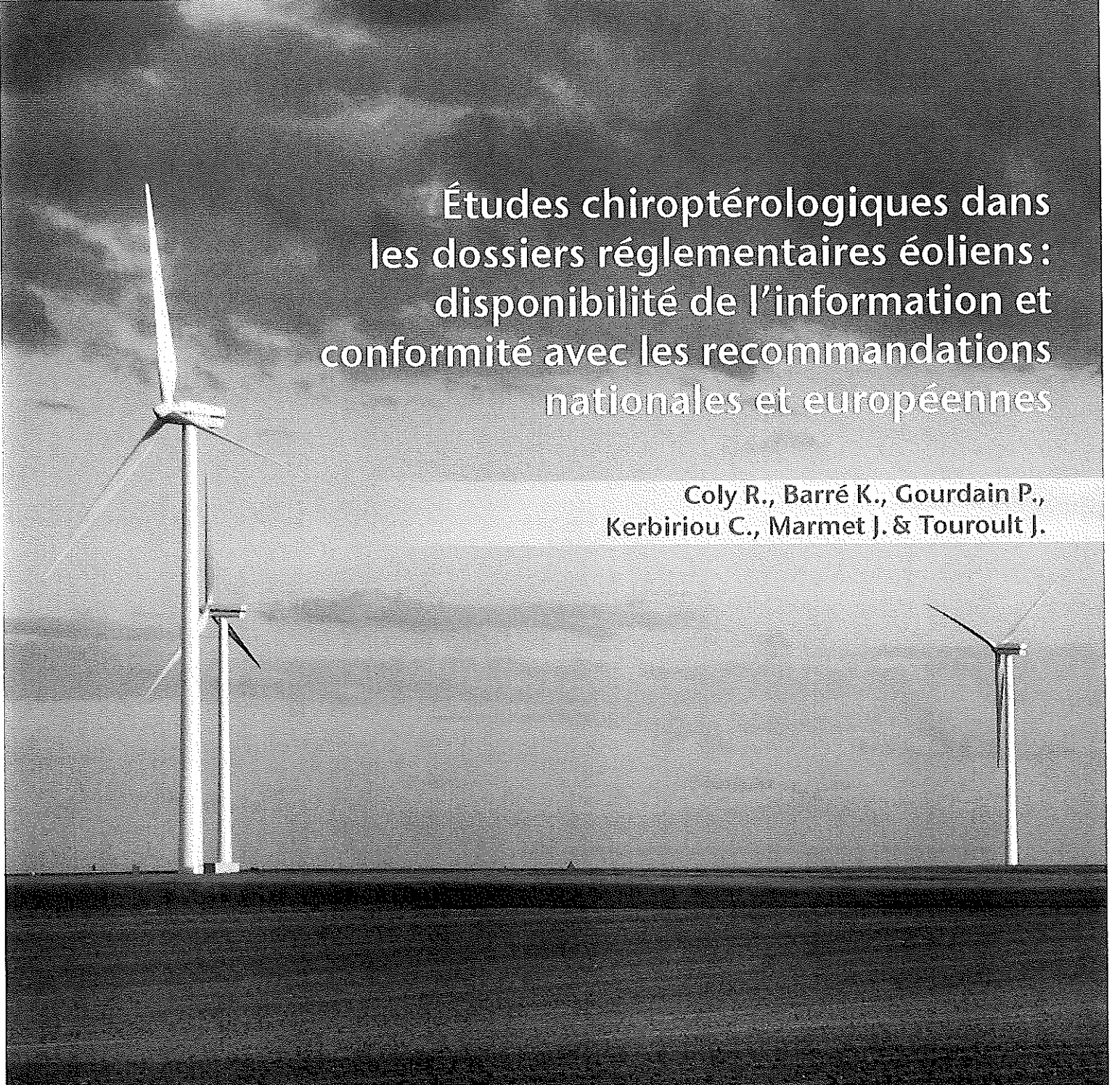
Monsieur le Commissaire-Enquêteur, j'ai conscience d'avoir été un peu long, mais j'avais des points très précis à vous exposer. Vous remerciant de votre patience, au vu des éléments exposés, vous ne serez guère étonné de me voir vous suggérer d'émettre sur le projet présenté par VALECO un « AVIS DEFAVORABLE » « sec ».

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES
michel.desplanches@gmail.com

PJ Ann. : Etude de la FED sur la perte de valeur de l'immobilier / éolien,
Travail collectif sur la protection des chiroptères / éolien (K. BARRE et autres, 2017).





Études chiroptérologiques dans
les dossiers réglementaires éoliens :
disponibilité de l'information et
conformité avec les recommandations
nationales et européennes

Coly R., Barré K., Gourdain P.,
Kerbiriou C., Marmet J. & Touroult J.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Bruno David,
Président du Muséum national d'Histoire naturelle

RÉDACTEUR EN CHEF / *EDITOR-IN-CHIEF*: Jean-Philippe Siblet

ASSISTANTS DE RÉDACTION / *ASSISTANT EDITORS*: Sarah Figuet (naturae@mnhn.fr)

MISE EN PAGE / *PAGE LAYOUT*: Sarah Figuet

COMITÉ SCIENTIFIQUE / *SCIENTIFIC BOARD*:

Luc Abbadie (UPMC, Paris)
Luc Barbier (Parc naturel régional des caps et marais d'Opale, Colembert)
Aurélien Besnard (CEFE, Montpellier)
Vincent Boulet (Expert indépendant flore/végétation, Frugières-le-Pin)
Hervé Brustel (École d'ingénieurs de Purpan, Toulouse)
Audrey Coreau (AgroParis Tech, Paris)
Bernard Deceuninck (LPO, Rochefort)
Thierry Dutoit (UMR CNRS IMBE, Avignon)
Éric Feunteun (MNHN, Dinard)
Grégoire Gautier (Parc national des Cévennes, Florac)
Olivier Gilg (Réserves naturelles de France, Dijon)
Frédéric Gosselin (Irstea, Nogent sur Vernisson)
Frédéric Hendoux (MNHN, Paris)
Xavier Houard (OPIE, Guyancourt)
Isabelle Leviol (MNHN, Paris)
Francis Meunier (Conservatoire d'espaces naturels – Picardie, Amiens)
Serge Muller (MNHN, Paris)
Francis Olivereau (DREAL Centre, Orléans)
Laurent Poncet (MNHN, Paris)
Nicolas Poulet (ONEMA, Toulouse)
Jean-Philippe Siblet (MNHN, Paris)
Laurent Tillon (ONF, Paris)
Julien Touroult (MNHN, Paris)

Naturae est une revue publiée par les Publications scientifiques du Muséum, Paris
Naturae is a journal published by the Museum Science Press, Paris

Naturae est distribuée en Open Access sur le site web des Publications scientifiques du Muséum:
<http://www.revue-naturae.fr>

Les Publications scientifiques du Muséum publient aussi:
The Museum Science Press also publish:

European Journal of Taxonomy
Revue électronique / *Electronic journal* – <http://www.europeanjournaloftaxonomy.eu>

Adansonia
Abonnement / *Subscription* 2017: Institutions / *Institutions*: 71,09 €; Particuliers / *Individuals*: 35,55 €

Anthropozoologica
Abonnement / *Subscription* 2017: Institutions / *Institutions*: 52,13 €; Particuliers / *Individuals*: 26,07 €

Geodiversitas
Abonnement / *Subscription* 2017: Institutions / *Institutions*: 146,91 €; Particuliers / *Individuals*: 73,46 €

Études chiroptérologiques dans les dossiers réglementaires éoliens : disponibilité de l'information et conformité avec les recommandations nationales et européennes

Roger COLY

Muséum national d'Histoire naturelle, UMS2006 Patrimoine naturel,
case postale 41, 57 rue Cuvier, F-75231 Paris cedex 5 (France)
rogercoly@gmail.com

Kevin BARRÉ

Muséum national d'Histoire naturelle, Centre d'Écologie et de Sciences de la Conservation,
UMR7204 MNHN-CNRS, case postale 135, 57 rue Cuvier, F-75231 Paris cedex 5 (France)
kevin.barre@mnhn.fr

Philippe GOURDAIN

Muséum national d'Histoire naturelle, UMS2006 Patrimoine naturel,
case postale 41, 57 rue Cuvier, F-75231 Paris cedex 5 (France)
philippe.gourdain@mnhn.fr

Christian KERBIRIOU

Julie MARMET

Muséum national d'Histoire naturelle, Centre d'Écologie et de Sciences de la Conservation,
UMR7204 MNHN-CNRS, case postale 135, 57 rue Cuvier, F-75231 Paris cedex 5 (France)
kerbiriou@mnhn.fr et jmarmet@mnhn.fr

Julien TOUROULT

Muséum national d'Histoire naturelle, UMS2006 Patrimoine naturel,
case postale 41, 57 rue Cuvier, F-75231 Paris cedex 5 (France)
julien.touroult@mnhn.fr

Publié le 15 février 2017

Coly R., Barré K., Gourdain P., Kerbiriou C., Marmet J. & Touroult J. 2017. — Études chiroptérologiques dans les dossiers réglementaires éoliens : disponibilité de l'information et conformité avec les recommandations nationales et européennes. *Naturae* 3: 1-10.

RÉSUMÉ

Les études réglementaires liées à l'installation des parcs éoliens en France sont constituées d'une étude d'impact environnemental pré-implantation et d'un suivi post-implantation. Si elles ont vocation à évaluer les impacts locaux de ces installations sur la faune et la flore, elles pourraient aussi potentiellement contribuer à une meilleure connaissance des enjeux de conservation globaux. Pour évaluer cela, nous avons collecté des dossiers réglementaires auprès des services instructeurs et mené une analyse sur le volet « Chauve-souris », en se focalisant sur la disponibilité des informations sur la méthode d'inventaire et sur les formats de restitution des données. À partir des dossiers collectés, la grande majorité étant inaccessible, notre étude montre que le faible niveau de documentation des méthodologies et des données d'inventaires limite fortement la possibilité d'exploitation. Ce degré de documentation des métadonnées varie en fonction de la structure ayant conduit l'étude, indépendamment de sa nature. Enfin, sur notre échantillon de 48 dossiers d'études d'impact et 52 dossiers de suivis post-implantation, nous avons mis en évidence que le niveau de documentation des études n'a pas significativement évolué au cours du temps malgré la publication de recommandations techniques et l'évolution de la réglementation. Il paraît donc essentiel d'homogénéiser et d'améliorer les modèles de restitution des données d'inventaires et les méthodes utilisées.

MOTS CLÉS

Chiroptera,
protocoles,
standardisation,
partage de données,
énergie renouvelable,
biodiversité.

ABSTRACT

Bat studies in regulatory reports about onshore wind farms: information availability and compliance with national and European recommendations.

Regulatory studies related to wind farm facilities are constituted of environmental impact studies in pre-implantation step and post-implantation monitoring. The aim of these studies is to assess local impact of these facilities on the flora and fauna, but these studies and their data could also potentially contribute to a better understanding of global conservation issues. To test this, we collected regulatory reports of these studies from administrative services. We then conducted an analysis on the «bat» component, focusing on information availability according to the inventory methods (acoustic point counts, ground records, altitude records, transects and mortality monitoring), assessing the level of documentation, and on the format of data presentation. Concerning collected reports (since August 2011, when studies and availability rules were reinforced in France), only 5.5% (impacts studies) and 6.8% (monitoring) were accessible from French environmental authorities. Our analysis shows that the proportion of reports with a complete level of documentation was 30% for the point count method and for ground records, 60% for altitude records and nothing for others methods. Moreover, the average level of documentation of transects and mortality monitoring is significantly lower than others methods. There is an important organisation effect concerning the level of documentation of methods, but not on the organisation type (public or private sectors, associations). The level of documentation consists in various metadata about context, materials and methods, and sampling design information. However, basic and essential informations concerning some metadata are often missing, such as the duration of acoustic records (this prevents an assessment of the sampling effort). Finally, based on our sample of 48 impact studies and 52 post implantation monitoring reports, we demonstrated that the level of documentation of reports has not progressed significantly over time despite publication of European and French technical guidelines (2008 and 2012, respectively) and despite the evolution of French laws (2011). However, the mortality monitoring is close to significance concerning a progress of level of documentation for before compared to after the evolution of French laws. Our results raise questions about the quality of method used in studies and the reliability of conclusions for the wind farm facilities. We advocate for improved and standardized methods in future studies, as well as the availability of inventory data and their metadata following the SINP (Information System on Nature and Landscapes) model.

KEY WORDS
Chiroptera,
protocols,
standardization,
data sharing,
renewable energy,
biodiversity.

INTRODUCTION

En application des objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre définis lors de la Conférence de Kyoto (1997), l'Union européenne a promu le développement des énergies renouvelables. Plus récemment, la Convention-cadre sur les changements climatiques, ratifiée par 195 pays lors de la 21^{ème} session de la conférence des parties (COP21) du 12 décembre 2015 à Paris, vient renforcer le déploiement des énergies renouvelables parmi lesquelles l'éolien occupe une place importante. Dans le monde, entre 2000 et 2012, la capacité installée de production d'énergie éolienne a été multipliée par 15 (Gsänger & Pitteloud 2012). En Europe, ce poste de production énergétique devrait devenir l'un des plus grands contributeurs pour atteindre l'objectif des 20 % d'électricité renouvelable d'ici à 2020 (EUR-Lex 2009; directive 2009/28/CE). Fort de cette dynamique, le nombre de parcs éoliens a fortement augmenté en France. Ces parcs ont toutefois des impacts directs et indirects sur l'environnement (Erickson & West 2002; Rodrigues *et al.* 2008). Les impacts directs sur l'avifaune et les Chiroptères, comme les collisions avec les pales du rotor (Johnson *et al.* 2000; Dürr & Bach 2004) ou les cas de barotraumatisme (Baerwald *et al.* 2008; Horn *et al.* 2008), entraînent des événements de mortalité.

De manière plus indirecte, un parc éolien peut, par exemple, occasionner des déviations de trajectoire de vol d'Oiseaux et de Chiroptères qui cherchent à éviter les parcs, ou encore restreindre leur domaine vital (Winkelman 1989; Phillips 1994; Reichenbach 2002; Millon *et al.* 2015; Schuster *et al.* 2015).

Du fait de connaissances encore lacunaires et fragmentaires, une des particularités des projets éoliens réside dans le fait que leurs impacts sont actuellement peu prévisibles. Il est ainsi impossible pour l'instant de quantifier l'impact d'un futur parc. De même, ces impacts sont continus dans le temps et relativement diffus avec parfois de brefs épisodes de forte mortalité lors de passages migratoires par exemple (Cryan & Brown 2007). D'un point de vue spatial les mortalités peuvent varier très fortement au sein d'une même région (Baerwald & Barclay 2009) et parfois même d'une éolienne à l'autre au sein même d'un parc éolien. Ces éléments rendent l'étude de l'impact très complexe, ainsi que l'application de la réglementation habituelle exigeant l'application de la séquence éviter-réduire-compenser (ERC). Dans un objectif d'une absence de perte nette, c'est notamment la compensation qui pose problème, dans la mesure où celle-ci doit compenser l'impact restant malgré les étapes d'évitement et de réduction, sachant que l'impact est difficilement quantifiable ! L'éolien constitue donc un réel problème dans la prise en compte de la

biodiversité dans l'aménagement du territoire, et face à l'essor de l'énergie éolienne il devient indispensable d'approfondir les études à ce sujet.

Deux décrets (23 août 2011, n°2011-984 et n°2011-985) soumettent les projets éoliens à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette réglementation renforce l'obligation pour les développeurs d'effectuer une étude d'impact environnemental (un pré-diagnostic réalisé par une approche large, puis un diagnostic plus précis qui constitue une étude approfondie de l'état initial) et un suivi post-implantation au moins une fois lors des trois premières années de fonctionnement, puis une fois tous les dix ans. Ces études reposent sur l'analyse descriptive et fonctionnelle de différents thèmes environnementaux (e.g. fonctionnalités écologiques du secteur concerné, espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces protégées, fonctionnement des écosystèmes concernés) et sur le suivi de la mortalité de la faune volante (MEDDE 2010).

En parallèle de ces nouvelles obligations, concernant les Chiroptères, Eurobats (accord relatif à la Conservation des Populations de Chauves-souris d'Europe) a publié en 2008 (Rodrigues *et al.* 2008), et mis à jour en 2014 (Rodrigues *et al.* 2014), des recommandations européennes pour évaluer les impacts potentiels des éoliennes et pour que les parcs prennent en compte les exigences écologiques des Chiroptères. Ces recommandations s'appuient sur le corpus scientifique disponible lors de leur rédaction. Une déclinaison nationale de ces préconisations techniques a été effectuée en 2012 par le Groupe Chiroptères de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM 2012).

Contrairement aux Oiseaux, nous manquons de connaissances sur la relation Chiroptères-éoliennes, à commencer par la quantification de la mortalité dans un contexte et une saison donnés dû à un fort taux de disparition des cadavres la nuit et une détectabilité très réduite, mais également au sujet des mécanismes d'évitement des parcs éoliens (Millon *et al.* 2015), de l'attraction des éoliennes sur les Chiroptères (Cryan 2008) ainsi que l'influence à plus ou moins grande distance sur la fréquentation des différents habitats attenants.

L'amélioration des connaissances sur cette problématique éolienne et Chauves-souris à plus large échelle pourrait passer par une méta-analyse des données présentes et normalement disponibles dans les dossiers d'études d'impact et de suivis post-implantation. Pour cela, il est nécessaire: 1) de banqueriser les données issues de ces études; et 2) d'associer des métadonnées (protocole utilisé, plan d'échantillonnage mis en œuvre) afin de quantifier les efforts d'échantillonnage, condition *sine qua non* à l'exploitation de ces données. En effet, si l'un des enjeux centraux est actuellement de rendre les données naturalistes mobilisables, l'information sur leurs modalités d'acquisition est déterminante pour connaître leurs champs d'application (Ichter *et al.* 2014).

L'approche centrée sur l'accessibilité aux dossiers réglementaires permet, au-delà de la banquerisation des données et leurs métadonnées, d'estimer le niveau de documentation des dossiers utilisés dans l'avis de recevabilité par l'autorité environnementale concernant les autorisations d'exploitation.

Il est donc également important de veiller à ce que ces autorisations soient délivrées à partir d'études remplissant les critères nécessaires à un jugement le plus pertinent possible, notamment en ce qui concerne la remise en cause ou non de l'état de conservation des espèces de Chiroptères. D'autre part, dans le cadre des suivis post-implantation, il est nécessaire que les méthodes et plans d'échantillonnage mis en œuvre permettent des comparaisons avant-après implantation.

Potentiellement, la mise en commun des informations contenues dans ces nombreuses études devrait également permettre d'aborder des questions comme: quelles sont les principales espèces susceptibles d'être impactées par les parcs éoliens? Quel est l'impact des éoliennes sur les dynamiques régionales et nationales des populations de Chauves-souris? Quelles sont les configurations les plus impactantes? Quelle est la saisonnalité de l'impact?

Nous proposons donc dans cette étude, un premier audit des données d'inventaires chiroptérologiques collectées dans le cadre d'implantations d'éoliennes, à savoir dans les diagnostics d'étude d'impact et les suivis de mortalité et de populations post-implantation. La démarche s'articule autour de quatre axes de questionnement:

- Quelle est la facilité d'accès aux dossiers?
- Quel est le niveau de documentation selon les types de dossiers et les protocoles?
- Quels sont les facteurs qui influencent ce niveau de documentation (maître d'ouvrage, prestataire, publication des recommandations, passage au régime des ICPE)?
- Quels sont les formats de restitution de données utilisés dans les dossiers?

MATÉRIEL ET MÉTHODES

PROCÉDURE DE RECUEIL DES DOSSIERS

Les dossiers d'études d'impact et de suivis ont été recueillis entre mars et juin 2015 auprès des Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), des Directions départementales des Territoires (DDT) et des Unités territoriales (UT). À l'exception de l'Aquitaine, de l'Alsace et de la Corse, dépourvues ou presque d'éoliennes, l'ensemble des DREAL de France métropolitaine a été contacté. Des relances ont été effectuées systématiquement.

GRILLE DE LECTURE DES DOSSIERS

Afin d'évaluer le niveau de documentation des dispositifs de collecte des données, nous avons d'abord procédé à la mise en place d'une grille de lecture sous la forme d'un tableur Excel. Cette grille a été conçue en relation avec le groupe de travail «éolien» de la SFPEM et reprend point par point les préconisations d'Eurobats (Rodrigues *et al.* 2014) et de la SFPEM (2012). Elle regroupe des informations relatives aux métadonnées dans l'étude d'impact comme la date et l'heure d'inventaire, la durée effective, le nombre de points et la hauteur d'écoute ou encore la distance et la vitesse de parcours des transects. Pour les suivis post-implantation, il s'agit de la surface prospectée lors de la recherche de cadavres, le taux

TABLEAU 1. — Synthèse du niveau d'accessibilité (taux de présence de la métadonnée sur l'ensemble des dossiers utilisant ce protocole) aux différentes métadonnées de chaque protocole d'inventaire pour les deux types de dossiers. Les métadonnées ne concernant pas un ou plusieurs protocoles sont notées avec un tiret. Abréviations, types de dossiers: **EIE**, étude d'impact environnemental; **S**, suivi post-implantation; métadonnées: **RG**, recherche de gîte; **PE**, point d'écoute; **EA**, enregistrement en altitude; **ES**, enregistrement au sol; **TR**, transect; **SM**, suivi de mortalité.

Protocoles d'inventaires	Types de dossiers					
	EIE	EIE / S				S
	RG n = 29	PE n = 33 / 19	EA n = 8 / 6	ES n = 19 / 4	TR n = 27 / 12	SM n = 28
Informations contextuelles						
Date et heure d'inventaire	0,56	0,78	1	0,89	0,77	1
Conditions climatiques	0	0,60	0,8	0,84	0,51	0,35
Coordonnées des cadavres	-	-	-	-	-	0
Type de blessure	-	-	-	-	-	0
Phases lunaires	-	0	0	0	0	0,07
Etat de la carcasse	-	-	-	-	-	0,25
Hauteur de la végétation	-	-	-	-	-	0,35
Description de l'occupation du sol	0	0	0	0	0	0,53
Numéro de l'éolienne	-	-	-	-	-	1
Méthodologie et matériel utilisés						
Matériel utilisé	1	1	1	1	1	-
Rayon de recherche	0,48	-	-	-	-	0,88
Hauteur d'écoutes	-	-	1	-	-	-
Vitesse de prospection	-	-	-	-	0,07	0
Distance des transects	-	-	-	-	0	-
Taux de prédation	-	-	-	-	-	0,39
Taux de découverte	-	-	-	-	-	0,39
Distance par rapport au mât	-	-	-	-	-	0,67
Effort d'échantillonnage						
Plan d'échantillonnage	-	0,72	1	0,84	0,31	-
Nombre de points d'écoute/transects/site prospectés	0,31	0,60	1	0,84	0,14	1
Durée des écoutes	-	0,51	0,6	0,36	0,07	-
Nombre de passages	0	0,72	1	0,89	0,77	0
Durée par éolienne	-	-	-	-	-	0,64

de prédation ou encore la distance au mât de l'éolienne... Ces métadonnées permettent ainsi de caractériser le niveau d'information sur les différents protocoles d'étude utilisés dans les dossiers et tout particulièrement d'estimer l'effort d'observation.

Une fois la structure de la grille constituée, l'information contenue dans chaque dossier d'étude d'impact et de suivi post-implantation a été extraite et transcrite dans une table Excel. Cette information a été collectée sous deux formes: l'une dite « brute » (par exemple le nombre de points d'enregistrement au sol, le nombre de nuits d'écoute, etc.) et l'autre codée en présence/absence de l'information dans le dossier. C'est l'analyse de cette information codée en 0/1 qui sera présentée dans cette étude.

ANALYSE DU JEU DE DONNÉES CONSTITUÉ

Tous les protocoles étudiés peuvent être utilisés à la fois dans les dossiers d'études d'impact et dans les suivis post-implantation, excepté la recherche de gîtes et le suivi de mortalité qui ne sont utilisés respectivement que dans les études d'impact et les suivis post-implantation.

Afin d'appréhender la documentation de ces protocoles d'inventaires (enregistrement au sol, enregistrement en altitude, point d'écoute, transect, recherche de gîtes et suivi de mortalité), nous avons mis en place un indice de degré de documentation allant de 0 à 1. Cet indice correspond au rapport entre le nombre de métadonnées mentionnées dans chaque dossier

pour chaque protocole et le nombre total de métadonnées recommandées par le comité Eurobats et la SFPEPM pour la description des protocoles d'inventaires (ces métadonnées ainsi que leur niveau d'accessibilité dans les dossiers sont présentés dans le Tableau 1). Plus l'indice tend vers 1 plus le niveau de description est bon. Selon les analyses effectuées l'indice sera décliné à quatre échelles différentes et pour certaines au moyen de moyennes arithmétiques: celle des différentes métadonnées de protocoles, celle des protocoles (enregistrement continu en altitude, enregistrement continu au sol, points d'écoute, transects et suivi de mortalité), celle des types de dossiers tous protocoles confondus (études d'impact et suivis post-implantation) et une globale tous types de dossiers confondus.

Pour cette variable du niveau de documentation par dossier, nous avons étudié son évolution au cours du temps pour l'ensemble des études d'impact et pour l'ensemble des suivis post-implantation (suivi de population et suivi de mortalité). Pour tester cette évolution nous avons utilisé des modèles linéaires généralisés (GLM) avec plusieurs variables temporelles testées indépendamment, à savoir: l'année de l'étude (année), la date de l'étude par rapport à la date de publication des recommandations Eurobats, c'est-à-dire avant 2008 inclus ou à partir de 2009 inclus (avant/apres Eurobats), la date de l'étude par rapport à la date de passage des projets éoliens sous la réglementation ICPE à savoir avant le 23 août 2011 ou à partir du 23 août 2011 (avant/apres ICPE), et la date de l'étude par rapport aux dates Eurobats et ICPE

TABLEAU 2. — Nombre de dossiers obtenus par type d'étude (études d'impact environnemental et suivis) et nombre de parcs éoliens installés, par région et par période pré ou post-réglementation ICPE. Abréviations: EIE, études d'impact environnemental. * Source : http://www.thewindpower.net/country_zones_fr_1_france.php, actualisation novembre 2015

Région	EIE récoltées		Suivis récoltés		Nombre de parcs par région*	
	Avant ICPE	Après ICPE	Avant ICPE	Après ICPE	Avant ICPE	Après ICPE
Alsace	0	0	0	0	1	0
Aquitaine	0	0	0	0	2	0
Auvergne	0	0	0	0	12	14
Basse-Normandie	0	0	0	0	19	16
Bourgogne	0	0	0	0	1	21
Bretagne	0	0	1	1	71	15
Centre	3	2	0	0	63	10
Champagne-Ardenne	2	0	0	0	67	76
Corse	0	0	0	0	0	4
Franche-Comté	0	0	0	0	4	0
Haute-Normandie	0	0	0	0	30	0
Ile-de-France	0	0	0	0	1	1
Languedoc-Roussillon	5	0	0	0	34	40
Limousin	0	0	0	0	4	2
Lorraine	0	0	6	10	67	5
Midi-Pyrénées	7	2	0	2	10	33
Nord-Pas-de-Calais	3	8	0	0	82	0
Pays de la Loire	5	2	10	12	50	19
Picardie	2	5	0	0	100	56
Poitou-Charentes	1	1	0	0	18	33
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	0	0	0	0	0	6
Rhône-Alpes	0	0	0	0	16	14
Total	28	20	17	25	652	365

combinées sur les mêmes critères que ceux cités précédemment (avant/après-Eurobats/ICPE). En plus de la variable temporelle testée nous avons intégré dans les GLM l'effet potentiel d'une covariable relative à la structure et au type de structure ayant réalisé l'étude (établissements publics, bureaux d'études et associations).

Enfin, nous avons également étudié les différentes formes de restitution des données d'inventaires : tableaux de données brutes, graphiques et commentaires de résultats.

RÉSULTATS

ACCESSIBILITÉ DES DOSSIERS

Les démarches entreprises pour collecter les dossiers nous ont permis de recueillir 48 dossiers d'études d'impact et 52 dossiers de suivis post-implantation réalisés entre 2004 et 2014 (Tableau 2). Par rapport aux études qui devraient être accessibles car postérieures au passage à la réglementation ICPE, ceci représente 5.5 % des études d'impact et 6.8 % des suivis. Le mode de transmission et d'acquisition des dossiers est variable : par mail (49 % des dossiers), clés USB et CD-ROM (23 %), ou téléchargement en ligne sur les sites internet des DREAL (18 %). Les études disponibles uniquement en version papier ont été consultées sur place (10 %).

Plus de 90 % des dossiers concernant les études réalisées après la mise en place de la réglementation des ICPE, pour lesquelles l'étude d'impact et le suivi sont obligatoires, n'ont pas pu être obtenus (Tableau 2). Cependant la part de dossiers obtenus concernant les études réalisées après l'inscription au régime ICPE est significativement plus importante ($K_{hi2} = 16,8$;

$ddl = 1$; $p < 0.001$) que celle de dossiers concernant des études antérieures.

NIVEAU DE DOCUMENTATION

Documentation par type de dossier et protocole

Le niveau de documentation moyen pour les études d'impact et les suivis post-implantation est relativement faible, et ne diffère pas entre ces deux types de dossiers (test de Kruskal-Wallis, $n = 115$, p -value = 0.44; Fig. 1). La variabilité est relativement importante entre des structures qui documentent très bien leurs dossiers et d'autres très mal.

Sur l'ensemble des dossiers analysés, la proportion présentant un bon niveau de description (indice = 1) du protocole points d'écoute ($n = 33$) est de 30 %, également de 30 % pour les enregistrements au sol ($n = 19$) et 60 % pour les enregistrements en altitude ($n = 8$). Pour les autres protocoles (transects et suivis de mortalité), aucun dossier ne présente un indice = 1 du fait de l'absence d'information telles que la distance des transects et les coordonnées géographiques des cadavres pour les suivis de mortalité.

Il existe une différence significative dans le niveau de documentation moyen des différents protocoles (test de Kruskal-Wallis, $n = 115$, p -value < 0.0001; Fig. 2). Les protocoles transect acoustique (TR) et suivi de mortalité (SM) font l'objet d'un niveau de documentation significativement moins important (b) que tous les autres protocoles (a). En revanche nous n'observons pas de différence significative entre ces autres protocoles (points d'écoute, enregistrements au sol et en altitude) ainsi qu'entre TR et SM (test de comparaison multiple Kruskal-Wallis, $n = 115$, p -value > 0.05; Fig. 2).

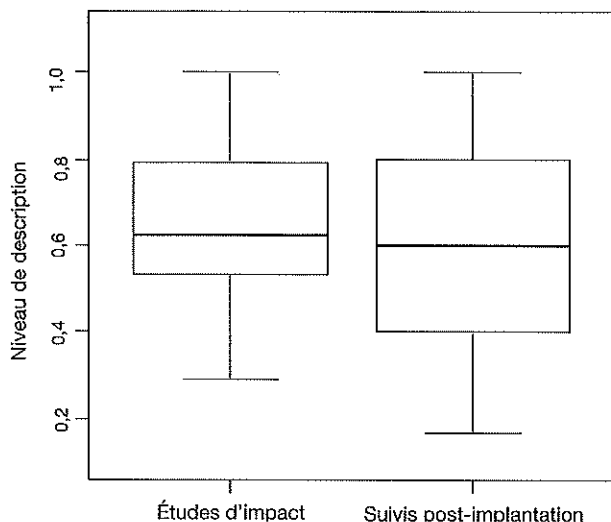


Fig. 1. — Répartition des deux types de dossiers (études d'impact et suivis post-implantation) selon l'indice de description global.

Nous observons une importante hétérogénéité dans le niveau de description des protocoles en fonction de la structure en charge de l'étude. En effet, à titre d'exemple, nous constatons un niveau de description du protocole point d'écoute acoustique dans les études d'impact qui diffère significativement entre sept structures l'ayant utilisé sur plusieurs dossiers réglementaires (test de Kruskal-Wallis, $n = 18$, p -value < 0.05). Parmi ces structures nous observons trois groupes (a, b et c) ayant un niveau de description significativement distinct (test de comparaison multiple Kruskal-Wallis, $n = 18$, p -value < 0.05 , Fig. 3). En revanche le niveau de description de ce protocole ne diffère pas entre les différents développeurs éoliens (test de Kruskal-Wallis, $n = 18$, p -value = 0.35).

Analyse détaillée des métadonnées de chaque protocole

À l'exception des indications concernant le type de matériel utilisé, nous notons des lacunes récurrentes pour l'ensemble des autres informations constituant les métadonnées associées aux protocoles (Tableau 1). En particulier, des informations simples et essentielles relatives à l'effort d'échantillonnage, telles que la durée des écoutes acoustiques, sont manquantes dans plus de 50 % des cas. Les suivis de mortalité et les transects acoustiques présentent un nombre plus important d'informations manquantes comparativement aux enregistrements et points d'écoute. Les coordonnées géographiques des cadavres de Chiroptères identifiés, information recommandée dans les guides Eurobats et SFPEM, ne sont présentes dans aucun des 28 dossiers de suivi de mortalité analysés.

Évolution du niveau de documentation des études

Concernant les études d'impact ($n = 48$), aucune amélioration au cours du temps (GLM, *année* p -value = 0.72) ni après recommandations ou passage au régime des ICPE n'a été détectée (GLM, *avantapresEurobats* p -value = 0.25 ; *avantapresICPE* p -value = 0.92 ; *avantapresEurobatsICPE* p -value = 0.51). Parmi les autres variables incluses dans

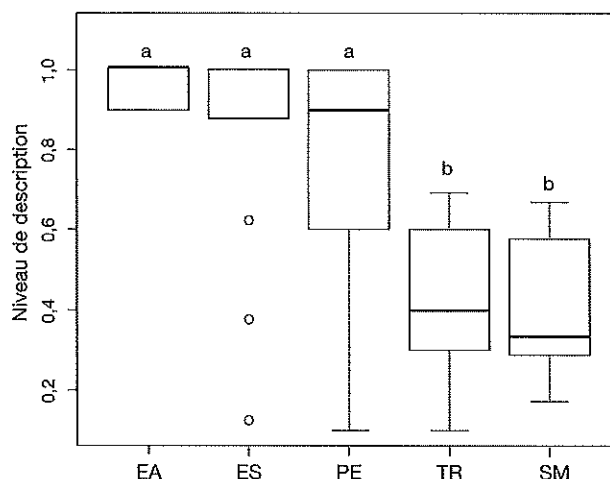


Fig. 2. — Indices du niveau de description des différents protocoles d'études acoustiques et du protocole de suivi de mortalité. Abréviations : EA, enregistrement en altitude ; ES, enregistrement au sol ; PE, points d'écoute ; TR, transects ; SM, suivi de mortalité.

l'analyse, les résultats indiquent que le niveau de documentation des études est corrélé aux développeurs éoliens concernés (GLM, p -value < 0.05) ainsi qu'aux structures en charge des études (GLM, p -value < 0.01) indépendamment de leur nature (établissements publics, bureaux d'études ou associations). En revanche nous n'avons pas détecté de relation entre les structures et les développeurs éoliens ($\text{Khi}^2 = 595$, $\text{ddl} = 572$, p -value = 0.25), signifiant probablement que les développeurs ne font pas systématiquement appel aux mêmes structures pour les études d'impact.

Il en est de même pour les suivis acoustiques post-implantation ($n = 41$) puisqu'aucune amélioration de la description des protocoles n'est observée au cours du temps (GLM, *année* p -value = 0.59 ; *avantapresEurobats* p -value = 0.96 ; *avantapresICPE* p -value = 0.84 ; *avantapresEurobatsICPE* p -value = 0.40). En revanche les modèles indiquent que le niveau de documentation des études est significativement lié aux développeurs (GLM, p -value < 0.0001) ainsi qu'aux structures elles-mêmes (GLM, p -value < 0.001), et leur nature (GLM, p -value < 0.001). Concernant la nature des structures, nous manquons de puissance et de variabilité pour conclure au sujet des dossiers d'établissements publics pour les suivis acoustiques post-implantation ($n = 4$), cependant il ne semble pas exister de différences dans le niveau de description des dossiers entre les bureaux d'études et les associations (test de Tukey, p -value = 0.99). Également, il reste difficile de distinguer les effets respectifs des structures et des développeurs puisque ces deux variables sont fortement liées ($\text{Khi}^2 = 465$, $\text{ddl} = 196$, p -value < 0.0001).

Nous n'observons pas non plus d'amélioration du niveau de documentation des suivis de mortalité ($n=28$) dans le temps (GLM, *année* p -value = 0.83 ; *avantapresEurobats* p -value = 0.59 ; *avantapresICPE* p -value = 0.053 ; *avantapresEurobatsICPE* p -value = 0.13), bien qu'il semble y avoir une légère amélioration du niveau de documentation des suivis mortalité après passage sous le régime ICPE.

Le niveau de documentation reste également dépendant des développeurs (GLM, p -value < 0.05) et des structures elles-mêmes indépendamment de leur nature (GLM, p -values < 0.001). De même que pour les suivis acoustiques de populations, il reste difficile de séparer les effets respectifs de ces deux variables puisqu'elles sont une nouvelle fois liées ($\text{Khi}^2 = 185$, $\text{ddl} = 144$, p -value < 0.05).

FORMATS DE RESTITUTION DES DONNÉES DANS LES DOSSIERS

En plus du niveau de documentation, l'autre paramètre essentiel pour l'exploitation des dossiers est la présence de données brutes et détaillées ainsi que le mode de restitution (tableaux bruts ou de synthèse, graphiques, commentaires narratifs des résultats). La restitution sous forme de tableaux de données brutes et détaillées pour chaque protocole permettrait de garantir une extraction et une exploitation des données. Cependant, ce mode de restitution n'est actuellement utilisé que dans 20 % des dossiers (parmi lesquels : 10 % d'études d'impact et 90 % de suivis de population post-implantation). Dans le reste des dossiers, seuls des tableaux de synthèse, des représentations graphiques ou une interprétation des résultats sont disponibles. Il est cependant possible que ces données brutes soient bancarisées par les prestataires, voire partagées dans un cadre partenarial (Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) régional ou de façon bilatérale avec des associations) mais ceci n'est pas mentionné dans les dossiers et n'est pas actuellement généralisé d'après les contacts que nous avons eus avec les DREAL lors de cette étude.

En ce qui concerne les données de suivis de mortalité, les données brutes (nombre de cadavres), figurent dans 100 % des dossiers. Dans 40 % de ces dossiers, il n'y a aucune prise en compte du biais de détectabilité des cadavres, pourtant paramètre clé pour estimer correctement la mortalité (Rodrigues *et al.* 2008).

DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude met en évidence : 1) les difficultés d'accès aux dossiers ; 2) les lacunes concernant la présence d'informations relatives aux dispositifs de collecte des données (lacunes non améliorées par la publication des mesures Eurobats et le passage au régime des ICPE) ; ou encore 3) le peu de données brutes directement bancarisables sous leur forme la moins transformée (date/localité/espèce).

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DOSSIERS

Tout d'abord, concernant l'accessibilité des dossiers, notre hypothèse de départ était que la réglementation ICPE applicable aux éoliennes depuis août 2011 inciterait les services instructeurs à structurer l'archivage de ces rapports d'études et à les communiquer à toute personne qui en ferait une demande. La recherche systématique des dossiers lors de cette étude montre une très faible accessibilité et des circuits d'accès plus ou moins complexes selon les régions. Ceci est dû à divers facteurs tels que l'inexistence de systèmes

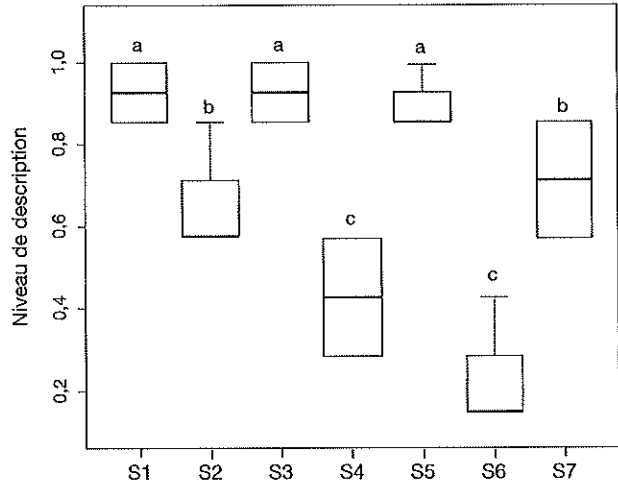


Fig. 3. — Indices du niveau de description du protocole point d'écoute acoustique obtenu pour sept structures (S).

d'archivages efficaces dans les DREAL, à des personnels surchargés qui ne peuvent prendre le temps de répondre à ce genre de sollicitations, à un refus de diffuser l'information malgré les textes qui obligent les administrations à le faire, ou encore à l'indisponibilité de dossiers « anciens » pour cause de destruction régulière ou de perte. Cependant nous avons constaté une accessibilité significativement meilleure pour les dossiers instruits après 2011, bien que le taux reste faible. Ceci pourrait être dû aux exigences plus importantes pour les développeurs éoliens suite au passage à la réglementation ICPE. Les développeurs estimant avoir réalisé de bonnes études ont ainsi probablement fait un effort plus conséquent de mise à disposition des dossiers. Ce sont aussi des dossiers plus récents, qui ont donc moins de risques d'être égarés. D'autres raisons indépendantes de la réglementation ICPE pourraient en être la source telle que la pression montante d'une contestation au sujet des autorisations délivrées et de la fiabilité de la prédiction de l'impact, et du contournement de la loi (qui n'impose la compensation écologique que des impacts avérés et non potentiels), incitant à plus de transparence. En 2015, des avis rendus par la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ont réaffirmé l'obligation de transmettre ces dossiers aux parties prenantes qui les sollicitent (article 311.1 du Code des relations entre le public et l'administration). Des efforts devraient être menés pour favoriser la disponibilité de ces dossiers, par exemple via une centralisation numérique des dossiers récents sur des plateformes accessibles dans les services de l'État, comme c'est déjà le cas dans certaines régions.

Enfin, précisons que la faible disponibilité des dossiers constatée rend l'échantillon sur lequel reposent les analyses statistiques assez faible et hétérogène entre les régions. Il convient ainsi d'être vigilant sur l'interprétation des résultats d'analyses sur une telle taille d'échantillon, ces conclusions seraient donc à confirmer sur un nombre de dossiers plus élevé et représentatif des régions.

LACUNES CONCERNANT LA PRÉSENCE D'INFORMATIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS DE COLLECTE DES DONNÉES

Alors que les recommandations Eurobats (2008) et du Groupe Chiroptères de la SFPEM (2012) précisent les points à documenter dans les études, et que la jurisprudence montre que les insuffisances de documentation des rapports d'études conduisent parfois à la censure des études et à l'annulation des autorisations délivrées aux pétitionnaires par les jugements des tribunaux administratifs, le niveau de description reste modéré et surtout n'a pas évolué significativement dans le temps. En revanche, il varie en fonction des protocoles, des développeurs éoliens et des structures qui réalisent ces études: 1) le niveau moyen de description des transects acoustiques est faible comparé aux autres protocoles. D'après notre expérience, ce résultat pourrait témoigner d'une utilisation de ce protocole comme pré-étude ou qu'il soit considéré comme complémentaire voire redondant aux autres techniques acoustiques. Ainsi cette approche est probablement considérée comme moins importante par la structure réalisant les inventaires, ce qui se répercute dans la documentation associée; et 2) si certaines structures donnent peu d'informations sur la mise en œuvre de leurs protocoles et limitent ainsi la possibilité d'évaluation de la fiabilité des études, d'autres structures au contraire les documentent systématiquement. Il nous paraît donc important de standardiser une trame de restitution complète et homogène à l'intention de l'ensemble des structures concernées. Néanmoins ces disparités dans les niveaux de documentation sont aussi liées aux développeurs éoliens eux-mêmes, bien qu'il ne soit possible de distinguer les effets respectifs des structures et des développeurs que dans le cas des études d'impact. Nous pouvons ainsi supposer que la qualité du dossier serait aussi en partie liée au développeur qui fixe les termes du contrat avec la structure lors de l'appel d'offre. Nous pouvons donc imaginer que la plupart des structures ne négocient pas les clauses avec des développeurs. Ces manques d'informations dans les dossiers seraient ainsi liés en partie aux structures et en partie aux développeurs. Cependant dans les deux cas, les hypothèses justifiant le manque d'informations qui auraient dû figurer dans les rapports selon les recommandations, pourraient être un volume de travail sous-estimé par les deux parties lors de l'appel d'offre et la réponse à l'appel d'offre, impliquant un rendu insuffisant par manque de temps, ou encore un manque d'informations volontaire pour masquer un effort de prospection insuffisant (durée des écoutes, nombre de points, nombre de passages...) et sujet à contestation. Réglementairement, c'est au développeur qu'incombe la responsabilité du cahier des charges de l'étude. Il doit donc s'approprier *a minima* les éléments composant l'évaluation à conduire en rapport avec son projet et donc, par exemple, imposer dans les clauses un nombre minimum de jours nécessaires. Mais la responsabilité est partagée, car ce sont aux structures en charge de l'étude sur le terrain (bureaux d'étude, associations...) qu'il incombe d'assister le maître d'ouvrage dans la transparence et la traçabilité des différentes étapes (Lavoux & Féménias 2011).

Nous notons cependant un début d'amélioration concernant les suivis de mortalité avec un résultat proche de la significativité. Ceci pourrait s'expliquer notamment par l'obligation de mise à disposition de ces rapports suite au passage à la réglementation ICPE, la mortalité et en particulier la qualité et la fiabilité des recherches de cadavres au sol sous éolienne étant un sujet sensible et largement débattu.

PEU DE DONNÉES BRUTES DIRECTEMENT BANCARISABLES

Bien que la gestion des bases de données et leur partage se développent, la majorité des données brutes relatives aux études éoliennes restent inaccessibles, tant dans les études elles-mêmes que dans le SINP. Cela compromet fortement leur utilisation pour toute nouvelle analyse. Une des recommandations serait de standardiser les modèles de restitution des données et métadonnées d'inventaires et de suivis chiroptérologiques, dans le cadre des standards du SINP. Le standard de données d'occurrence SINP (Jomier *et al.* 2015) y répond déjà en grande partie mais son usage n'est pas encore systématique. La documentation des métadonnées est encore très peu standardisée et des formats standards de données déclinés par protocole restent encore à établir. Le Tableau 3, réalisé pour des données provenant de points d'écoute peut servir d'exemple et être décliné en fonction des protocoles. Ces formats, notamment ceux du SINP, devraient être intégrés dans les clauses des appels d'offre pour les études et exigés par les services instructeurs aux structures réalisant les études afin que celles-ci standardisent leurs données et métadonnées, et les annexent aux dossiers.

CONCLUSION

Les limites constatées dans la documentation des dispositifs de collecte de données chiroptérologiques amènent à s'interroger sur la qualité de la mise en œuvre des protocoles et sur la robustesse des conclusions qui en sont tirées. Avec presque 1000 parcs éoliens répartis sur l'ensemble du territoire français, l'amélioration du niveau de documentation et le partage des données ouvrirait des pistes d'analyse à l'échelle régionale et nationale, échelles pertinentes pour mesurer les impacts cumulés et les stratégies d'implantations optimales. Plusieurs régions ont entamé des démarches dans le sens de la mise à disposition des études et du partage des données issues de ces études, qui devront être consolidées pour arriver à cet objectif. Les potentialités offertes par une amélioration de la description des métadonnées dans les dossiers réglementaires constituent donc un enjeu majeur pour atteindre l'objectif de superposition d'une fonction de production d'énergie sur le territoire et de maintien des populations de Chiroptères. Une centralisation systématique et régulière dans le temps des dossiers et la bancarisation pérenne de leurs données brutes selon le format SINP, ainsi qu'une accessibilité pour les organismes de recherche et autres parties prenantes de

TABLEAU 3. — Exemple de tableau standard de données thématique pour les points d'écoute. X et Y : coordonnées géographiques Lambert 93 - EPG5 : 2154.

Métadonnées							Données				
Date	Conditions météorologiques	Heure: début/fin	N° point d'écoute	X	Y	Type d'habitat	Matériels	Espèces	Nombre de contacts	Activité	
07/08/15	T°C/vent/pluie	20h-20h10	1	X (L93)	Y (L93)	1	Ex : D240X	Pipistrelle commune	(n)	Ex : transit	
		20h15-20h25	2	X (L93)	Y (L93)	2	Ex : D240X	Barbastelle d'Europe Petit Murin Grand Murin	(n) (n) (n)	Ex : chasse Ex : transit Ex : chasse	
09/10/15	T°C/vent/pluie	Début-fin	(n)	X (L93)	Y (L93)	(n)	(x) détecteur	(x) Sp	(x) contacts	Activité	

ces sujets, seraient une manière efficace de répondre à ces enjeux. De plus, l'enjeu de ces améliorations pourrait se situer au niveau de la compensation écologique des impacts de l'éolien sur les Chiroptères, en inscrivant mieux ces projets dans la démarche ERC, trop souvent inappliquée ou bien de manière hasardeuse (Peste *et al.* 2015), ne permettant pas de juger de l'efficacité des mesures. Ces éléments pourraient constituer les prochains axes de recherche lorsque les facteurs de blocage soulevés par notre étude auront été levés. Ceci se justifie d'autant plus dans un contexte actuel où des espèces de milieu ouvert particulièrement sujettes aux collisions avec les éoliennes voient leurs abondances chuter depuis 10 ans (Kerbiriou *et al.* 2015) sans que les causes soient réellement identifiées.

Remerciements

Nous tenons à remercier Mme Gaëlle Legall (Chef du pôle infrastructure, DREAL Lorraine), Mme Nathalie Fropier (Chargée de mission, DREAL Midi-Pyrénées), Mme Muriel Faurre, Mme Myriam Le Neillon, Mme Françoise Sarrazin (DREAL Pays de la Loire), M. Martial Makloufi, M. Francis Olivereau (DREAL Centre-Val de Loire), M. Luis De Sousa (Chargé de mission, DREAL Languedoc-Roussillon), M. Pascal de Saint Vaast (Inspecteur des installations classées, DREAL Nord-Pas-de-Calais), M. Jean-Noël Mazere (DDTM, Vendée) et M. David Gonidec (Chargé de protection de la biodiversité DREAL Picardie) pour leur collaboration dans la transmission de rapports ayant permis la réalisation de cette étude. Nous remercions particulièrement Arnaud Le Nèvé de la DREAL Pays-de-la-Loire pour sa contribution lors de l'initiation de l'étude et son aide dans la compréhension de l'articulation et le fonctionnement des différents services étatiques en charge de l'instruction des dossiers d'études d'impact et de suivis post-implantation. Nous remercions également le groupe éolien de la SFEPM pour son regard d'expert sur la construction d'une grille de lecture des dossiers, véritable socle de cette étude. Enfin nous remercions Étienne Ouvrard du groupe éolien de la SFEPM et Yves Bas du MNHN pour l'apport de leurs expériences dans les dossiers réglementaires éolien. Nous remercions les deux évaluateurs de l'article (Laurent Tillon de l'ONF et un relecteur anonyme) pour leur relecture vigilante et leurs conseils d'amélioration de l'étude.

RÉFÉRENCES

- BAERWALD E. F. & BARCLAY R. M. R. 2009. — Geographic Variation in Activity and Fatality of Migratory Bats at Wind Energy Facilities. *Journal of Mammalogy* 90: 1341-1349. <https://doi.org/10.1644/09-MAMM-S-104R.1>
- BAERWALD E. F., D'AMOURS G. H., KLUG B. J. & BARCLAY R. M. R. 2008. — Barotrauma is a significant cause of bat fatalities at wind turbines. *Current Biology* 18: 695, 696. <https://doi.org/10.1016/j.cub.2008.06.029>
- CONVENTION CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2015. — <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fin/09r01f.pdf>
- CRYAN P. M. 2008. — Mating Behavior as a Possible Cause of Bat Fatalities at Wind Turbines. *The Journal of Wildlife Management*, 72: 845-849. <https://doi.org/10.2193/2007-371>
- CRYAN P. M. & BROWN A. C. 2007. — Migration of bats past a remote island offers clues toward the problem of bat fatalities at wind turbines. *Biological Conservation* 139 (1): 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2007.05.019>
- DÜRR T. & BACH L. 2004. — Fledermäuse als Schlagopfer von Windenergieanlagen – Stand der Erfahrungen mit Einblick in die bundesweite Fundkartei. *Bremer Beiträge für Naturkunde und Naturschutz* 7: 253-264.
- ERICKSON J. L. & WEST S. D. 2002. — The Influence of Regional Climate and Nightly Weather Conditions on Activity Patterns of Insectivorous Bats. *Acta Chiropterologica* 4: 17-24. <https://doi.org/10.3161/001.004.0103>
- EUR-LEX. 2009. — <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009L0028&from=fr>
- GSÄNGER S. & PITTELOU J. D. 2012. — *World Wind Energy Annual Report 2012*. WWEA Head Office, Bonn, Germany, 22 p.
- HORN J. W., ARNETT E. B. & KUNZ T. H. 2008. — Behavioral Responses of Bats to Operating Wind Turbines. *The Journal of Wildlife Management* 72: 123-132. <https://doi.org/10.2193/2006-465>
- ICHTER J., PONCET L. & TOUROULT J. 2014. — *Catalogues des méthodes et des protocoles. Phase 1 : Étude de définition et proposition d'une démarche*. Rapport MNHN-SPN 2014-52. Service du Patrimoine Naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 30 p.
- JOHNSON G. D., ERICKSON W. P., STRICKLAND M. D., SHEPHERD M. F. & SHEPHERD D. A. 2000. — *Avian Monitoring Studies at the Buffalo Ridge Wind Resource Area, Minnesota: Results of a 4-year study*. Technical report prepared for Northern States Power Co., Minneapolis, MN, 212 p.
- JOMIER R., CHATAIGNER J., PONCET L., LEBEAU Y., ROBERT S., BOURGOIN T., CHAGNOUX S., SALTRE A., BORREMANS C., ARCHAMBEAU A.-S., LECOQ M.-E., PAMERLON S., JUST A., MILON T., COUSIN J.-L., VIEL N. & BARREAU S. 2015. — *Standard de données SINT Occurrences de taxons, version 1.2*, MEDDE/MNHN, Paris, 102 p.
- KERBIRIOU C., JULIEN J. F., BAS Y., MARMET J., LEVIOL I., LORRILERE R., AZAM C., GASC A. & LOIS G. 2015. — Vigie-Chiro : 9 ans de suivi des tendances des espèces communes. *Symbiose* 34 & 35: 1-4.

- LAVOUX T. & FÉMÉNIAS A. 2011. — *Compétences et professionnalisation des bureaux d'études au regard de la qualité des études d'impact (évaluations environnementales)*. Rapport n° 007411-01 du conseil général de l'environnement et du développement durable, 63 p.
- MEDDE 2010. — *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*. Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie, 191 p.
- MILLON L., JULIEN J. F., JULLIARD R. & KERBIRIOU C. 2015. — Bat activity in intensively farmed landscapes with wind turbines and offset measures. *Ecological Engineering* 75: 250-257. <https://doi.org/10.1016/j.ecoleng.2014.11.050>
- PESTE F., PAULA A., LUIS P., BERNARDINO J., PEREIRA P., MASCARENHAS M., COSTA H., VIEIRA J., BASTOS C., FONSECA C., JOÃO M. & PEREIRA R. 2015. — How to mitigate impacts of wind farms on bats? A review of potential conservation measures in the European context. *Environmental Impact Assessment Review* 51: 10-22. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2014.11.001>
- PHILLIPS J. E. 1994. — *The Effect of a Wind Farm on the Upland Breeding Bird Communities of Bryn Tili, Mid-Wales: 1993-1994*. RSPB, The Welsh Office, Bryn Aderyn, The Bank, Newtown, Powys.
- REICHENBACH M. 2002. — *Auswirkungen von Windenergieanlagen auf Vögel – Ausmaß und planerische Bewältigung*. Dissertation à la TU Berlin, 207 p.
- RODRIGUES L., BACH L., DUBOURG-SAVAGE M. J., GOODWIN J., HARBUSCH C. 2008. — Lignes directrices pour la prise en compte des Chauves-souris dans les projets éoliens. *EUROBATS Publication Series 3* (version française).
- RODRIGUES L., BACH L., DUBOURG-SAVAGE M. J., KARAPANDZA B., KOVAC D., KERVYN T., DEKKER J., KEPEL A., BACH P., COLLINS J., HARBUSCH C., PARK K., MICEVSKI B. & MINDERMAN J. 2014. — Guidelines for consideration of bats in wind farm projects – Revision 2014. *EUROBATS Publication Series 6* (English version).
- SCHUSTER E., BULLING L. & KÖPPEL J. 2015. — Consolidating the State of Knowledge: A Synoptical Review of Wind Energy's Wildlife Effects. *Environmental Management* 56 (2): 300-331. <https://doi.org/10.1007/s00267-015-0501-5>
- SFEPM. 2012. — *Méthodologie pour le diagnostic chiroptérologique des projets éoliens*, 17 p.
- WINKELMANN J. E. 1989. — *Vogels Het Windpark Nabij Urk (Nop): Aanwarrings Slachtoffers en Verstoring Van Pleisterende Eenden, Ganzen En Zwanen*. RIN-rapport 89/15, Arnhem, 169 p.

Soumis le 5 février 2016;
accepté le 8 juin 2016;
publié le 15 février 2017.